

Lyon, le 3 septembre 2018

- Toposcope
- Horizon Conseil
- Sitétudes
- BLD Waterdesign
- L'Acte Lumière
- Ludovic Jal Billet

MISSION D'ÉTUDE PRÉALABLE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES SITES BILLON ET ROUBINE

Commune de Viviers





LEXIQUE

MOA : maîtrise d'ouvrage = Commune de Viviers

MOE : maîtrise d'œuvre = Toposcope + Horizon Conseil + Jal Billet + Sitétudes + L'Acte Lumière + BLD Waterdesign

ABF : Architecte des Bâtiment de France

ComCom Draga : Communauté de Communes « Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche »

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (de l'Ardèche)

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont :

 CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques

 UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

 SAR : Service Régional de l'Archéologie

PSMV : Plan de sauvegarde et de mise en valeur

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

PLU : Plan Local d'Urbanisme



SOMMAIRE

LA MISSION

7

Vos besoins

8

Favoriser l'attractivité du centre bourg, en termes de dynamique d'habitat, de développement commercial et de renforcement de l'attractivité touristique

Les enjeux

8

Le programme

8

Les objectifs

10

1ère étape : Les diagnostics

11

Pour une vision globale du centre-bourg, de son fonctionnement et de ses articulations, passée et actuelle.

Thématiques traitées

11

Le contexte réglementaire

12

Un site soumis à de nombreuses procédures et autorisations d'urbanisme.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV)

12

Les Monuments Historiques

14

Le Plan Local d'Urbanisme

16

Les autorisations d'urbanisme

17

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

18

La zone archéologique de saisine

19

Les projets connexes

20

L'école et la bibliothèque

20

La Place et le parking de l'Esplanade

21

Les études existantes

22

Depuis de nombreuses années, le besoin de redorer l'image de Viviers se fait sentir à travers des études de faisabilité et de mise en valeur.

La Maison du Fleuve Rhône

22

Le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional – Ardèche

23

LE CENTRE-BOURG

25

Le site

26

La construction du centre-bourg

28

Les trames verte et bleue

32

Les platanes

33



Les pôles d'attractivité 34

Les espaces publics 35

DIAGNOSTIC / MOBILITÉS 37

Les piétons, vélos et cars 38

Les stationnements 46

Les circulations automobiles 56

DIAGNOSTIC / ESPACES PUBLICS 61

Analyse sensible 62

Les arrivées dans le centre-bourg 76

L'arrivée par le pont suspendu (entrée Est) 76

L'arrivée par Bourg Saint Andéol (entrée

Sud) 77

L'arrivée depuis Le Teil (entrée Nord) 78

L'arrivée depuis le Rhône 79

Les espaces du centre-bourg 80

L'ancien palais épiscopal 80

La Place Notre Dame du Rhône et l'escalier des Cèdres 81

La Place Allignol 82

Les Faubourgs ou la RD 86 83

La Place de l'Esplanade 84

La Place Riquet 85

La Friche Billon et l'avenue du Jeu de Mail 86

La Place de la Roubine 87

Le Parking et le Chemin Rural du Creux 88

Le Chemin de la Brèche 89

L'ambiance nocturne 90

Relevés Lumineux 92

Points saillants de l'identité nocturne 94

Mobilier Existant 95

Potentialités 96

LES BESOINS ISSUS DE LA CONCERTATION 97

Les diagnostics ont été enrichis par 4 jours de concertation, en résidence, du mercredi 24 au samedi 27 janvier 2018, afin de recueillir les besoins de tous.

Le diagnostic en marchant 99

Rencontre des personnes-ressources 100

Atelier de concertation n°1 103

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION 105

Un territoire à l'échelle des déplacements piétons 106

Des espaces publics bien trop souvent dominés par le stationnement 108

Des espaces publics complémentaires et largement répartis autour du noyau médiéval 110

ANNEXES 113

Relevés détaillés des comptages automatiques de trafic 113





LA MISSION



VOS BESOINS

Favoriser l'attractivité du centre bourg, en termes de dynamique d'habitat, de développement commercial et de renforcement de l'attractivité touristique

LES ENJEUX

- Adapter le centre-bourg aux nouveaux modes de vie
- Instaurer une cohérence entre l'histoire urbaine et son évolution projetée
- Faciliter le fonctionnement des espaces publics
- Favoriser la fréquentation et le développement des commerces et des équipements publics
- Concentrer les efforts sur les sites stratégiques
- Anticiper les actions futures

LE PROGRAMME

Afin de répondre aux besoins de la commune, la mission se décline en deux étapes, à deux échelles différentes :

Un plan guide

Introduit par un diagnostic architectural, urbain, paysager, historique et fonctionnel fin pour donner une matière grise féconde pour la conception.

Et qui permettra de :

- Proposer une vision globale de la requalification des faubourgs cernant le noyau médiéval
- Assurer une qualité et une cohérence d'ensemble au regard des objectifs de valorisation patrimoniale du Secteur Sauvegardé

NOTA : LE NOYAU MÉDIÉVAL EST PRIS EN COMPTE DE LE DIAGNOSTIC « MOBILITÉS »

Les études opérationnelles de requalifications des secteurs Billon et la Roubine

En deux tranches distinctes :

Tranche ferme :

- Démolition des garages Villard et construction d'un mur de clos
- Aménagement de la friche Billon, en un parking végétalisé et évolutif selon les saisons
- Aménagement et sécurisation de la liaison piétonne avec le Théâtre et l'École
- Aménagement et valorisation du parvis du Théâtre et de l'entrée de l'École et de la bibliothèque
- Valorisation urbaine et paysagère du parking de la résidence des Lauriers

Tranche conditionnelle :

- Aménagement de la place de la Roubine, afin de lui redonner toute sa splendeur
- Valorisation paysagère et, au besoin, extension du parking du Creux

NOTA : CES DEUX POINTS FONT ÉGALEMENT PARTIE DE LA TRANCHE FERME JUSQU'À L'AVP. SEULE LA PHASE LIÉE AUX TRAVAUX EST CONDITIONNELLE.





LES OBJECTIFS

Mobilités

- Rendre lisibles et hiérarchiser les itinéraires de transit, de desserte et de visite
- Valoriser et aménager les points d'accroches urbaines, les entrées de ville, l'image de la ville
- Optimiser et renforcer la stratégie globale de stationnement

Usages

- Identifier et hiérarchiser l'offre d'espaces publics (rues, places, jardins, parkings)
- Renforcer la convivialité des espaces publics, favoriser les lieux de vie et de rencontre
- Aménager les espaces publics d'abord pour les piétons, ensuite pour les véhicules
- Favoriser l'accès aux commerces, services et équipements

Qualité

- Conforter, révéler les trames verte et bleue du centre-bourg

- Qualifier les points de vue et les co-visibilités
- Concevoir dans « l'esprit des lieux », décliner les motifs déjà présents (mur de clos, aménagement des faubourgs)
- Viser une très haute qualité dans le périmètre du secteur sauvegardé
- Proposer des palettes de matériaux, de végétaux et de mobilier déclinables selon les espaces publics
- Mettre en lumière les espaces publics et les éléments remarquables



*Mobilité / Place de la Roubine
Usages / Parvis du théâtre et de l'école
Qualité / L'esprit du noyau médiéval*



1ÈRE ÉTAPE : LES DIAGNOSTICS

Pour une vision globale du centre-bourg, de son fonctionnement et de ses articulations, passée et actuelle.

Les études de diagnostic apportent une connaissance globale du lieu, de ses besoins, des problèmes à régler, des points forts à conserver. Les diagnostics se doivent d'être spatiaux et techniques. Ils permettent d'établir les premières orientations conduisant à l'élaboration du plan guide.

THÉMATIQUES TRAITÉES

- l'identité locale, la place des espaces dans leur environnement,
- l'accès, la circulation, les stationnements vers le centre-bourg et en son sein
- les usages spontanés et organisés (et les conflits d'usage le cas échéant)
- l'éclairage et les ambiances nocturnes,
- les nuisances,
- la cohérence architecturale d'ensemble,
- la gestion quotidienne,
- l'accessibilité pour toutes les personnes fragiles (handicapées, âgées, avec poussette, enfants...),
- les modes de déplacements actifs,
- les facteurs identitaires,
- la sécurité,

- le lien social, les forces vives locales au niveau culturel et social,
- ...

Les diagnostics viseront l'identification des caractères identitaires du centre-bourg, et des éléments générateurs de perte d'identité. Il sera résolument orienté projet, en pointant prioritairement les aspects pouvant donner lieu à une plus-value de qualité pour les partis-pris de projet.



LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Un site soumis à de nombreuses procédures et autorisations d'urbanisme.

LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)

La raison d'être du PSMV est de protéger un ensemble bâti remarquable, d'un point de vue architectural et historique. Ce ne sont pas seulement les monuments qui sont protégés, mais tout autant les habitations modestes et surtout l'ensemble cohérent du centre ancien.

Le PSMV est un document d'urbanisme opposable au tiers. Il remplace tout plan d'aménagement et plan local d'urbanisme à l'intérieur du périmètre du PSMV. Les règles qu'il définit sont opposables à toute personne publique ou privée.

Tous les projets de travaux quelle que soit leur nature (y compris les plantations et abattages d'arbres) sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui vérifie leur conformité avec les dispositions du PSMV. Lorsqu'il s'agit de travaux soumis par ailleurs à permis de construire ou à une autre autorisation au titre de la réglementation de l'urba-

nisme, le permis de construire ou l'autorisation d'urbanisme est délivré conformément à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

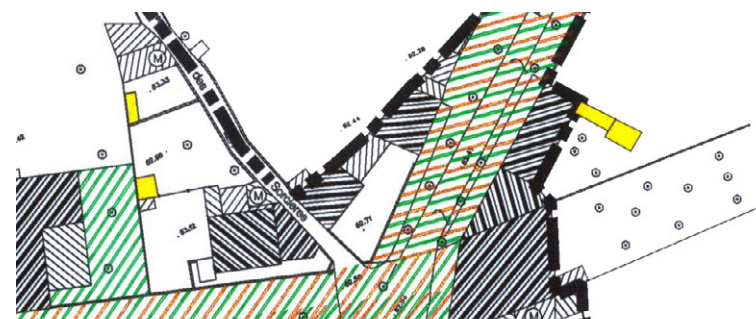
Le PSMV se concrétise à travers trois documents : le rapport de présentation, le document graphique et le règlement.

Le PSMV de Viviers a été approuvé en mai 2007.

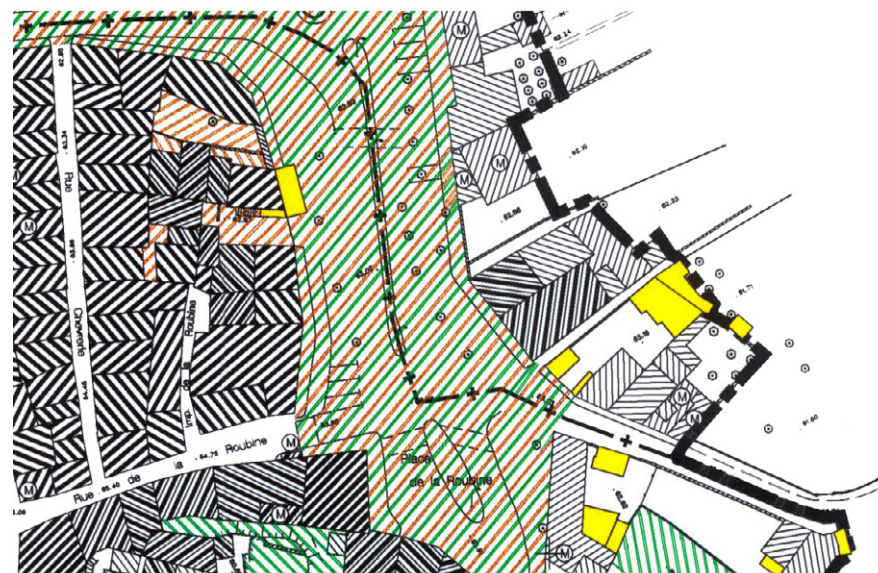




La terrasse couverte du Bar du Château



- 7  Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées



Le mur de clos du Grand Séminaire

« Emplacement n° 1 – Grand séminaire – Théâtre – Roubine

Planche N° 1

Cadastre : Section AN Parties des parcelles 173 et 175.

Entre : Grand séminaire et Commune de Viviers.

Objet : Création d'un parc de stationnement tourisme, VL et cars.»

14



Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert, avec numéro d'opération



TOPOSCOPE

LES MONUMENTS HISTORIQUES

Si le règlement du PSMV se substitue, à l'intérieur de son périmètre, au règlement du PLU, les dispositions qui concernent les monuments historiques demeurent applicables.

La conservation et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité des travaux réalisés dans son environnement architectural, urbain et paysager. Afin de protéger l'environnement des monuments historiques, la loi a prévu l'institution des abords de monuments historiques.

Les abords protègent les immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Il existe deux types d'abords de monuments historiques :

1) Périmètre délimité des abords (PDA) :

- La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans le périmètre délimité en fonction des enjeux patrimoniaux.
- Un périmètre délimité des abords peut être commun à plusieurs monuments historiques.

2) Covisibilité à moins de cinq cents mètres :

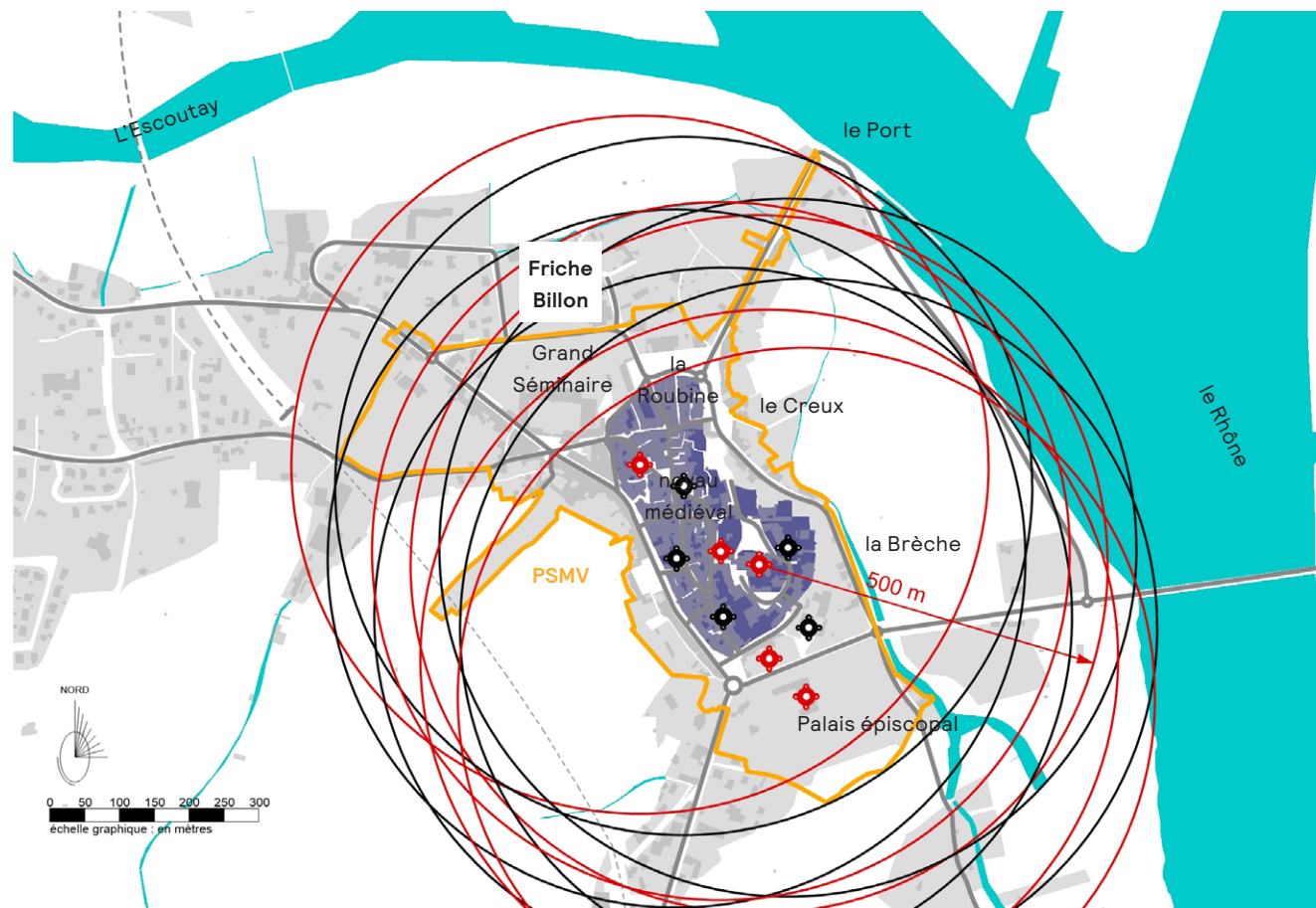
- À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'ap-



plique aux immeubles, bâtis ou non bâtis, qui sont visibles du monument historique ou visibles en même temps que lui (covisibilité) et qui sont situés à moins de cinq cents mètres du monument historique. Il appartient à l'architecte des Bâtiments de France d'établir le lien de covisibilité.

- Cette protection est effective dès lors qu'un monument est classé ou inscrit au titre des monuments historiques.

NOTA : EN PARALLÈLE DE LA CONSULTATION DE L'ABF DANS LE PÉRIMÈTRE DU PSMV, LA CRMH DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LE CADRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.



NOTA : MÊME EN DEHORS DU PSMV, LA FRICHE BILLON EST SOUS LA COUPE DE LA PROTECTION DE NOMBREUX MONUMENTS HISTORIQUES.



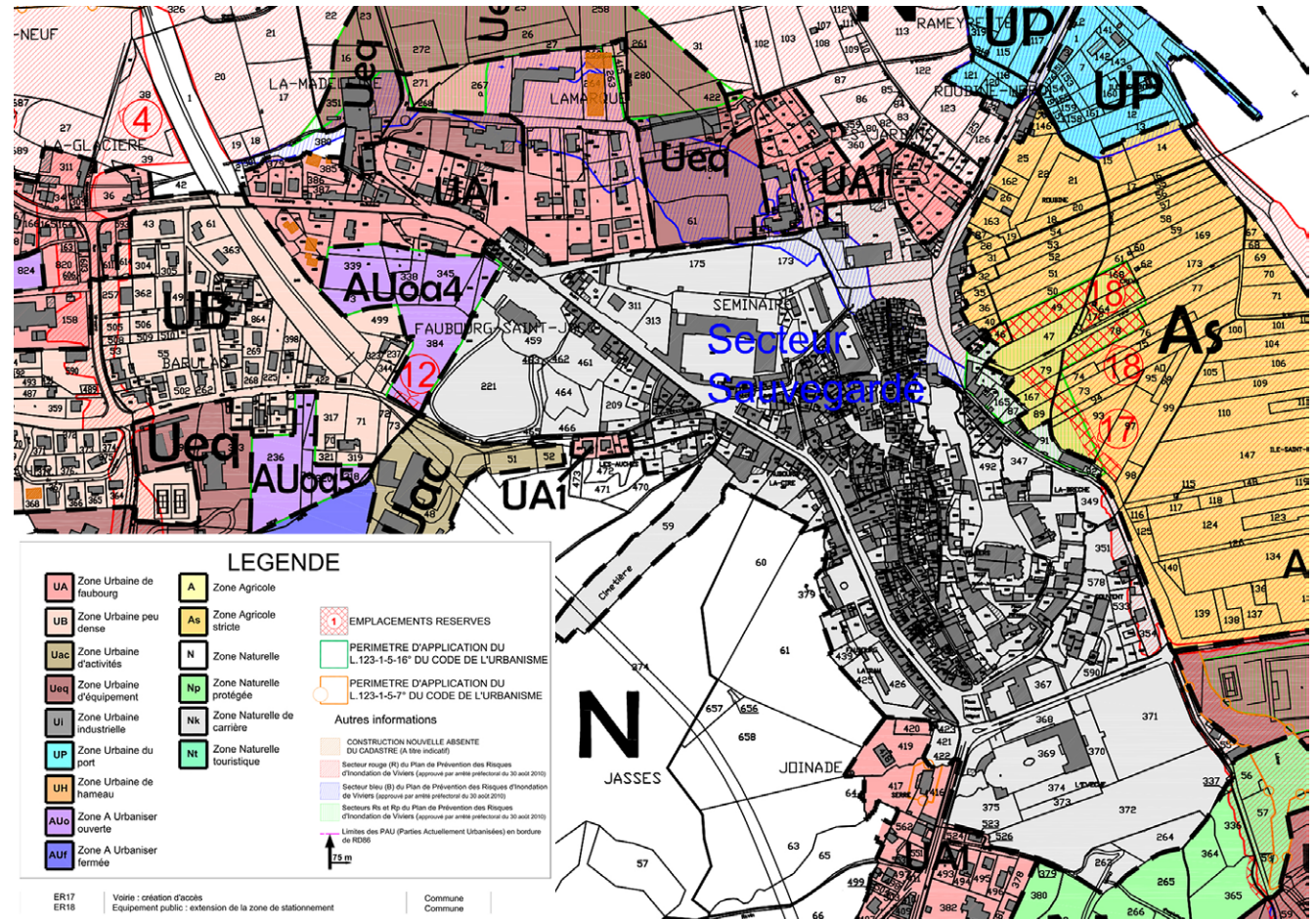
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU expose le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire : il exprime un véritable projet de ville.

Il a été approuvé lors du Conseil Municipal du 14 mai 2012, suivi d'une première modification, le 14 novembre 2016.

Le PLU s'applique à la totalité du territoire de la commune de VIVIERS (Ardèche) à l'exception du périmètre concerné par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé du centre-ville de Viviers.

NOTA : DEUX EMPLACEMENTS RÉSERVÉS SONT REPÉRÉS ENTRE LA BRÈCHE ET LE CREUX, POUR DONNER L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE VOIE D'ACCÈS DOUBLANT LE CHEMIN DE LA BRÈCHE ET D'AGRANDIR LE PARKING DU CREUX.



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, et son décret d'application n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, le code de l'urbanisme a été modifié (article 15 du décret), renforçant les formalités auxquelles doivent se soumettre les travaux et aménagements.

Sont soumis à autorisation d'urbanisme ou à autorisation spéciale de travaux :

Dans le périmètre du PSMV et/ou aux abords des monuments historiques	Autorisations nécessaires	Délais d'instruction	Zones de projet potentiellement concernées
Démolitions	Permis de démolir	3 mois	- mur de clos de la Maison Villard. - mur de clos du Grand Séminaire.
Constructions nouvelles / Les murs	Déclaration préalable de	2 mois	- mur de clos de la Maison Villard - mur de clos du Grand Séminaire.
Constructions nouvelles / Les clôtures	Déclaration préalable de travaux	2 mois	- sécurisation des parkings
Constructions nouvelles / Le mobilier urbain	Déclaration préalable de travaux	2 mois	- tout aménagement de l'espace public
Aménagements / Les aires de stationnement ouvertes au public, (...), et garages collectifs de	Permis d'aménager	4 mois	- création du parking Billon - création d'une aire pour camping-cars
Aménagements / Création d'un espace public	Permis d'aménager	4 mois	- création du champ de foire Billon
Aménagements / Création d'une voie ou travaux modifiant les caractéristiques d'une voie	Permis d'aménager	4 mois	- Aménagement de la place de la Roubine - Aménagement de la friche Billon
Aménagements / Installation de mobilier urbain ou d'œuvres d'art, modifications des voies ou espaces publics, plantations qui sont effectuées sur ces voies ou espaces, sauf travaux d'entretien ou de réparation ordinaire et travaux imposés pour la sécurité (...)	Déclaration préalable de travaux	2 mois	- tout aménagement de l'espace public

NOTA : EN PARALLÈLE DE LA CONSULTATION DE L'ABF DANS LE PÉRIMÈTRE DU PSMV, LA CRMH DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE CONSULTÉE DANS LE CADRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

NOTA : SEULS LE PERMIS DE DÉMOLIR ET LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LA DÉMOLITION / RECONSTRUCTION DU MUR DE CLOS DES « GARAGES VILLARD » SONT À LA CHARGE DE L'ÉQUIPE DE MOE.



LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Le PPRI se concrétise à travers trois documents : le rapport de présentation, l'ensemble des documents graphiques et le règlement.

Après approbation par Arrêté préfectoral, le 30 août 2010, le PPRI est devenu une servitude d'utilité publique qui s'impose à tout projet. Il s'applique à la totalité du territoire de la commune de Viviers soumis aux risques d'inondation du fleuve Rhône et de ses affluents l'Escoutay, le Valpeyrouse et l'Eymieux.

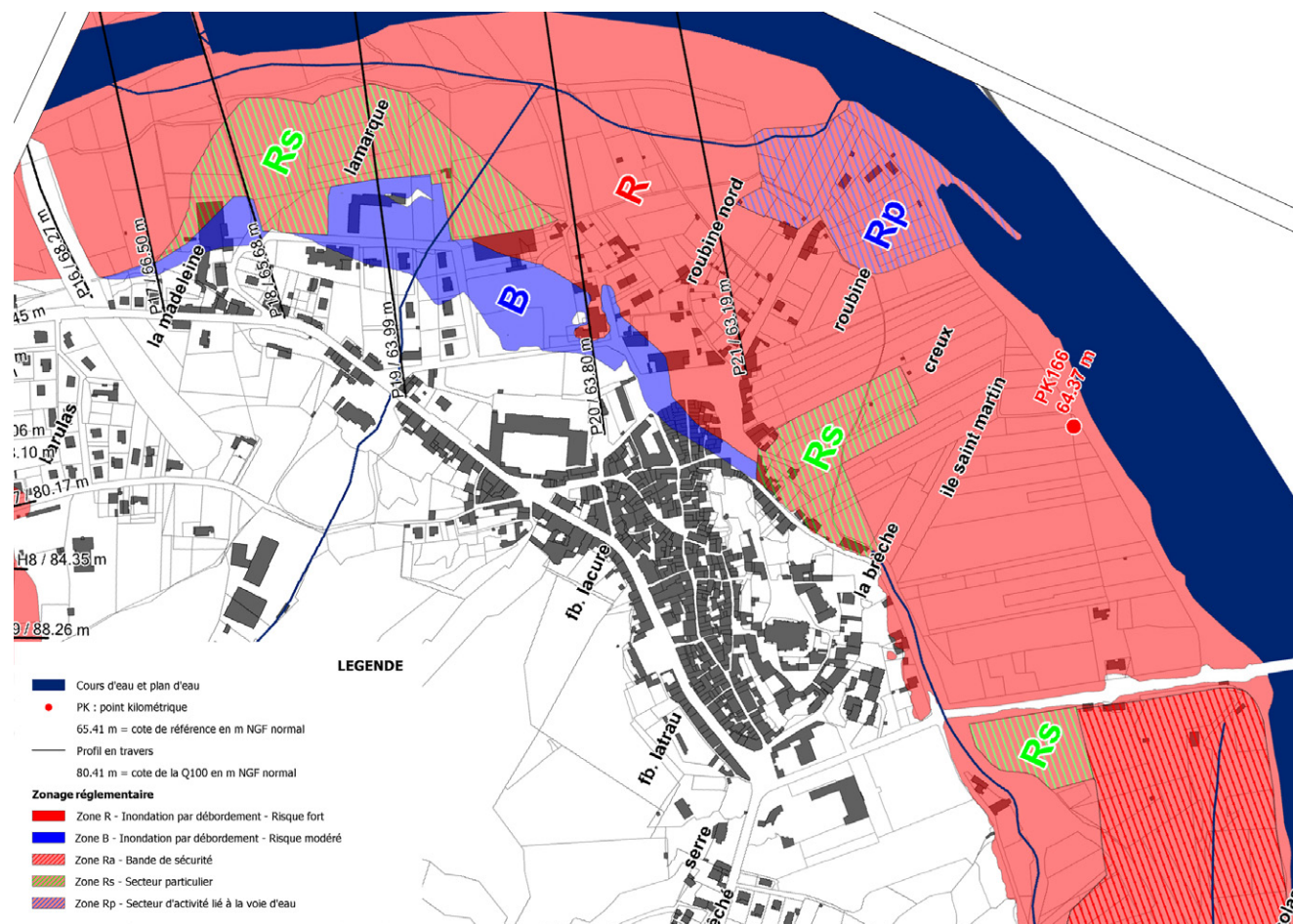
La zone inondable est divisée en 2 zones :

- une zone R fortement exposée, dite « zone rouge ».

Cette zone comporte deux secteurs : un secteur Rp dédié au port et un secteur Rs dans lequel sont autorisées les aires de stationnement (parking du Creux).

- une zone B modérément exposée, dite « zone bleue » (Friche Billon).

NOTA : LE RÈGLEMENT STIPULE QUE LA CRÉATION D'AIRES PUBLIQUES DE STATIONNEMENT EST INTERDITE EN « ZONE BLEUE », DÈS LORS QU'IL EXISTE DES POSSIBILITÉS EN DEHORS DE LA ZONE INONDABLE. CONCERNANT LA FRICHE BILLON, UN ÉCHANGE A D'ORES ET DÉJÀ EU LIEU ENTRE LA COMMUNE ET LA DDT À CE SUJET.



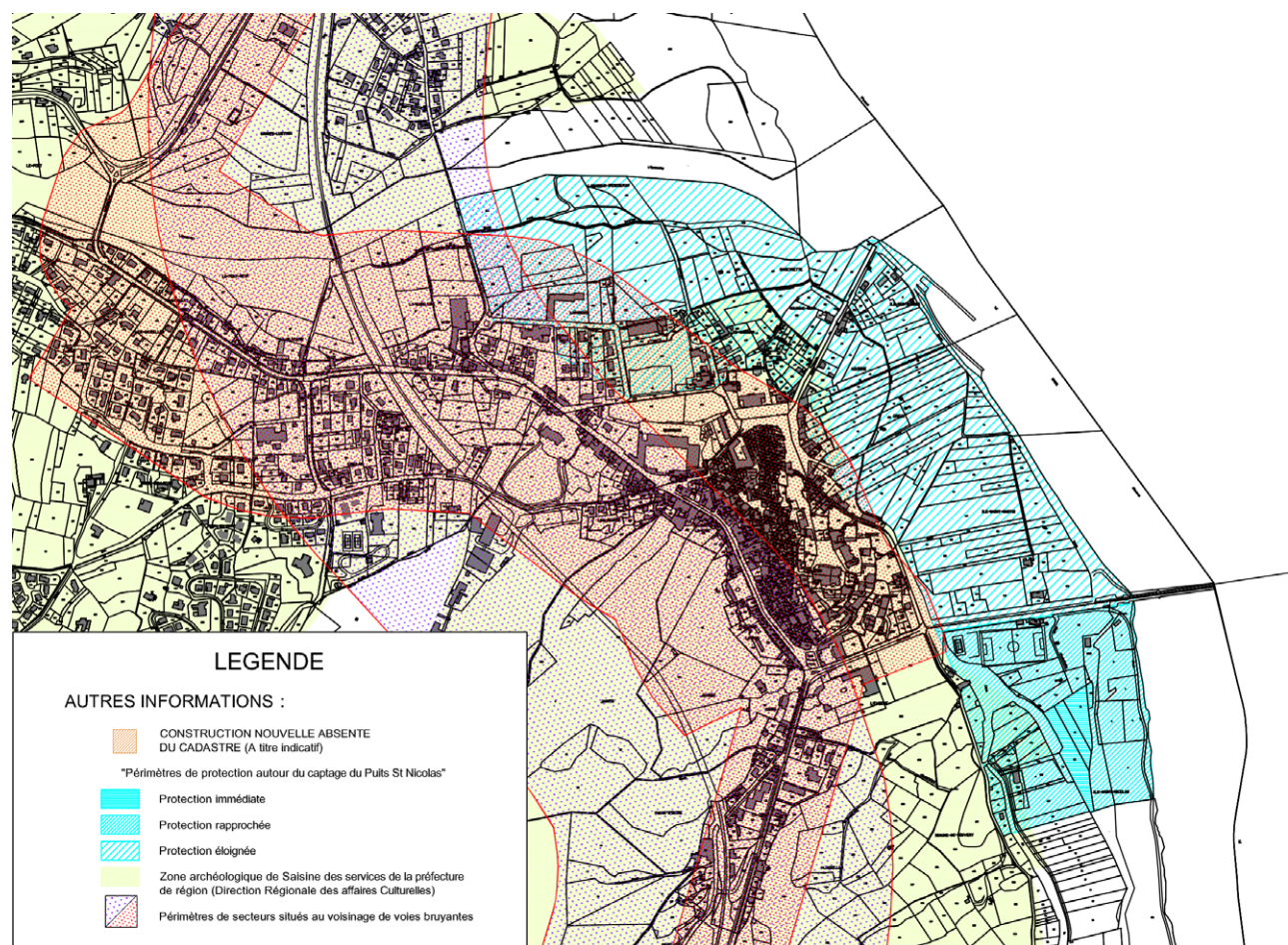
LA ZONE ARCHÉOLOGIQUE DE SAISINE

Par arrêté préfectoral du 24 mai 2004, considérant l'importance et l'intérêt historique de la commune de Viviers, la région a délimité une Zone Archéologique de Saisine.

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers devront ainsi être transmis aux services de la Préfecture de région et pourront être subordonnés à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Le Préfet de région prescrira ou non un diagnostic préventif. Diagnostic dont découleront éventuellement des fouilles et/ou des prescriptions techniques pour les futurs aménagements. Dans le pire des cas, des fouilles pourraient impacter considérablement le projet, tant d'un point de vue financier que d'un point de vue du calendrier des travaux.

NOTA : LA COMMUNE PRÉPARE UNE DEMANDE ANTICIPÉE AUPRÈS DE LA DRAC.



Plan « autres informations », en annexe du Plan Local d'Urbanisme

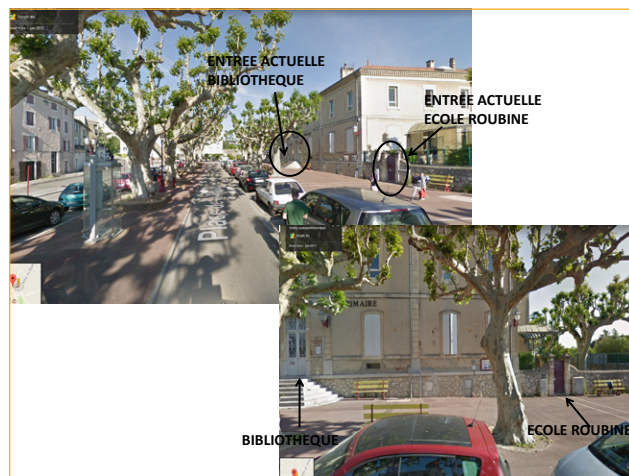


LES PROJETS CONNEXES

L'ÉCOLE ET LA BIBLIOTHÈQUE

La commune a en projet de déplacer les entrées de l'école élémentaire et de la bibliothèque, à l'ouest des bâtiments. Les parvis à créer s'inscriront alors dans la continuité de celui du théâtre.

NOTA : CES DÉPLACEMENTS SONT NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE À L'ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS. ILS SERONT RÉALISÉS EN ACCOMPAGNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FRICHE BILLON ET DU PARVIS DU THÉÂTRE.



LA PLACE ET LE PARKING DE L'ESPLANADE

La commune a commandé au CAUE une note d'opportunité sur l'aménagement de la place de l'Esplanade et de la propriété Baude.

Extraits

Intentions de la commune

La municipalité s'interroge sur l'opportunité et la faisabilité d'acquérir la propriété actuellement en vente afin de pouvoir étendre le parking de l'Esplanade sur une partie du terrain et revendre la maison avec une parcelle de jardin en arrière. De la même manière elle s'interroge sur la faisabilité de créer un passage piéton dans le garage traversant de la bâtisse.

Enjeux et principes

L'acquisition par la municipalité de cette propriété représente une double opportunité :



Propriété à vendre : maison 433 et terrain 426

- augmenter la capacité de stationnements de ce secteur et par là, valoriser les logements et commerces du faubourg Latrau sur cette section.

- restructurer qualitativement et fonctionnellement l'ensemble Place de l'Esplanade-parking de l'Esplanade.

Par ailleurs, l'aménagement d'une partie du



Opportunité pour augmenter le nombre de places de stationnements et créer une liaison piétonne

parc de la propriété en jardin(s) à disposition des riverains renforce aussi l'attractivité des immeubles du faubourg.

NOTA : CE PROJET EST ABANDONNÉ.



LES ÉTUDES EXISTANTES

Depuis de nombreuses années, le besoin de redorer l'image de Viviers se fait sentir à travers des études de faisabilité et de mise en valeur.

NOTA : LE PRÉSENT TRAVAIL SE POSITIONNERA DANS LA CONTINUITÉ DE CES ÉTUDES, SANS REDONDANCE.

LA MAISON DU FLEUVE RHÔNE

Trois études, trois écoles, coordonnées par la Maison du Fleuve Rhône (Association dissoute en 2014), sous le titre « Viviers...ville d'eau - ville de pierre / Analyses et propositions de futurs ingénieurs, architectes et paysagistes pour de nouvelles relations ville/fleuve » :

- Séminaire de recherche des étudiants en master « AEdification, Grands Territoires, Villes » de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG - 2009) : Diagnostic et identification des potentialités de l'ensemble des composantes du territoire de Viviers, de l'échelle urbaine à l'échelle régionale (géologie, agriculture, urbanisation, industrie, biodiversité, circulation, tourisme, population, économie, innovation sociale).

- Workshop des étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Marseille (ENSP - 2010) : Diagnostic et orientations de projet sur plusieurs entités de la commune (entrées du

centre-bourg, notamment entrée Est, Mairie, limites de la commune et rapport au fleuve, Grand Séminaire).

- Étude des étudiants de l'École des Ponts ParisTech (2010) : Diagnostic et orientations de projets sur 5 sites ciblés de la commune (la Cité Blanche, le port, le centre historique, la halte ferroviaire et l'espace naturel entre les deux ponts).

Ces trois études proposent des diagnostics parfaitement construits et sensibles. Malheureusement leurs orientations d'aménagement sont trop souvent déconnectées de la réalité des contraintes politiques, financières, réglementaires et administratives... rêver est l'apanage des « cas d'école ».



LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIVARAIS MÉRIDIONAL – ARDÈCHE

– Étude de faisabilité – Direction Générale de la Création Artistique (DGCA – Ministère de la Culture – 2005) : Présentation du label. Définition du périmètre selon des critères historiques, géographiques, touristiques et politico-administratifs. Sensibilisation des élus à la richesse de leur patrimoine et à sa valeur comme outil de développement. Premiers éléments de diagnostic sur l'offre touristique. Mise en place du label.

– Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional – Ardèche (Urbi&Orbi – ADP Dubois – Archipat – 2017) : Préconisations pour renforcer les interventions sur les « espaces agricoles, naturels et forestiers », les « centres anciens » et les « franges urbaines ». Palette végétale et palette des matériaux. Tableaux de bord par communauté de communes.

Dans le cadre de la présente mission, nous pouvons retenir :

Des paysages emblématiques aux paysages ordinaires : préservation et valorisation

- Développer des liens modes doux entre la Via Rhôna et les centres urbains / favoriser une lecture transversale de la vallée.
- Préserver le réseau de haies brise-vent dans la vallée du Rhône.

Des franges urbaines à (re)valoriser

- Requalifier les tenements privatifs par des aménagements et une signalétique de qualité.
- Améliorer l'intégration paysagère des établissements à venir (activités économiques, équipements touristiques ...).
- Favoriser l'introduction d'une palette végétale adaptée pour requalifier les limites et les espaces privatifs de jardin.

Des centres anciens à reconquérir, prioritairement dans la vallée du Rhône

- Revaloriser les espaces publics et les ressources locales (végétation, matériaux).
- Renforcer et valoriser les espaces publics et d'accueil en lien avec le Rhône.

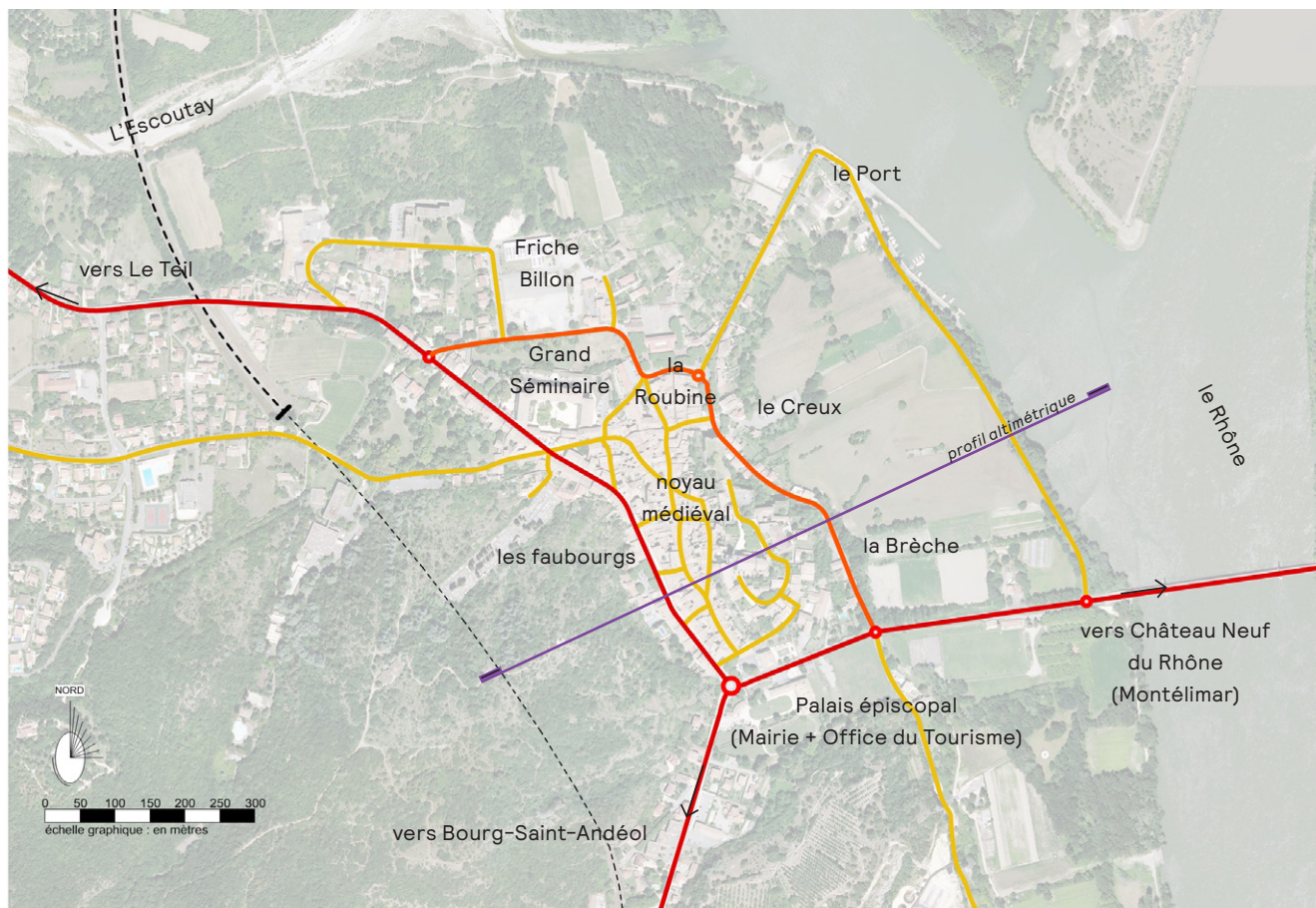




LE CENTRE-BOURG



LE SITE



Au confluent du Rhône et de l'Escoutay le territoire de Viviers, inscrit sur les contreforts est du vaste plateau des Gras, en rive droite du Rhône, présente un relief accidenté creusé par les deux vallées.

Entre les coteaux et la plaine du Rhône, deux reliefs témoins du niveau d'origine de la vallée perdurent : le petit plateau où s'est implanté la cité et la colline Saint Michel dont le sommet atteint 201 mètres.

Viviers entretient depuis toujours un rapport fort avec son paysage de par son implantation sur une butte en bordure du Rhône (défense militaire et défense naturelle). La ville s'est ensuite développée en contre-bas avec ses faubourgs au pied des collines.

Située sur une zone de passage, entrée de la vallée du Rhône vers les Cévennes et le Massif central, Viviers a donné son nom au Vivarais.





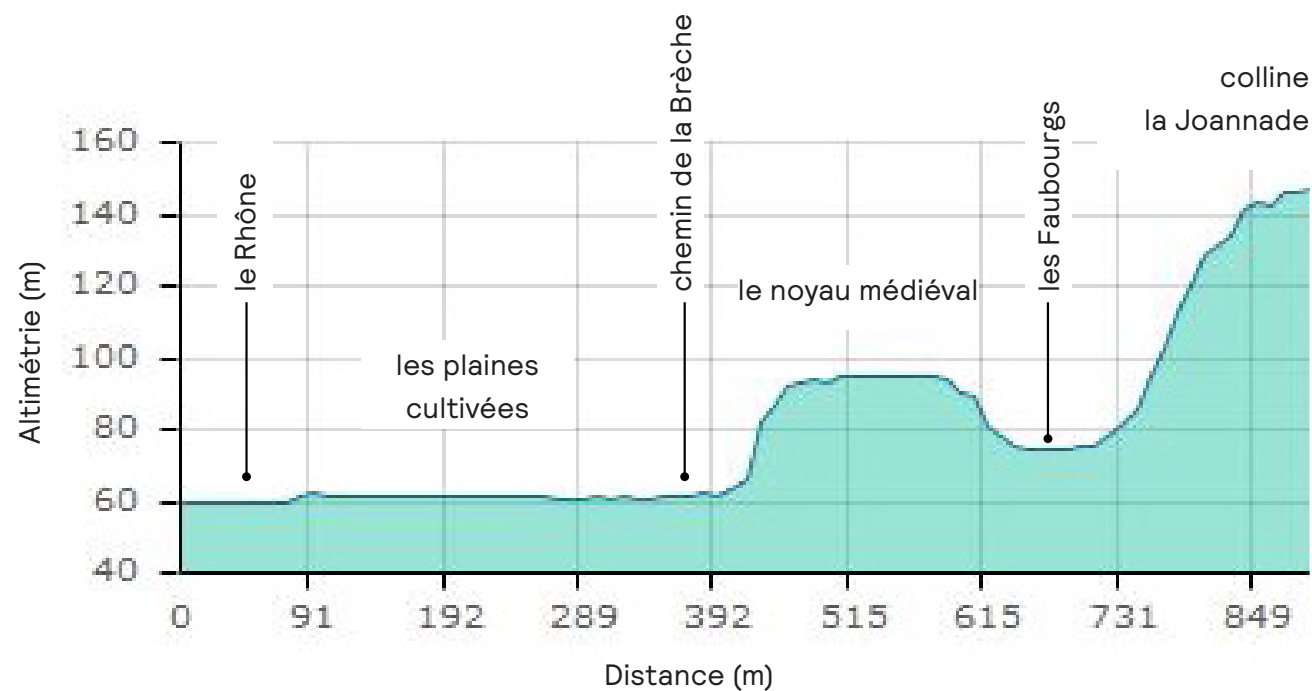
Une commune entre Rhône et collines.

Une commune dont le noyau médiéval est situé sur un éperon rocheux.

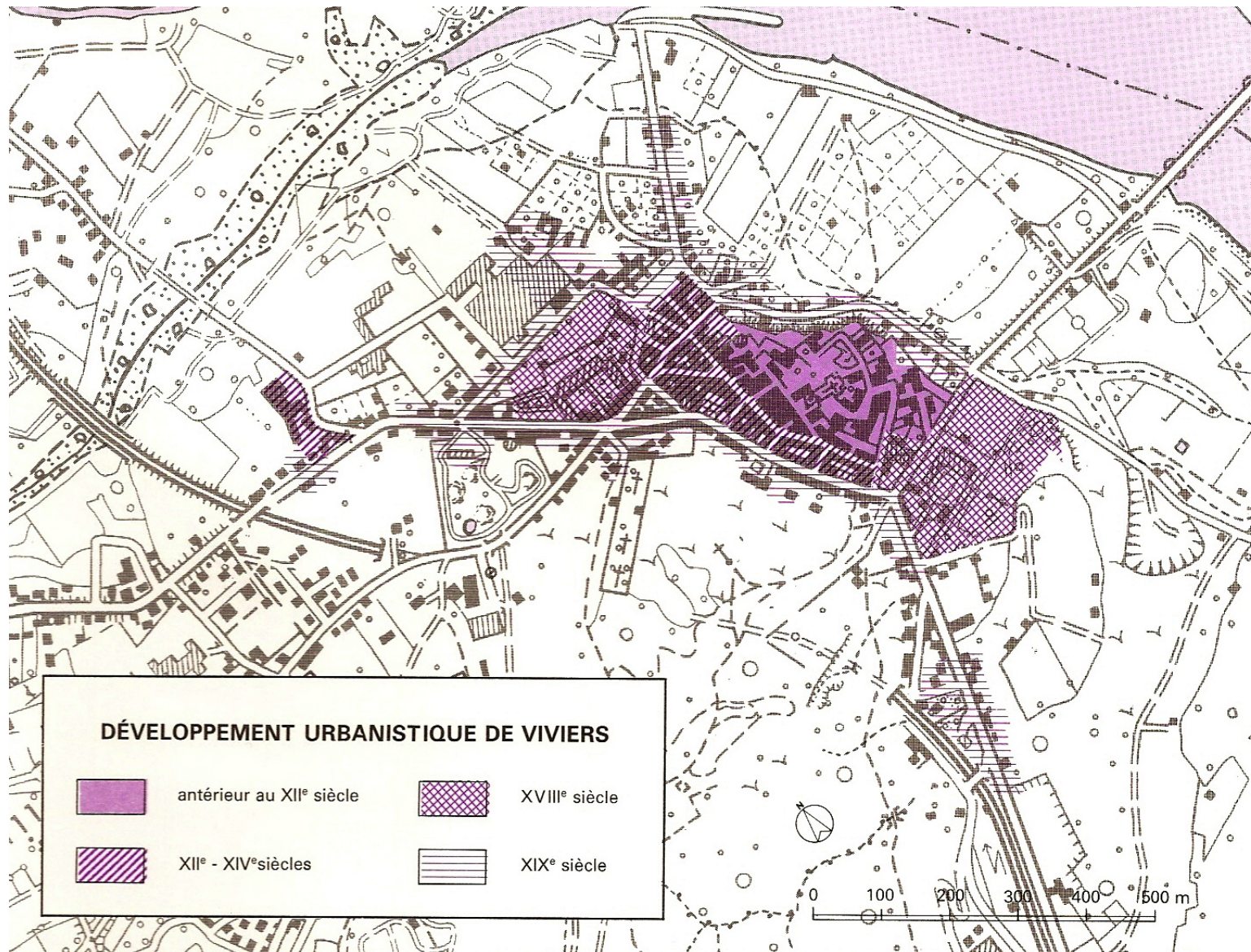
Un développement urbain lié aux travaux d'endiguement du Rhône.



Profil altimétrique



LA CONSTRUCTION DU CENTRE-BOURG



La Préhistoire et l'Antiquité

Du fait de sa situation, le site de Viviers est occupé de manière ininterrompue depuis la préhistoire (dès 19 000 ans avant JC). Des découvertes archéologiques récentes attestent de l'installation humaine dans cette zone. Ce territoire ouvert sur l'extérieur n'est sans doute pas étranger à cela.

Peuplade Gauloise, les Helviens occupaient cette partie sud du Vivarais. La cité antique d'Alba est dans un premier temps privilégiée avec un essor au cours des 1^{er} et 2^{ème} siècles de notre ère. L'actuelle route départementale 86 se trouve certainement à l'emplacement de la voie romaine, passage entre Alba et les régions du sud, comme en témoignent les nombreux vestiges d'occupation humaine retrouvés le long de cet axe. Le plateau de Viviers, déjà occupé dès le 1^{er} siècle après JC n'est qu'alors qu'une cité secondaire.

Le Moyen-Âge

Ensuite, la cité d'Alba est peu à peu délaissée au profit de Viviers, dès le milieu du 3^{ème} siècle. Le transfert de l'évêché à Viviers, que l'on situe vers 475, précipite la chute d'Alba. Le nouveau centre épiscopal est alors en plein essor, à la fin du V^{ème} et au VI^{ème} siècles. Des vestiges de cette époque ont été mis au jour.

Après avoir été disputé par les Wisigoths et les Burgondes, le Vivarais est rattaché au Royaume Franc en 534.

Après avoir été successivement aux mains des rois de Provence et des rois de Bourgogne entre 879 et 1033, le Vivarais tombe sous la domination du Saint-Empire Romain Germanique. Le pouvoir local reste cependant sous l'autorité de l'évêque.

Comme partout, la fin du XI^{ème} siècle voit l'apparition de nombreux fiefs sous la forme de Castrum qui commencent à mailler le territoire. Ainsi, les Vigueries carolingiennes laissent place aux mandements castraux qui atteignent leur apogée entre les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles.

Ce changement s'accompagne d'une extension de la ville au Nord, avec le développement de la ville basse. Il s'agit d'un quartier modeste, dans une zone inondable. La ville haute reste le lieu de résidences ecclésiastiques, autour de la cathédrale qui est reconstruite à la fin du XI^{ème} siècle. C'est également au XI^{ème} siècle que la vieille enceinte de Saint-Venance et Saint-Aule est reconstruite, ponctuée de tours de défense.

La grande rue est déjà un axe structurant au XII^{ème} siècle. Une nouvelle enceinte fortifiée est construite au XIII^{ème} siècle (1221), en se décalant vers l'ouest. L'entrée du quartier se fait alors par la porte de la Gâche.

Le Vivarais est rattaché au royaume de France en 1308. Grace à l'influence de l'évêque, la ville jouit d'une certaine prospérité au cours du moyen-âge et de la Renaissance. Le porche de la cathédrale ainsi que des chapelles sont construites au XIV^{ème} siècle. Les fortifications sont renforcées au nord, avec la construction de la grande tour et de la tour de Château-veux. Le dispositif de fortification sera encore renforcé lors des guerres de religion.



La Renaissance et l'époque Moderne

La maison des chevaliers du milieu du XVI^{ème} siècle est le meilleur exemple de demeures de riches marchands. Son propriétaire, Noël Albert, marchand devenu bailli de la cité pour le compte de l'évêque, embrasse la religion protestante en 1557. A la tête d'un groupe de huguenots, il s'empare de la ville de 1562 à 1567, met à sac la cathédrale, en détruisant les nefs. En 1568, la paix revenue, il refuse d'évacuer la cité. Il est alors arrêté, jugé et décapité le 30 août 1568. Les guerres de religion ont particulièrement marqué le Vivarais, région acquise à la Réforme, avec la destruction de nombreux édifices. Par exemple, dans le quartier canonial, seules quatre maisons sont épargnées. La restauration de la cathédrale n'interviendra qu'à partir de 1598. Les maisons médiévales de la ville basse ont davantage été épargnées par les guerres. Il en reste encore de nombreux exemples.

A la fin du XVI^{ème} siècle, l'évêque, en conflit avec le chapitre canonial, s'installe à Bourg Saint Andéol.

En juin 1629 (édit d'Alès), Louis XIII et Richelieu

parviennent à mettre fin au pouvoir des protestants après le siège de Privas. La même année une épidémie de peste cause des ravages dans le Vivarais.

Le XVII^{ème} siècle correspond à une période de reconstruction, après ces temps troublés. Les maisons du site canonial sont reconstruites sur leurs bases médiévales. La contre-réforme s'active pour redonner au catholicisme son influence en construisant de nouveaux établissements religieux et hospitaliers. Cela conduit vers un nouvel essor économique qui favorise le développement de la navigation fluviale et le transport des marchandises par bateaux.

Par ailleurs, le XVII^{ème} siècle est aussi marqué par une nouvelle approche du l'aménagement du territoire rural, la multifonctionnalité de l'agriculture, grâce, notamment, aux travaux d'Olivier de Serres. Cela façonnera le paysage de manière durable. A noter l'apparition de l'élevage de vers à soie (sériciculture).

Le besoin de renforcer leur influence conduira les évêques à bâtir des résidences de prestige. Ce phénomène se développe au XVIII^{ème} siècle, avec la construction d'hôtel particuliers

(l'hôtel de Beaulieu en 1734 puis 1760-65 et l'hôtel de Tourville entre 1763 et 1765) et le palais épiscopal qui s'installe à nouveau à Viviers (actuelle mairie et office du tourisme intercommunal).

Le réseau urbain du Vivarais se structure mais aucune cité n'en devient réellement la capitale. L'organisation se fait essentiellement autour de pôles spécialisés (artisans, manufacturiers, agricoles).

Durant la fin du XVIII^{ème} siècle, l'enceinte de la ville de Viviers est en partie détruite laissant des espaces ouverts : place de l'Ormeau, de la Plaine, esplanade de Châteauneuf.

L'époque Contemporaine

La Révolution de 1789 mettra un terme au pouvoir des évêques à Viviers. Trois communes revendiquent le chef-lieu du département de l'Ardèche : Viviers, Bourg Saint Andéol et Villeneuve de Berg. Ce ne sera aucune des trois et Viviers va perdre alors son influence. Elle perd à nouveau l'évêché de 1801 à 1822, réuni avec celui de Mende. Il s'en suit pourtant



un fort accroissement démographique au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Mais, du fait de graves crises (sériciculture, viticulture et navigation au profit du rail), il s'en suit à nouveau une période durant laquelle la population diminue de 10 à 30 % selon les secteurs, en Vivarais.

Heureusement, vers la fin du XIX^{ème} siècle, l'industrie de la chaux et du ciment créée par Joseph-Auguste Pavin de Lafarge, va apporter une forme de dynamisme économique à Viviers. La société fonde la Cité Blanche pour loger ses ouvriers en 1880.

Dans la ville, cette période correspond à la construction des alignements de maisons le long de la départementale 86 et autour de la place de la Roubine, en particulier. C'est également à cette époque que le Rhône est endigué pour faciliter le transport et lutter contre les crues.

Les cimenteries ne cesseront de se développer au cours du XX^{ème} siècle. Une nouvelle citée ouvrière est construite en 1913. L'activité continue son essor, surtout avec l'apparition

du béton dans la construction entre les deux guerres et est toujours en activité aujourd'hui.

La compagnie nationale du Rhône est créée en 1933. Cela va transformer fortement l'aspect des berges avec la création de digues, de barrages, avec des remembrements parcellaires.

Le quartier canonial a, lui, toujours conservé son enceinte médiévale, fait unique de nos jours. Il a connu peu de modification durant les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Au cours du premier, certaines maisons ont été détruites et reconstruites. Entre 1926 et 1928, le couvent Saint-Roch a été édifié.



Plan de cadastre napoléonien de Viviers (1811).



LES TRAMES VERTE ET BLEUE



LES PLATANES

La présence massive du platane, dans le sud de la France, le long des routes, sur les cours et les places ne doit pas nous faire oublier que son acclimatation à la région est relativement récente : 16ème siècle, avec une popularité comme arbre d'alignement à la fin du 18ème siècle.

Histoire du Platane

- Le platane est originaire de Perse et il se diffuse très tôt vers les monts du Taurus (bordure sud-est du plateau de l'Anatolie, en Turquie).
- Début de la civilisation grecque, le platanistos ou platanos commence sa diffusion en Méditerranée. Les Grecs savent apprécier pour l'esthétique cet arbre qui ne produit pas de fruits. Le Romain Pline soulignera ce fait lors de l'importation de platanes en Italie. Il notera en effet qu'il est étonnant de voir un arbre importé « rien que pour son ombre ».
- Au 8ème siècle av. J.C., le platane est cité par Homère dans l'Odyssée (XVII, 204) : Le bois de platane aurait servi à construire le cheval de Troie.

L'ombre du platane et sa croissance rapide

- La qualité de son ombrage est à l'origine de son succès. La surface couverte, la dimension des feuilles, la taille d'environ 25 m, la densité du feuillage contribuent à procurer un ombrage exceptionnel apprécié par tous.
- La promesse d'un bon ombrage alliée à la croissance rapide explique sa prolifération le long des grandes routes, sur les boulevards et les places.
- Le platane est désormais indissociable des villages du sud de la France.

La durée de vie du platane est exceptionnelle

- Un sol suffisamment humide aide le platane à vivre vieux.
- Les platanes peuvent vivre plusieurs centaines d'années... jusqu'à 4 000 ans.

La santé des platanes

- La maladie due au champignon *Ceratocystis platani* fait des ravages dans les platanes en provoquant la maladie du chancre coloré.
- Le parasite est originaire des États-Unis, où

il a été décelé dès 1929.

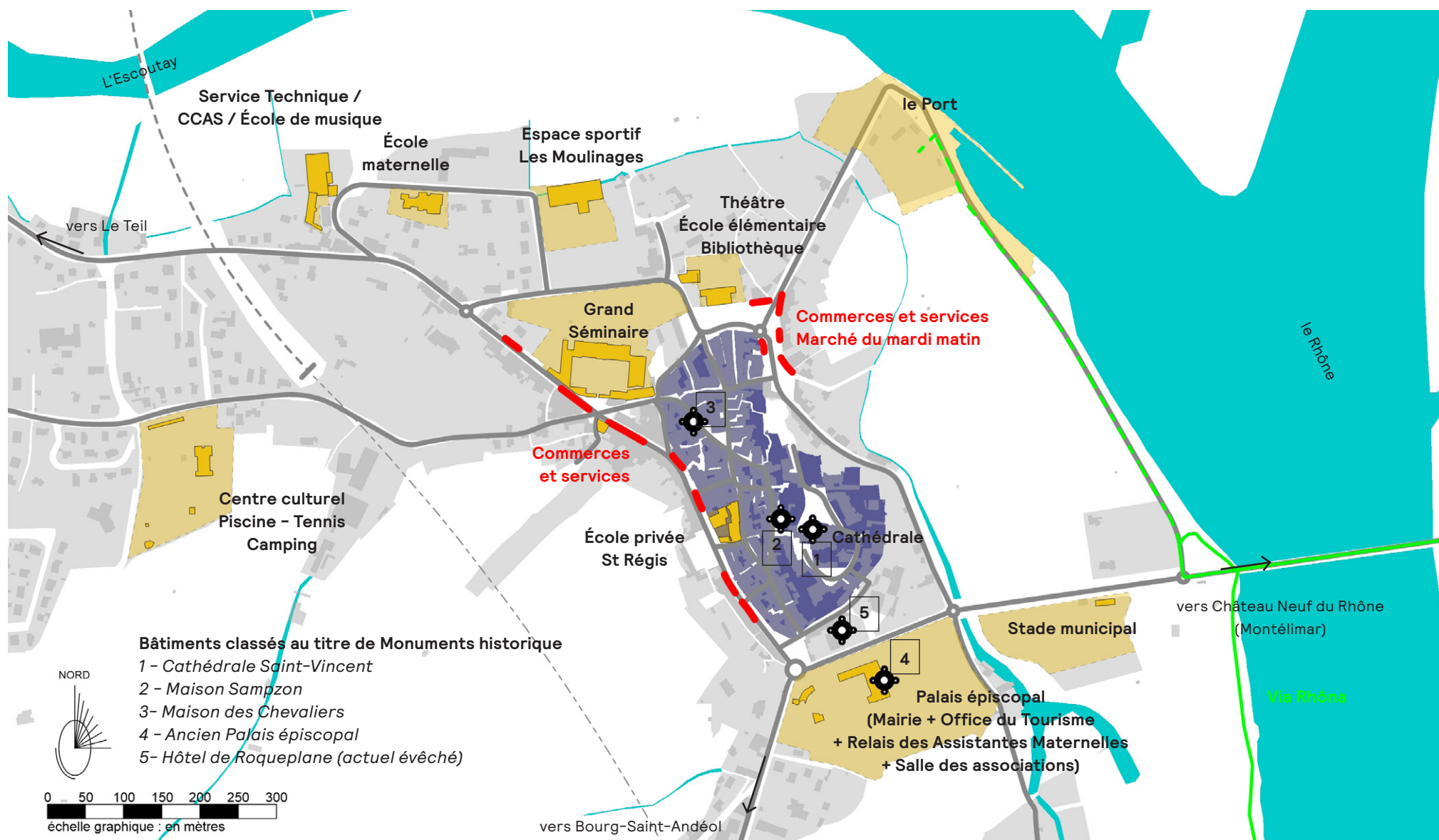
- Il a très probablement été introduit lors des opérations militaires de débarquement en Méditerranée en 1944 par les caisses en bois d'armement américain.
- Un arbre contaminé périclète en 4/6 ans selon l'endroit et on estime à plus de 50 000 le nombre de platanes morts de cette épidémie.

NOTA : UNE ÉTUDE PHYTOSANITAIRE A ÉTÉ RÉALISÉE AFIN DE DÉTERMINER L'ÉTAT DU PARC VÉGÉTAL DE LA COMMUNE.

Les platanes de la Place de la Roubine.



LES PÔLES D'ATTRACTIVITÉ



LES ESPACES PUBLICS

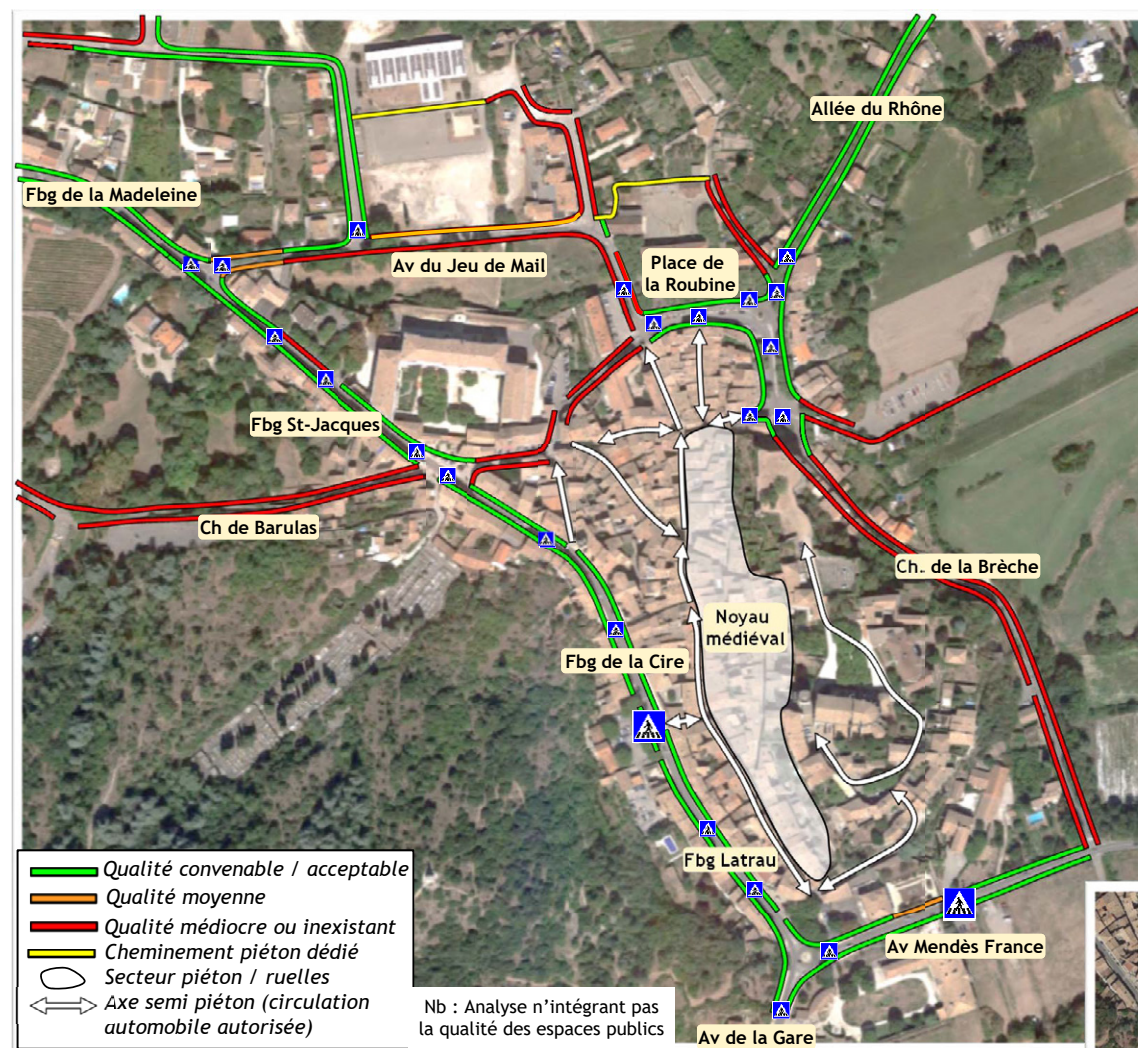




DIAGNOSTIC / MOBILITÉS

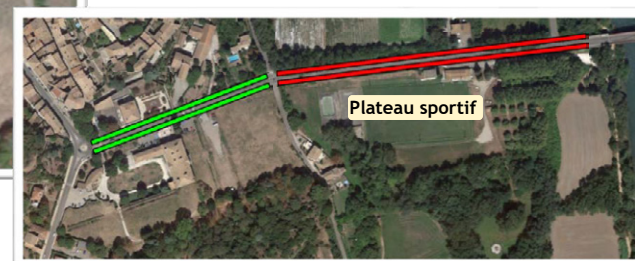


LES PIÉTONS, VÉLOS ET CARS



Une qualité d'aménagement piéton très contrastée :

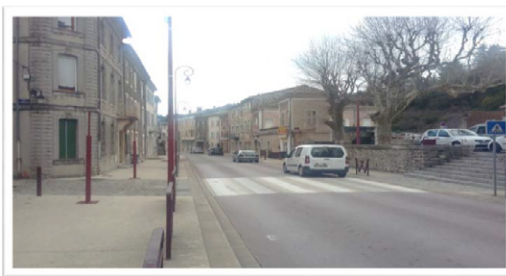
- Un noyau médiéval majoritairement et naturellement dédié aux piétons
- Des axes structurants - les faubourgs et l'avenue P.M. France équipés de trottoirs convenables / acceptables
- Des cheminements piétons médiocres ou inexistants le long des autres voiries, notamment entre le noyau médiéval et le secteur Billon (centre bourg)



**Faubourgs Latrau et de la Cire et avenue P.M. France : des cheminements piétons aménagés
mais des parcours peu attractifs au regard des caractéristiques des voies de circulation (trafic, largeur, poids lourds)**



Trottoir aménagé de largeur confortable sur le faubourg de la Cire, y compris derrière les places de stationnement



Traversée piétonne aménagée/sécurisée (plateau traversant) entre le faubourg de la Cire et le parking de l'Esplanade, face à l'école maternelle Saint Régis



Trottoir aménagé et traversée piétonne accessible sur l'avenue de la Gare, en lien avec le parking existant côté Mairie



Faubourg de la Cire : des cheminements piétons ponctuellement moins larges mais protégés



Trottoir aménagé de largeur confortable sur le faubourg Latrau



Avenue Pierre Mendès France : une traversée piétonne existante vers la place Allignol, des cheminements piétons existants bien que limités en largeur depuis/vers le parking de la Mairie

Cheminements piétons : les discontinuités existantes



Un cheminement piéton (très) minimaliste sur l'avenue du Jeu de Mail côté Billon, inexistant côté Grand Séminaire



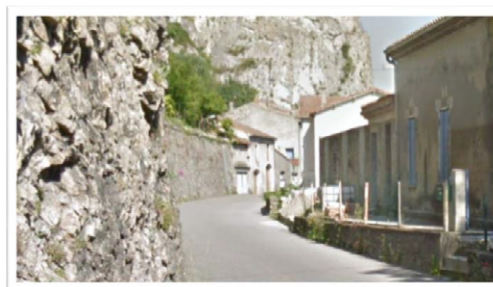
Rue de la République : priorité donnée aux véhicules en circulation et en stationnement au détriment des cheminements piétons



Un traitement piéton inexistant dans la continuité sur la rue du chemin Neuf : des piétons au milieu de la chaussée



Absence de cheminement piéton pour accéder au parking du Creux et traversée piétonne minimaliste et non accessible



Chemin de la Brèche : un profil contraint (moins de 6 m), une largeur limitée et des trottoirs inexistant

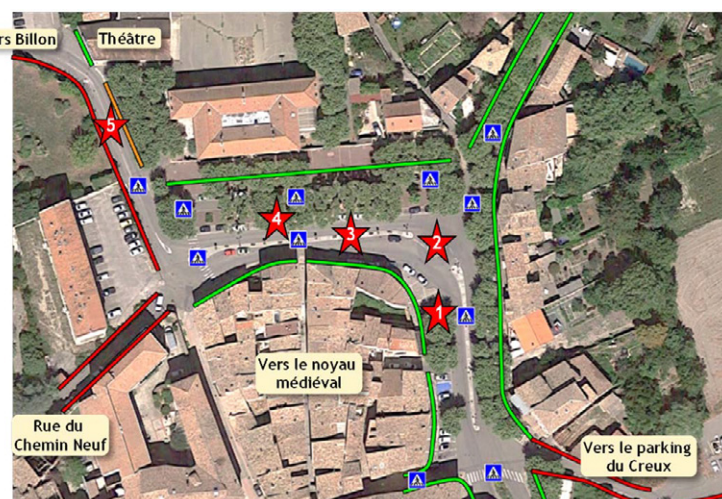


Faubourg St Jacques : une discontinuité piétonne entre l'entrée du Grand Séminaire et l'agence bancaire

Cheminements piétons : le traitement de la Place de la Robine



Liaison Théâtre - Place de la Robine : une liaison automobile, des cheminements piétons quasi inexistantes sur la future entrée de l'école ?



Aménagement globalement peu qualitatif et offrant une place importante à la voirie (3 voies de circulation en dépit d'un trafic faible) et au stationnement malgré la présence de parkings à proximité.



Traversée piétonne face à la rue Chèvrerie et à l'école peu lisible et non accessible, un choix de revêtement peu lisible sur cette traversée empruntée aux heures d'entrée/sortie de l'école (dépose des parents)



Des obstacles multiples sur trottoir : mobilier urbain, jardinière, véhicules en stationnement, terrasse,.....



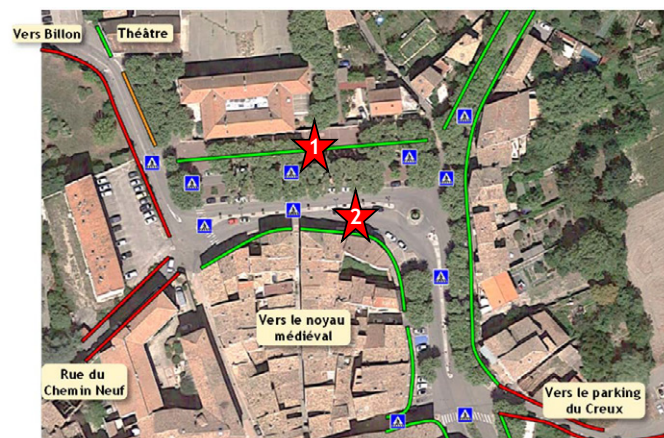
Un traitement routier du débouché de l'allée du Rhône sous la forme d'un mini giratoire, des traversées piétonnes existantes



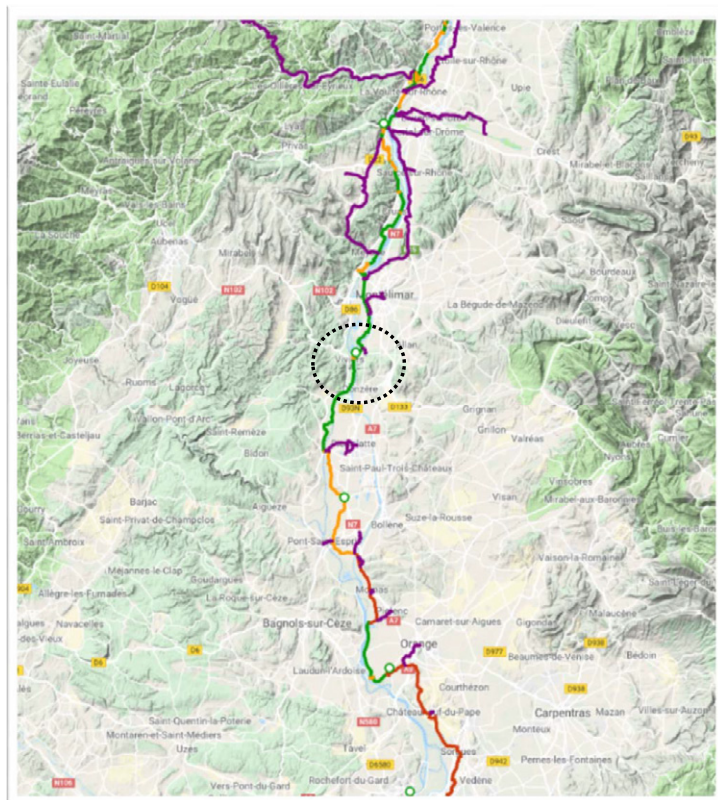
Cheminements piétons : le traitement de la Place de la Roubine



Trottoir convenable côté Sud (noyau médiéval)

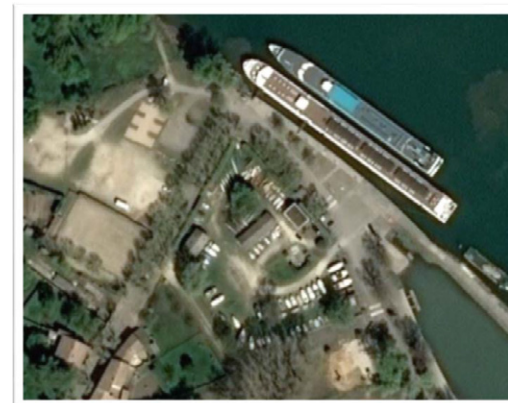


Esplanade confortable devant la bibliothèque (locaux de l'école primaire situé en arrière) : des usagers enfants et parents à l'écart des flux de circulation, une « protection » limitée à ce parvis

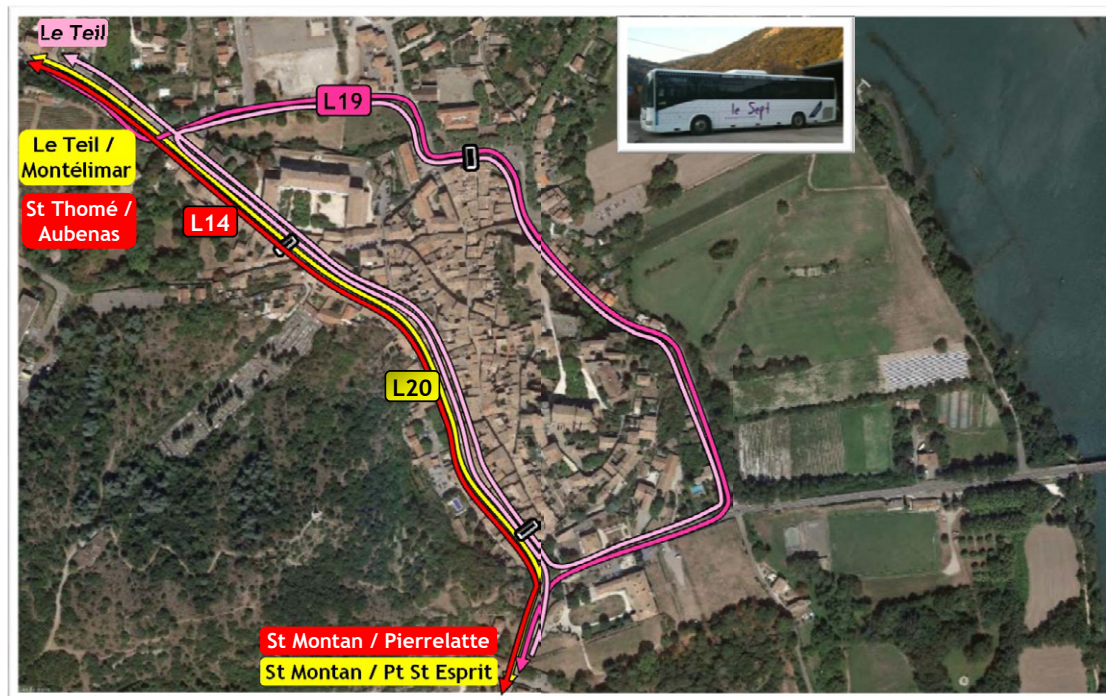


La ViaRhôna ou l'euro vélo route 17 : l'unique itinéraire cyclable du secteur

- Un unique aménagement cyclable sur le territoire communal de Viviers : la Viarhônga en bordure du Rhône, une voie verte « déconnectée » du centre bourg, du noyau médiéval
- Une absence d'aménagements de voirie et de stationnements adaptés à la pratique cyclable au quotidien sur un territoire qui reste malgré tout à l'échelle des déplacements à vélo (temps de parcours inférieurs à 5 mn)
- Au débouché de l'allée du Rhône : un parking aménagé accompagné de panneaux d'information touristique.



Desserte en Transports en commun : Offre



La commune de Viviers est desservie par trois lignes du réseau de l'Ardèche « Le Sept » (compétence Région Auvergne Rhône Alpes), avec des véhicules de 12,80 m :

- Ligne 20 assurant la liaison Montélimar / Le Teil - St Montan / St Martin d'Ardèche / Pont St Esprit. Son itinéraire en traversée de Viviers s'adosse à la RD86. Deux services par jour et par sens.
- Ligne 19 St Thomé - Le Teil : Cette ligne emprunte à l'aller et au retour le même itinéraire par l'avenue du Jeu du Mail, la place de la Roubine, le chemin de la Brèche puis l'avenue P.M. France puis rejoindre la RD86. Deux à quatre services par jour et par sens.
- Ligne 14 Pierrelatte - Aubenas : Cette ligne emprunte la RD86 en traversée de Viviers. Deux services par jour et par sens.

Outre les arrêts situés sur les faubourgs (Latrau, La Cire et la Madeleine), il existe un arrêt sur la place de la Roubine.



Synthèse de la desserte en modes actifs (piétons / cyclistes) et en transports en commun

Atouts

- ✓ Un noyau médiéval logiquement et naturellement « dédié » aux cheminements piétons
- ✓ Des faubourgs - RD86 - dotés de cheminements piétons convenables/acceptables,
- ✓ Place de la Roubine : des cheminements piétons existants mais minimalistes
- ✓ Une liaison piétonne existante entre la place de la Roubine et les bords du Rhône (allée du Rhône) mais insuffisamment mise en valeur
- ✓ Un secteur à l'échelle des déplacements piétons : des pôles d'attraction et des équipements situés dans un rayon de 8 mn,
- ✓ Un aménagement cyclable unique, à vocation touristique : la Via Rhôna (EV17) en bordure du Rhône mais « évitant » la zone agglomérée
- ✓ Un mode vélo en capacité de desservir de multiples pôles équipements et pôles d'attraction à l'échelle de Viviers moyennant des temps de parcours inférieurs à 5 mn : établissements d'enseignement, commerces, équipements sportifs et de loisirs

Objectifs / enjeux :

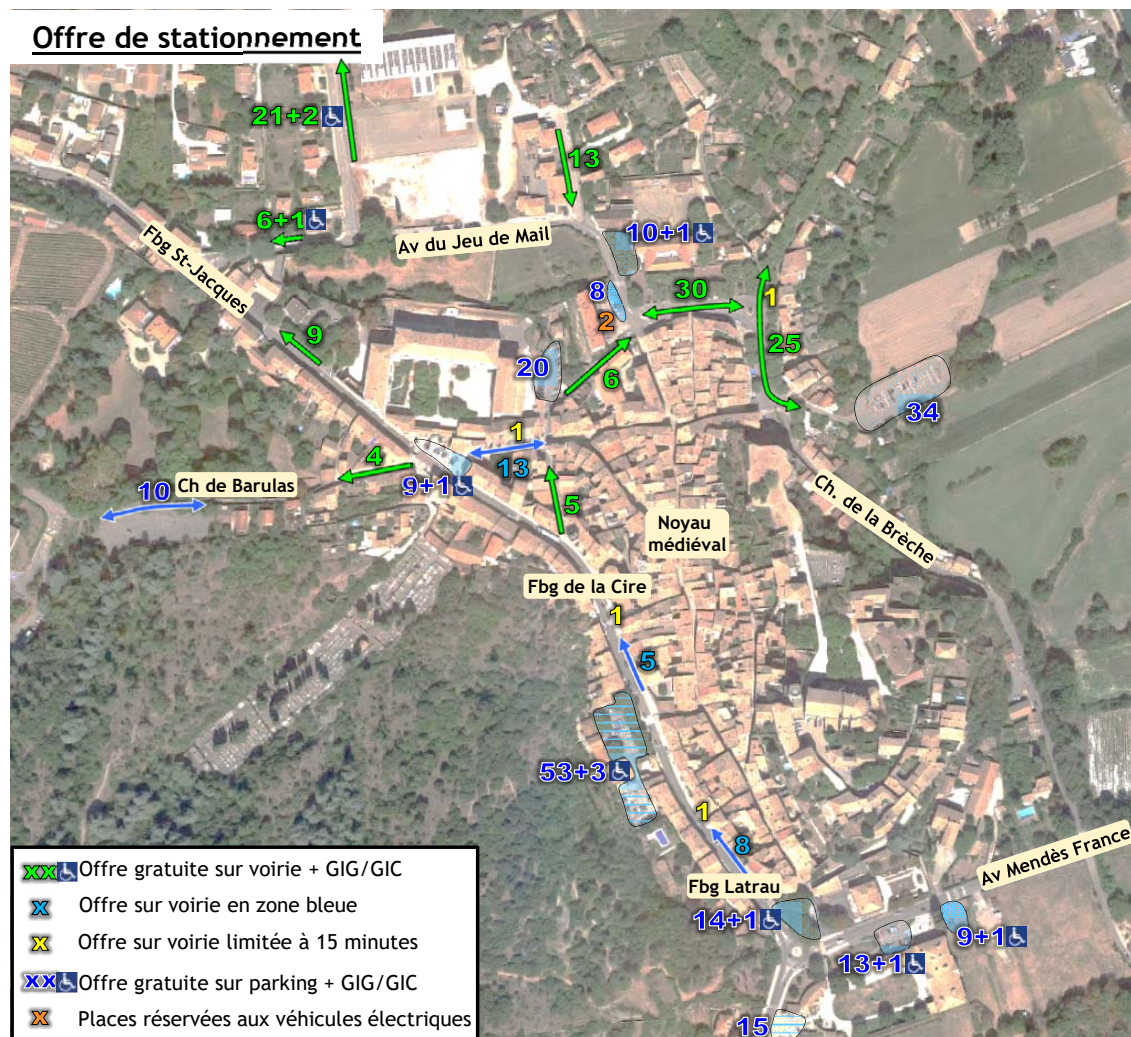
- Favoriser un meilleur partage de la voirie au profit des piétons / cyclistes sur les secteurs ou liaisons 'cibles' : liaison Billon - Roubine, place de la Roubine, liaison Roubine - Parking du Creux - chemin du Creux - Rhône, liaison Place Riquet - place de la Roubine par la rue de la République, liaison Place de la Roubine - Bords du Rhône par l'allée du Rhône, liaison ViaRhôna - Allée du Rhône
 - Des espaces publics priorisant les déplacements piétons et cyclables, tout en maintenant les circulations automobiles
 - Des déplacements cyclables à intégrer dans la conception des réaménagements de voirie : priorité aux circulations apaisées afin d'éviter le recours à la Voiture Particulière pour desservir les équipements et pôle générateurs de déplacements
 - Jalonner les parcours piétons autour du noyau médiéval et entre ce noyau et les bords du Rhône
 - Maintenir la desserte en transports en commun sur la place de la Roubine pour les services régionaux et les besoins éventuels d'accès au Port
 - Définir les conditions d'accueil et de stationnement des cars de tourisme, des croisiéristes,
- Vers une évolution des habitudes quotidiennes

Contraintes

- ✗ Des espaces publics ou voiries ne priorisant pas clairement les cheminements piétons, souvent aménagés à « minima » : Place de la Roubine, avenue du Jeu de Mail
- ✗ Une absence de lisibilité des cheminements piétons autour du noyau médiéval, de multiples coupures/ruptures qui contrastent avec un traitement logiquement piéton de ce dernier
- ✗ Des continuités piétonnes inexistantes avec les faubourgs : liaison vers Place Riquet / Faubourg St-Jacques, liaison vers Billon, cheminement vers les bords du Rhône, liaison vers le chemin rural du Creux, liaison vers le Place Allignol et au-delà
- ✗ Un partage de la voirie qui donne la priorité aux véhicules en circulation et en stationnement : Place de la Roubine, la rue de la République et la rue du Chemin Neuf, Place de l'Esplanade, place Allignol
- ✗ Un jalonnement piéton limité au noyau médiéval : un piéton « qui se perd » au niveau des faubourgs
- ✗ Une absence d'aménagement cyclable ou de partage de la voirie au sein de la zone urbanisée
- ✗ Des stationnements pour vélos très peu nombreux
- ✗ ViaRhôna : un équipement insuffisamment mis en valeur et « déconnecté » du centre bourg de Viviers



LES STATIONNEMENTS



Offre de stationnement identifiée* :

- **344 places** recensées autour du noyau médiéval (dont 11 places GIG-GIC),
- Une offre répartie sur la voirie (46 % des places) et les parkings (54 %),
- Une offre très majoritairement gratuite : seuls 9 % des places sont réglementées → zone bleue limitée à 1h30 (26) et places limitées à 15 minutes (4)

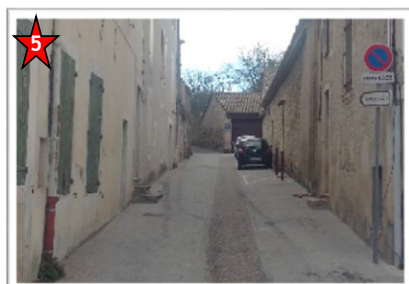
* Parking « Billon » (avenue du Jeu de Mail), parking en contre-bas de la Mairie en bordure de l'avenue Pierre Mendès-France et parkings dans le noyau médiéval non comptabilisés dans l'offre de stationnement matérialisée.



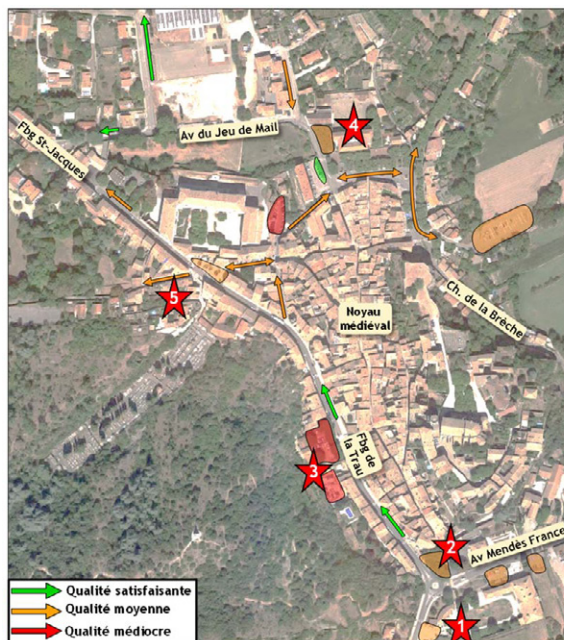
Analyse qualitative de l'offre de stationnement



Secteur Billon : un espace où quelques véhicules sont stationnés



Chemin de Barulas : Places étroites en bordure du bâti, sans cheminement piéton clairement identifié (en dépit d'un traitement semi piéton)

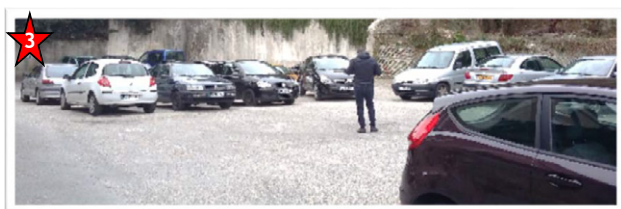


Place Allignol : Places non matérialisées et aucune possibilité de faire « demi-tour »



Parking de l'avant cour en bordure de l'av de la Gare : un parking jalonné mais non matérialisé, en façade du palais épiscopal (mairie et OTI)

Parking de l'Esplanade « arrière » : des places non matérialisées, aucune possibilité de faire « demi-tour » et une accessibilité confidentielle et médiocre (largeur des voies)



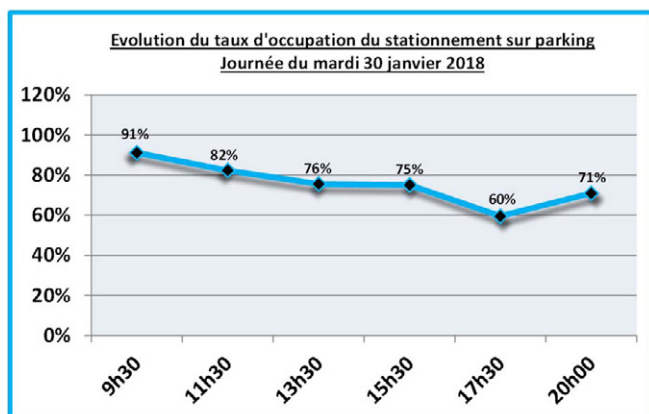
Places étroites et sorties du parking peu lisible



Place Riquet : une place à l'origine piétonne sans marquage des places de stationnement



Occupation des parkings (identifiés) : Besoins et disponibilités (relevés un mardi, jour de marché / fin janvier 2018)



Stationnement sur parking														
Rue	Offre	GIC	9h30		11h30		13h30		15h30		17h30		20h00	
			demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite
PK Mairie / Office de Tourisme Intercommunal	22	2	22		18		21		21	1	4		12	
PK Avant Cour (Av de la Gare)	15		15		12		9		11		3		9	
PK Allignol	14	1	14	1	13	1	14	1	12	1	14	3	14	3
PK Place de l'Esplanade	53	3	53	1	53	12	50	3	46	1	42	5	51	2
PK Place Riquet	9	1	7		7	1	5	1	7	1	8	2	8	1
PK théâtre municipal	10	1	10		9		10		9		6		8	
PK résidence les Lauriers	8		8		8		5		5		8		6	
PK du Creux	34		28		22	2	14	1	14	2	12	1	10	1
PK Place A. Malraux (rue du C. Neuf)	20		19	1	17	0	18	1	20	1	18	1	19	1
TOTAL	185	8	176	3	159	16	146	7	145	7	115	12	137	8
	Demande totale		179		175		153		152		127		145	
	Taux d'occupation		91%		82%		76%		75%		60%		71%	
	Taux de congestion		93%		91%		79%		79%		66%		75%	
	Nombre de places disponibles		6		10		32		33		58		40	

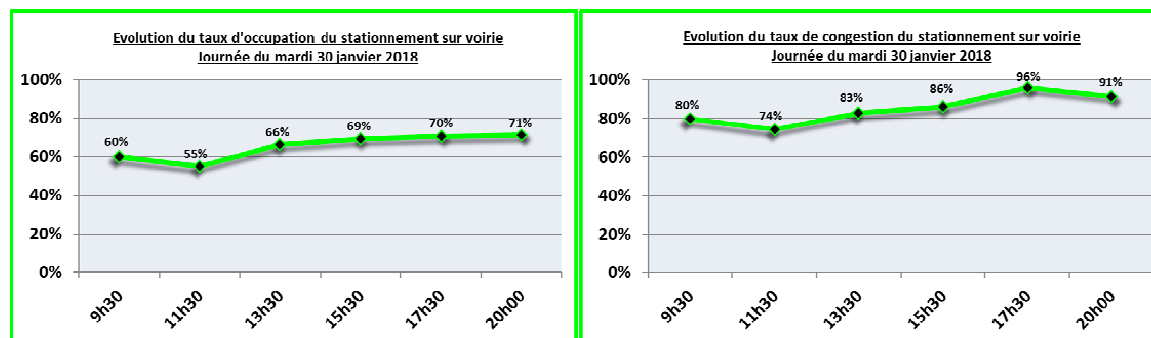
- Une offre de 185 places
- Des taux d'occupation variables en période diurne, compris entre 60 % et 91 % selon la période de la journée, plus élevés en matinée
- Des besoins en parking évalués entre 127 et 179 places (y/c stationnements illicites)
- Les parkings les plus utilisés : l'Esplanade, Malraux, Mairie (2) et Place Allignol
- Le parking le moins fréquenté : Creux
- En période diurne : entre 6 et 33 places disponibles selon la période horaire, jusqu'à 60 places autour de 17h30 → plus de la moitié des places disponibles se situe sur le parking du Creux. L'offre répond à la demande.
- En période nocturne : un besoin évalué à 145 places et des disponibilités de près de 40 places, majoritairement dans le secteur de la Mairie et sur le parking du Creux

Taux d'occupation = nombre de véhicules stationnés sur des emplacements matérialisés / offre totale

Taux de congestion = nombre de véhicules stationnés sur des emplacements matérialisés et non matérialisés / offre totale



Occupation sur voirie : Besoins et disponibilités
(relevés un mardi, jour de marché / fin janvier 2018)



Stationnement sur voirie														
			9h30		11h30		13h30		15h30		17h30		20h00	
Rue	Offre	GIC	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite
Faubourg Latrau (zone bleue)	8		4		5		5		6		6		8	
Faubourg Latrau (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		1	
Faubourg La Cire (zone bleue)	5		4		4		5		4		4		5	
Faubourg La Cire (arrêt minute)	1		0		1		1		0		0		1	
Chemin de Barulas "bas"	4		3	2	3		3		3		3	1	4	
Chemin de Barulas "haut"	10		5		4		2		3		4		2	
Rue Châlès	5		5		4		3		5		5		5	
Faubourg St-Jacques (diocèse)	9		7		5		9		6		9	2	7	1
Av du Jeu de Mail	6	1	4		4		5		6		5	1	5	1
Av Lamarque	21	2	4		2		2		4		5		8	
Rue des Ramières	13		11	9	10	11	9	7	13	4	10	4	8	4
Place de la Roubine Nord	30		17	13	15	8	30	7	25	6	30	14	23	12
Place de la Roubine (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		0	
Place de la Roubine Est	25		20	6	18	9	16	10	19	13	20	14	23	11
Rue du Chemin Neuf	6		5	2	6	3	6	3	6	3	6	4	3	4
Rue de la République (zone bleue)	13		8		8		11		12	1	7	1	12	
Rue de la République (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		0	
TOTAL	159	3	97	32	89	31	107	27	112	27	114	41	115	33
	Demande totale		129		120		134		139		155		148	
	Taux d'occupation		60%		55%		66%		69%		70%		71%	
	Taux de congestion		80%		74%		83%		86%		96%		91%	
	Nombre de places disponibles		30		39		25		20		4		11	

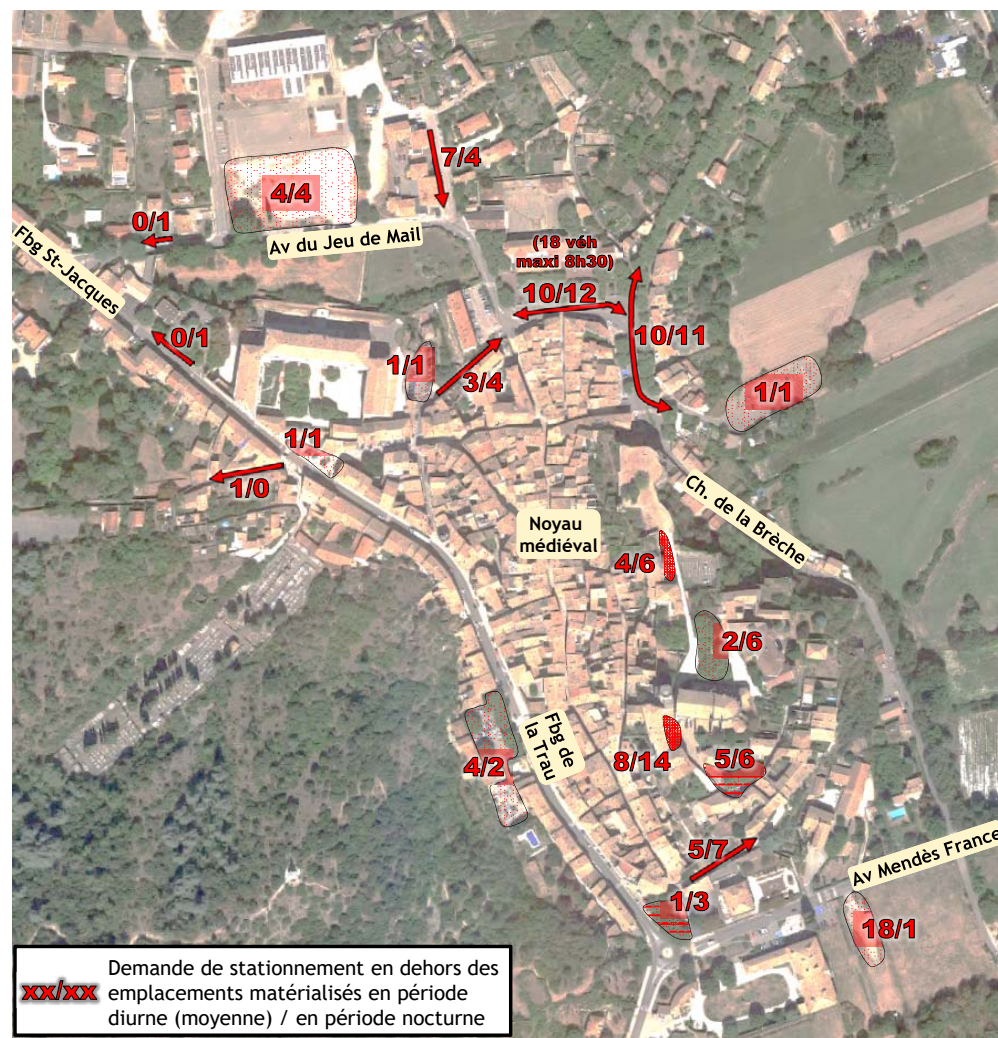
- Une offre matérialisée/identifiée de 159 places (hors GIC/GIC)
- Des taux d'occupation variant entre 55 % et 70 % selon la période de la journée
- Des besoins sur voirie évalués entre 120 et 155 places (y/c stationnements illicites, en dehors des emplacements matérialisés), d'où des taux de congestion élevés, compris entre 74 % et 96 %
- Les axes les plus occupés : Place de la Roubine
- Les voies les moins occupées (en termes de stationnement) : avenue Lamarque
- En période diurne : entre 4 et 39 places disponibles selon la période horaire
- En période nocturne : un besoin évalué à près de 150 places et des disponibilités faibles (11 places)
- Globalement, l'offre répond convenablement à la demande sur voirie, difficilement sur certaines périodes horaires (17h30).

Taux d'occupation = nombre de véhicules stationnés sur des emplacements matérialisés / offre totale

Taux de congestion = nombre de véhicules stationnés sur des emplacements matérialisés et non matérialisés / offre totale



Stationnement en dehors des emplacements matérialisés



Place de la Roubine



Montée de l'Abri



**De multiples aires de stationnement à questionner : maintien, suppression, diminution de l'offre ?
au profit d'une requalification des espaces publics**



Parking Malraux :
en impasse, peu
pratique, mais à
maintenir



Parking du théâtre : un espace à rendre aux piétons dans
le cadre de la modification des accès à l'école primaire ?



Place de l'Ormeau = jusqu'à
6 véhicules stationnés



Place Riquet, des véhicules devant le Grand Séminaire



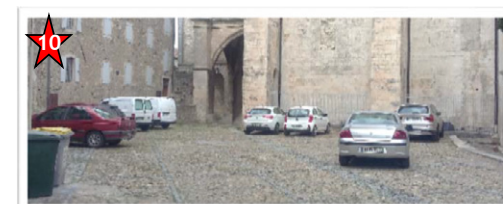
Place de l'Esplanade « arrière » : en impasse, peu lisible



Place Allignol : des véhicules sur une des
portes d'entrée du noyau médiéval



Place de la Plaine = jusqu'à 6
véhicules stationnés



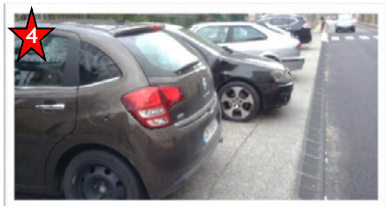
Place St-Jean = jusqu'à 14 véhicules stationnés



Parking de la Mairie /
Office de Tourisme :
en impasse, peu pratique



De multiples aires de stationnement à questionner : maintien, suppression, diminution de l'offre ?
au profit d'une requalification des espaces publics et des cheminements piétons



*Faubourg St-Jacques : des stationnements
au détriment des continuités piétonnes*



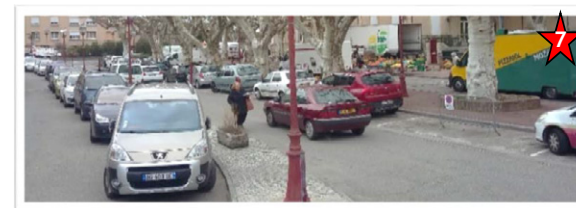
*Chemin de Barulas : un axe
étroit, des cheminements
piétons à prioriser plus
clairement ?*



Rue du chemin Neuf



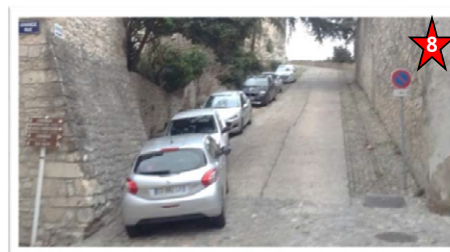
Rue de la République



Place de la Roubine



Rue Châles

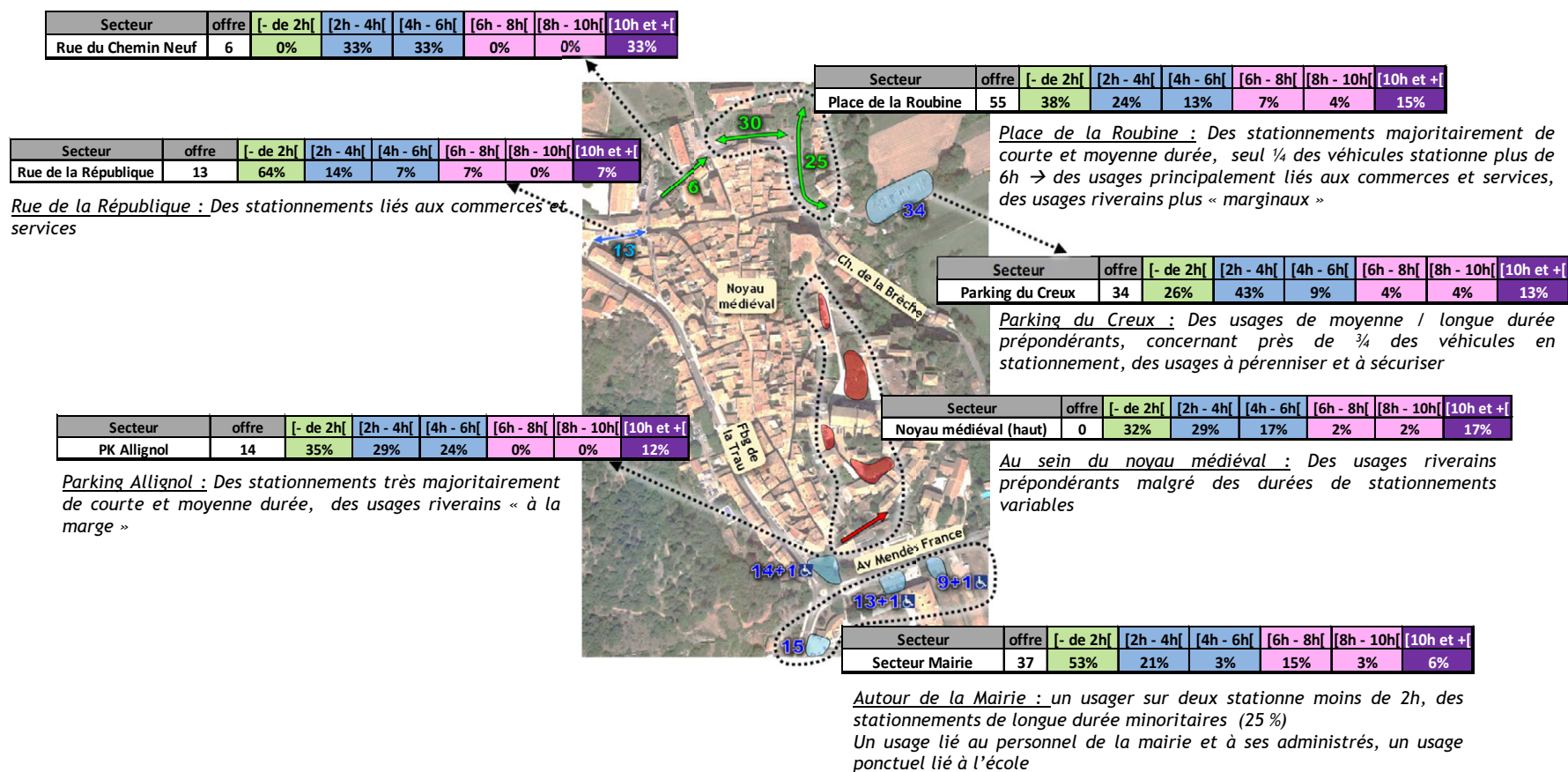


Montée de l'Abri = jusqu'à 8 véhicules stationnés



Rue des Ramières

Durées moyennes de stationnement et usages



**De multiples aires de stationnement à questionner : maintien, suppression, diminution de l'offre ?
au profit d'une requalification des espaces publics et des cheminements piétons**

Stationnement sur voirie et en parking - Bilan des besoins de stationnement en période normale														
			9h30		11h30		13h30		15h30		17h30		20h00	
Rue	Offre	GIC	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite	demande	demande illicite
Faubourg Latrau (zone bleue)	8		4		5		5		6		6		8	
Faubourg Latrau (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		1	
Faubourg La Cire (zone bleue)	5		4		4		5		4		4		5	
Faubourg La Cire (arrêt minute)	1		0		1		1		0		0		1	
Chemin de Barulas "bas"	4		3	2	3		3		3		3	1	4	
Chemin de Barulas "haut"	10		5		4		2		3		4		2	
Rue Châlès	5		5		4		3		5		5		5	
Faubourg St-Jacques (diocèse)	9		7		5		9		6		9	2	7	1
Av du Jeu de Mail	6	1	4		4		5		6		5	1	5	1
Av Lamarque	21	2	4		2		2		4		5		8	
Rue des Ramières	13		11	9	10	11	9	7	13	4	10	4	8	4
Place de la Roubine Nord	30		17	13	15	8	30	7	25	6	30	14	23	12
Place de la Roubine (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		0	
Place de la Roubine Est	25		20	6	18	9	16	10	19	13	20	14	23	11
Rue du Chemin Neuf	6		5	2	6	3	6	3	6	3	6	4	3	4
Rue de la République (zone bleue)	13		8		8		11		12	1	7	1	12	
Rue de la République (arrêt minute)	1		0		0		0		0		0		0	
PK Mairie / Office de Tourisme Intercommunal	22	2	22		18		21		21	1	4		12	
PK Avant Cour (Av de la Gare)	15		15		12		9		11		3		9	
PK Allignol	14	1	14	1	13	1	14	1	12	1	14	3	14	3
PK Place de l'Esplanade	53	3	53	1	53	12	50	3	46	1	42	5	51	2
PK Place Riquet	9	1	7		7	1	5	1	7	1	8	2	8	1
PK théâtre municipal	10	1	10		9		10		9		6		8	
PK résidence les Lauriers	8		8		8		5		5		8		6	
PK du Creux	34		28		22	2	14	1	14	2	12	1	10	1
PK Place A. Malraux (rue du C. Neuf)	20		19	1	17	0	18	1	20	1	18	1	19	1
Montée de l'Abri				6		8		3		3		7		7
Place de l'Ormeau				6		4		4		3		6		6
Place Saint-Jean				8		8		6		6		10		14
Place de la Plaine				3		3		1		2		3		6
Belvédère				4		4		4		5		5		6
TOTAL	344	11	273	62	248	74	253	52	257	53	229	84	252	80
	Demande totale		335		322		305		310		313		332	
	Taux d'occupation		79%		72%		74%		75%		67%		73%	
	Taux de congestion		97%		94%		89%		90%		91%		97%	
	Nombre de places disponibles		9		22		39		34		31		12	

- Une offre de 344 places sur le périmètre d'étude
- Des besoins de stationnement évalués entre 305 et 335 places, en intégrant les 52 à 84 véhicules stationnés en dehors des emplacements identifiés/matérialisés
- Un nombre de places disponibles limités, compris entre 10 et 40 places selon les périodes de la journée,
- Des disponibilités les plus faibles en période nocturne et le matin jour de marché
- Besoins complémentaires :
 - 2 à 3 emplacements pour les cars des croisiéristes en période estivale
 - 2 à 3 emplacements pour les cars liés aux activités du Grand Séminaire (10/15 cars très exceptionnellement) hors période estivale
 - Théâtre : dans le cadre de l'aménagement du site Billon



Synthèse des pratiques de stationnement

Atouts

- ✓ Une offre diversifiée associant parkings et places sur voirie, soit 345 places (y/c GIG/GIC)
- ✓ Une offre très majoritairement gratuite, peu de places réglementées
- ✓ Des disponibilités de places en journée au niveau des parkings, plus spécifiquement celui du Creux
- ✓ Des opportunités foncières pour réorganiser l'offre actuelle et les pratiques de stationnement à quelques minutes à pied de la Place de la Roubine et du noyau médiéval : parking Châteauvieux, parking du Creux, friche Billon

Contraintes

- ✗ Une offre globalement peu qualitative : des places de stationnements mal identifiées, ponctuellement matérialisées Parking de l'Esplanade, place Allignol, parkings de la mairie, parking Malraux,
- ✗ Une réglementation très limitée ne favorisant pas l'organisation des pratiques et usages de stationnement « Chacun stationne où il veut »
- ✗ Un jalonnement très limité et peu incitatif
- ✗ Une offre sur voirie qui répond à peine aux besoins en période diurne et nocturne
- ✗ Un aménagement sommaire du parking du Creux, et donc peu attractif (sécurité, éclairage,...)
- ✗ Des stationnements illicites sur des secteurs centraux : Place de la Roubine,
- ✗ De multiples espaces de stationnement générateur de conflits d'usage et/ou de dégradation des espaces publics : parking av de la Gare, place Allignol, Place Riquet, av du Jeu de Mail devant le théâtre, place de la Plaine, place St Jean et Place de l'Ormeau Des espaces non aménagés mais utilisés pour stationner : au cœur du noyau médiéval et autour de la mairie

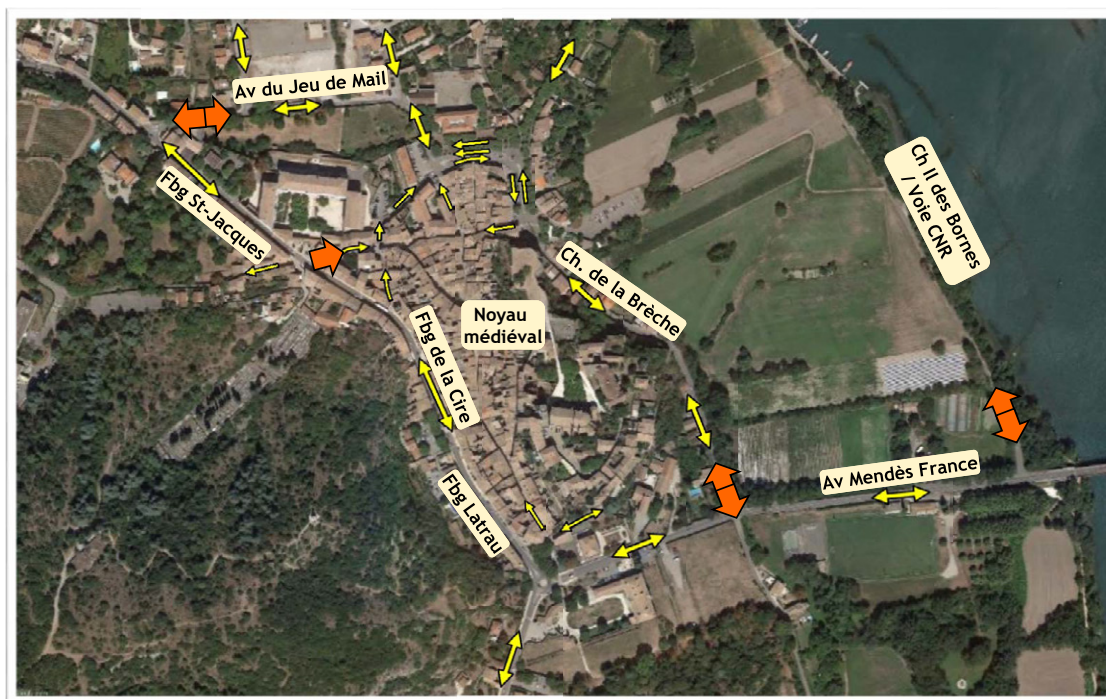
Objectifs / enjeux

- Développer une offre de stationnement qualitative : délimitation des places, accès, sécurité → Supprimer les aires de stationnement non aménagées au profit de nouveaux parkings
- Associer une réglementation des places de stationnement en fonction des usages : priorité au stationnement de courte durée et donc réglementé autour / à proximité immédiate de commerces, stationnement gratuit (et sécurisé) sur des parkings d'accueil des visiteurs, s'adossant aux faubourgs et au centre bourg (parking de la mairie et site Billon)
- Intégrer l'offre de stationnement projetée sous forme de concession : 20 places sur le parking Châteauvieux et 12 places sur le parking du Creux
- Jalonner l'offre de stationnement depuis les entrées de ville Nord (route du Teil), Est (route de Châteauneuf) et Sud (route de Bourg St Andéol)



LES CIRCULATIONS AUTOMOBILES

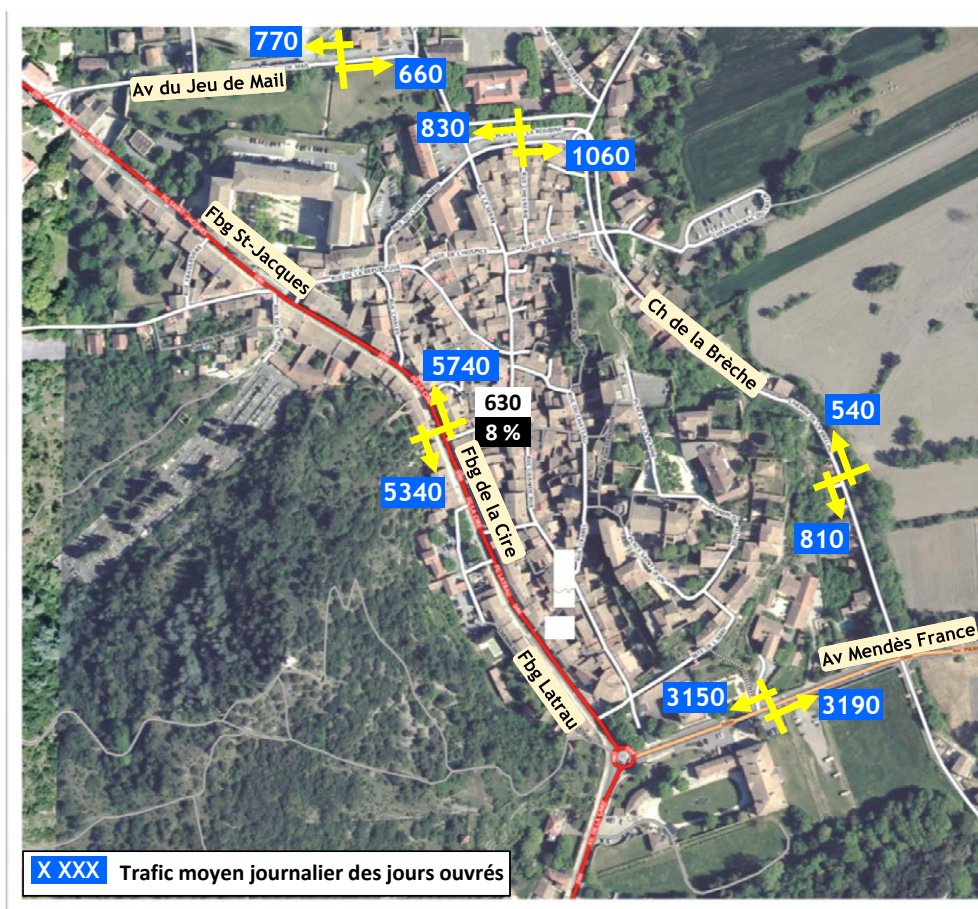
Schéma de circulation actuel



- Un schéma de circulation présentant des voiries gérées à double sens de circulation excepté sur la rue de la République et son prolongement la rue du chemin Neuf
- Trois voies d'accès au centre bourg et au noyau médiéval depuis les faubourgs et l'av P.M.France : avenue du Jeu de Mail, rue de la République/Place Riquet, chemin de la Brèche et chemin Ile de Bornes (voie CNR)
- Deux voies de sortie du cœur de ville : avenue du Jeu de Mail et chemin de la Brèche
- Un réseau viaire clairement hiérarchisé, qui préserve le noyau villageois et les faubourgs autour de la place de la Roubine



Synthèse des trafics moyens journaliers (comptages du 17 au 23 janvier 2018 inclus)



Les relevés de trafic journalier sur le réseau viaire de desserte de Viviers met en évidence les caractéristiques suivantes :

Route Départementale 86 :

- ✓ Un flux journalier de l'ordre de 11 080 véh./jour ouvré deux sens, soit un volume de trafic qui peut être qualifié de significatif mais cohérent avec le dimensionnement à 2x1 voie de l'infrastructure (axe disposant de confortables réserves de capacité),
- ✓ Une part de trafic poids Lourds élevée, proche de 8 % du trafic total, soit 630 Poids Lourds/jour ouvré deux sens.

Avenue du Jeu de Mail :

- ✓ Un flux journalier faible / très limité, de 1 430 véh./jour ouvré deux sens,
- ✓ Un trafic automobile en adéquation avec le gabarit de la voie

Place de la Roubine :

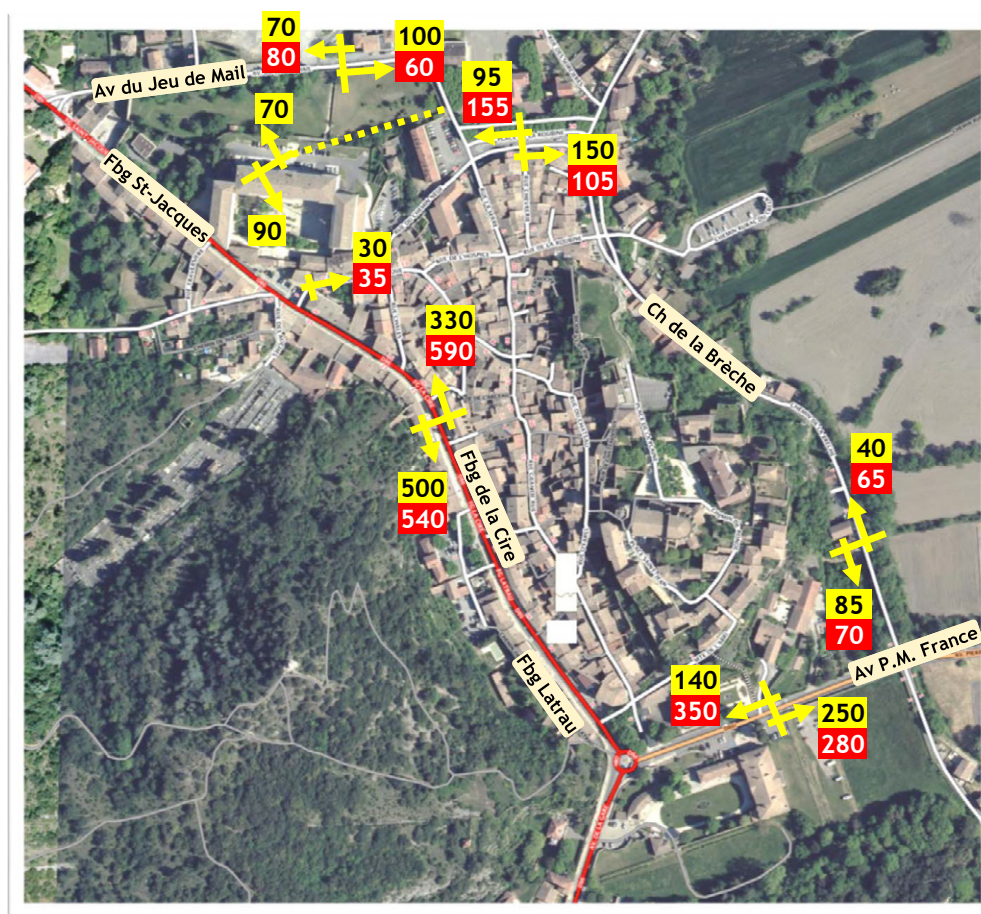
- ✓ Un trafic recensé inférieur à 2 000 véh./jour ouvré dans les deux sens de circulation
- ✓ Un niveau de trafic cohérent avec la fonction de desserte locale et ses caractéristiques
- ✓ Un gabarit à trois voies sur dimensionné au regard des flux recensés.

Chemin de la Brèche:

- ✓ Un flux journalier faible / très limité, de 1 350 véh./jour ouvré deux sens,
- ✓ Un trafic automobile en adéquation avec le gabarit toutefois contraint de la voie.



Synthèse des trafics en Heures de Pointe du Matin et du Soir



XXX : Trafics moyens en Heure de Pointe du Matin (H.P.M.) 8h-9h Jour ouvré
XXX : Trafics moyens en Heure de Pointe du Soir (H.P.S.) 17h-18h Jour ouvré

Route Départementale 86 : Des trafics horaires compris entre 330 et 590 véh/h par sens de circulation, en cohérence avec le gabarit de la voie

Avenue du Jeu de Mail, Place de la Roubine et chemin de la Brèche : Des trafics horaires très limités, inférieurs à 150 véh/h par sens de circulation,



Synthèse de la desserte routière et de la circulation automobile

Atouts

- ✓ Un réseau viaire clairement hiérarchisé : deux axes départementaux principaux RD86 et RD86i, deux voiries de desserte du centre ville - avenue du Jeu de Mail et chemin de la Brèche et des voiries de desserte locale/riveraine
- ✓ Des volumes de trafic largement cohérents avec le gabarit des voies
- ✓ Des conditions de circulation fluides sur l'ensemble du réseau de voirie, sans dysfonctionnement circulatoire
- ✓ Un schéma de circulation relativement lisible

Contraintes

- ✗ Des entrées de centre ville insuffisamment matérialisées : avenue du Jeu de Mail, chemin de la Brèche
- ✗ étroitesse et insécurité du chemin de la Brèche

Objectifs / enjeux :



- Favoriser l'usage de l'avenue du Jeu de Mail pour entrer/sortir du centre bourg et accéder aux parkings Visiteurs (avec amélioration de la lisibilité du carrefour avec la RD86)
- Réaménager le chemin de la Brèche en envisageant sa mise à sens unique ? En sécurisant le carrefour avec l'avenue P.M. France et le chemin de l'île St Nicolas
- Mettre en valeur la liaison avec les bords du Rhône en envisageant la mise à sens unique de l'allée du Rhône ?
- Clarifier l'usage du chemin Ile des Bornes en bordure du Rhône : vers un usage modes doux renforcé/sécurisé ? en fonction du projet de port
- A terme : Faire évoluer la RD86 en rue (commerçante ?)





DIAGNOSTIC / ESPACES PUBLICS



ANALYSE SENSIBLE

Pont sur le Rhône
Terrains de sport
Parking de la Mairie
Avenue Mendès France
Avenue de la Gare
Place Prosper Allignol
Faubourg de Latrau
Place de l'Esplanade
Faubourg de la Cire
Parking Chemin de Barulas
Place Riquet
Faubourg Saint Jacques
Avenue Lamarque



Dans le brouillard, le pont sur le Rhône et les terrains de sport



Avenue Mendès France, une minéralité vite oubliée en tournant la tête à droite, puis à gauche



L'ancien Palais Épiscopal (actuelle mairie et office du tourisme)



Le parvis de l'Hôtel de Ville, un espace de grande qualité



Les jardins de l'ancien Palais Épiscopal, des espaces cachés à faire redécouvrir





En arrivant depuis l'avenue de la Gare, la vue sur le noyau médiéval



Place Prosper Allignol, une entrée de ville dont on pourrait retirer le stationnement



Faubourg de Latrau, une certaine monotonie avant d'apercevoir le noyau médiéval



Place de l'Esplanade, une respiration dans le faubourg, une emprise du stationnement trop grande, au détriment des piétons



Rue Sibouse, rue du Portail Neuf, des accroches au noyau médiéval à signaler dans la ligne droite du faubourg Latrau (depuis le printemps 2018 : mise en place de potées fleuries sur mâts, aux entrées du noyau médiéval).





Le faubourg de la Cire, une nouvelle ligne droite, sans grande vie



Place Riquet, une nouvelle fois du stationnement au niveau des accroches urbaines



Le parking chemin de Barulas, une offre de stationnement de proximité, mais une absence de sécurisation piétonne



Toujours chemin de Barulas : la première ouverture sur le paysage urbain ou l'art de créer de micros-espaces piétons





Faubourg Saint Jacques, sous le Grand Séminaire, la quatrième ligne droite depuis la place Prosper Allagnol. Une ligne, une respiration... une spécificité de cette partie de la commune

Les faubourgs

- 4 x (une ligne droite + une respiration)... une spécificité de cette partie de la commune.
- De minis-accroches à retrouver avec le noyau médiéval.
- Des accroches principales à libérer du stationnement au premier plan.



Stationnements discrets, à l'entrée du Grand Séminaire



Faubourg Saint Jacques, une ligne droite en entrée de centre-bourg... qui ne laisse rien deviner de la beauté des lieux



Avenue du Jeu de Mail
Friche Billon
Espace sportif Les Moulinages
Théâtre
Résidence les Lauriers Roses



Avenue du Jeu de Mail, sous le mur de clôture du Grand Séminaire... une certaine aridité au niveau du ressenti piéton et de la sécurité



L'espace sportif Les Moulinages et la Friche Billon... tout reste à faire, tout est possible



Un espace fortement fréquenté



Une sécurité des piétons, se rendant au marché, à imposer





Idem pour les enfants ! Entre absence de place et stationnement



Le secteur de la Friche Billon

- Un espace où tous les possibles sont envisageables quant à un aménagement mutable au fil des saisons.
- Autour du Théâtre et de l'école, un espace à valoriser et à sécuriser.
- Entre la Friche Billon et la place de la Roubine, un cheminement à aménager de toute urgence.
- La possibilité de retrouver le pendant du mail de platanes sur le parking de la résidence des Lauriers.



La résidence des Lauriers, un ensemble assez peu qualitatif au regard du patrimoine architectural du centre-bourg... à dissimuler sous la végétation.



Allée du Rhône
Le port



Une allée extraordinaire !



Une promenade ombragée de grande qualité, l'absence de véhicule



La possibilité de créer un parking «évolutif» ?



Des croisiéristes rentrant au port



Le Rhône naturel s'étalant sous nos yeux



Des ouvertures dans le tissu urbain, vers le noyau médiéval



Au loin, tout là bas, la fontaine de la place de la Roubine

En allant au port

- Une toute nouvelle ambiance, à l'ombre des platanes, entre maisons et jardins.
- Le peu de circulation permettrait de lui donner un aspect moins routier.
- Le port, un paysage sans limite, une relation au fleuve dont peu de communes jouissent.



Place de la Roubine



Une large ouverture dans le tissu urbain, le sentiment d'être arrivé dans un lieu majeur



Rue J.B. Serre et Chèvrerie, de nouvelles accroches au noyau médiéval, depuis celles des faubourgs



Jour de marché sur la «contre-allée-parking»



L'école et la bibliothèque, un équipement marquant l'entrée de la place





L'étonnante dichotomie entre la minéralité côté noyau médiéval et la végétalisation côté faubourgs



Petite pause au bar du Château



Le secteur de la Brèche, une nouvelle accroche à travailler, depuis le chemin de la Brèche



La fontaine «rond-point», à réanimer au plus près des piétons



Le cour des Aubergistes, un mail de platanes bilatéral... mais surtout un espace peu lisible (seulement les jours de marché ?)

La Roubine

- Un espace de transition historique.
- Un patrimoine végétal remarquable.
- L'espace nécessaire pour rêver l'aménagement idéal.



Parking Chemin Rural du Creux
Jardins vivriers
Chemin de la Brèche



Une nappe d'enrobé un peu triste



Un point de vue en recul sur l'ensemble du noyau médiéval : une belle image de Viviers pour les visiteurs



A côté, les jardins vivriers...



... et une roubine oubliée



Chemin de la Brèche ou l'impossibilité pour tous les usagers de partager l'espace, au pied de la falaise





L'arrêt du tissu urbain au profit de grandes ouvertures sur le paysage : les jardins vivriers et, au loin, le Rhône



Le sentiment d'avoir quitté la ville (en attendant de retrouver l'avenue Mendès France)

Le Creux et la Brèche

- Quelques plantations et le parking sera intégré au paysage.
- La possibilité de retrouver le parcours de l'eau en révélant la roubine existante.
- Un chemin qui ne peut pas accueillir tout le monde.



Belvédère



Retrouver les traces du passé à travers un aménagement qualitatif, paysager... et fonctionnel



Au cœur des jardins vivriers, de l'importance de végétaliser le parking du Creux



L'extraordinaire mail de platanes liant ville et nature



Le Grand Séminaire, l'Espace Sportif, la Résidence des Lauriers... des bâtiments prégnants dans le paysage

Depuis le sommet du noyau médiéval

- Le centre-bourg n'est que co-visibilités, tout n'est que patrimoine.
- Chaque espace se doit d'être qualifié... ou, à minima, être filtré par le végétal.



Avenue Mendès France, l'Hôtel de Ville... en se retournant une dernière fois



Au loin, la Joannade.



LES ARRIVÉES DANS LE CENTRE-BOURG

L'ARRIVÉE PAR LE PONT SUSPENDU (ENTRÉE EST)

Diagnostic

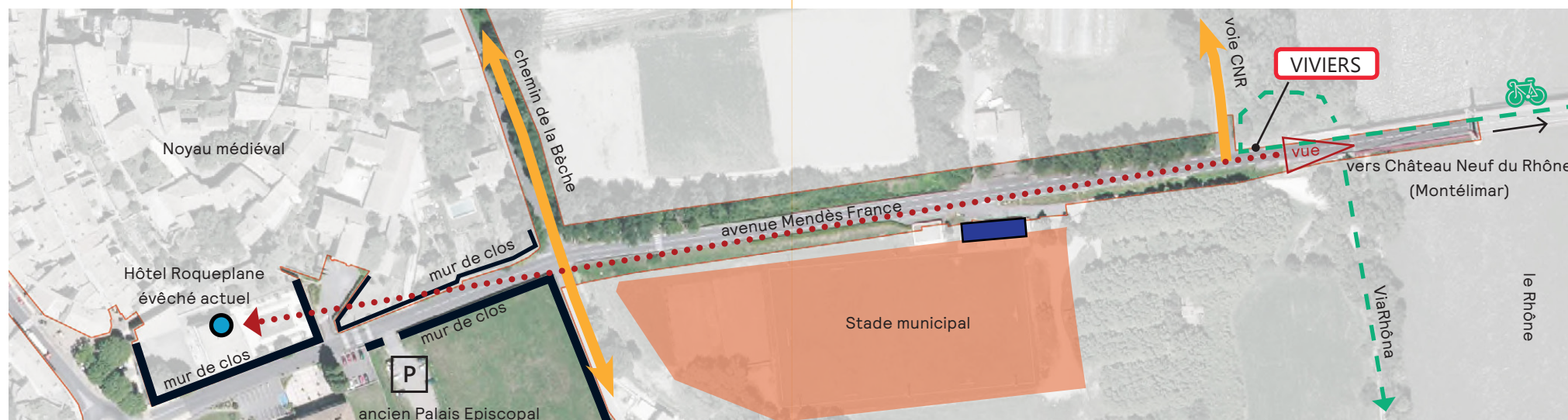
- Une longue perspective sur l'Hôtel de Roqueplane (évêché actuel),
- Une ambiance routière qui n'est pas à l'image de Viviers,
- Une absence de cheminements piétons permettant d'atteindre le centre-bourg ou d'aller se promener le long de la voie CNR, en belvédère entre le Rhône et le noyau médiéval,
- Un passage de la Viarhòna sans invitation à découvrir Viviers,
- Un stade municipal bien intégré entre plaines agricoles et ripisylve, mais peu accessible aux piétons,
- L'absence d'information sur l'existence du grand parking du Palais Épiscopal.

Enjeux

- Retravailler l'ensemble de la signalétique
- Aménager des itinéraires pour piétons et cycles
- Retrouver une image urbaine depuis le pont

Pistes de réflexion

- Aménager un parvis au stade municipal



L'ARRIVÉE PAR BOURG SAINT ANDÉOL (ENTRÉE SUD)

Diagnostic

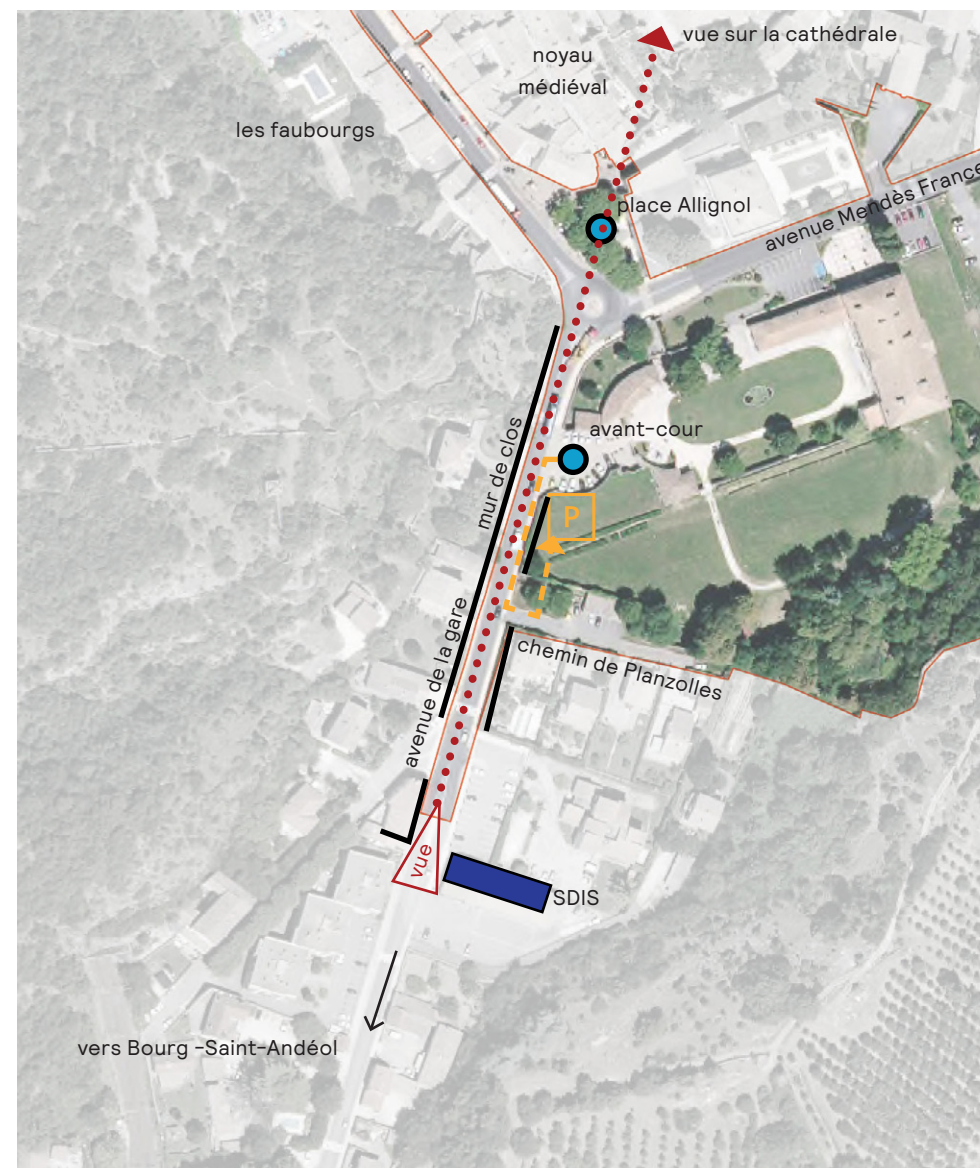
- Une longue perspective sur la cathédrale annonce Viviers,
- Malgré la présence de maisons individuelles patrimoniales ou contemporaines, les murs de clos cadrent l'espace public,
- L'avant-cour, encombrée par le stationnement, perd son rôle de mise en valeur du Palais Épiscopal,
- Les platanes de l'allée Allignol marque l'espace d'articulation du centre-bourg.

Enjeux

- Renforcer le rôle de l'avant-cour du Palais Épiscopal.

Pistes de réflexion

- Étudier avec la CRMH la possibilité de déplacer le parking de l'avant-cour, dans le parc, via le chemin de Planzolles.



L'ARRIVÉE DEPUIS LE TEIL (ENTRÉE NORD)

Diagnostic

- Passé le pont de la voie ferrée, Viviers ne se donne toujours pas à voir,
- Le peu d'espace laissé aux piétons est très dégradé et discontinu,
- Il faut arriver jusqu'au carrefour avec l'avenue du Jeu de Mail pour avoir l'impression de pénétrer dans le centre-bourg et trouver enfin une qualité urbaine.

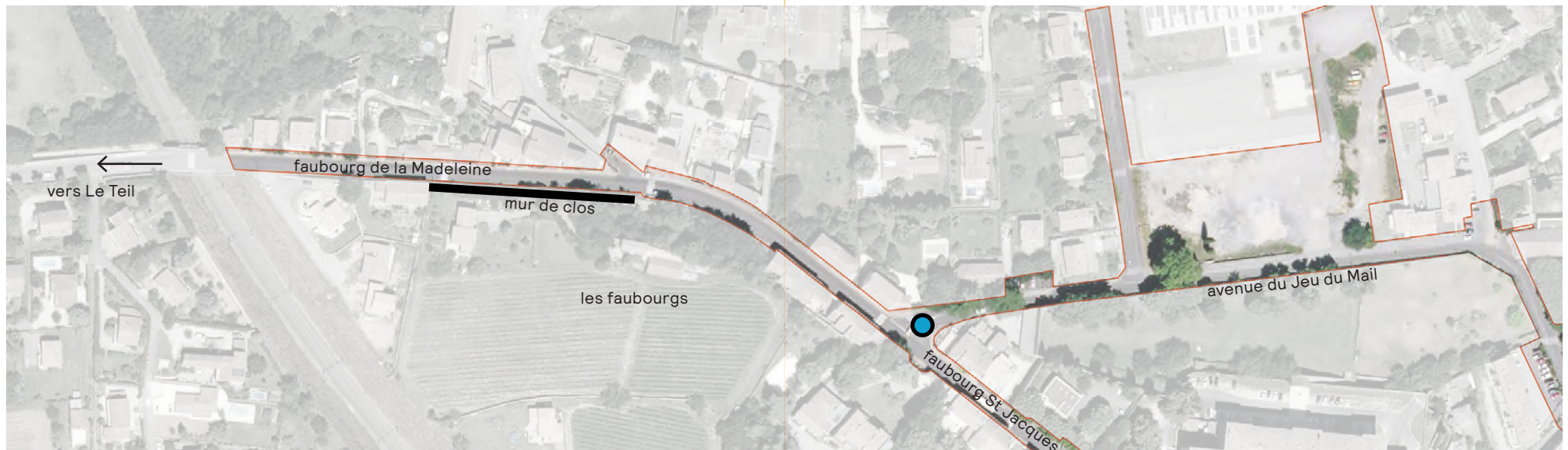
NOTA :
LE PROJET DE «DEVIATION DU TEIL» POURRAIT GENERER UNE BAISSSE DU TRAFIC POIDS-LOURDS SUR LES FAUBOURGS. A VÉRIFIER À L'USAGE.

Enjeux

- Créer de toute pièce une image d'entrée de ville de qualité,
- Redonner de la place aux piétons.

Pistes de réflexion

- Créer un décor végétal sur les murs de clos.



L'ARRIVÉE DEPUIS LE RHÔNE

Diagnostic

Le port

- Un port à l'aménagement désuet,
- Aucun accueil, aucune information ne sont offerts aux visiteurs,
- La nécessité d'accueillir les cars des croisiéristes,
- Une guinguette musicale de mai à septembre,
- Une aire de camping-cars «sauvage».

NOTA : LES AIRES DE CAMPING-CARS SONT INTERDITES EN ZONE ROUGE DU PPRI ET DANS LE PÉRIMÈTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES. LES CAMPINGS-CARS SONT «TOLÉRÉS» À CET ENDROIT DANS L'ATTENTE D'UN ACCUEIL QUI RESTE À ORGANISER SUR UN AUTRE SITE.

L'Allée du Rhône

- Une allée arborée offrant une promenade agréable,
- Une très faible trafic sécurisant les promeneurs.
- L'aménagement d'un parking et relais Vélo en lien avec la Via Rhôna.

Enjeux

- Organiser les usages et requalifier le port,
- Renforcer la fonction d'accueil,
- Donner la priorité aux piétons sur l'allée du Rhône.

Pistes de réflexion

- Animer le port et l'Allée du Rhône en période touristique (marché artisanal, guinguettes, fêtes, ...).



LES ESPACES DU CENTRE-BOURG

L'ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL

Fonction

- Un parking,
- Un parc municipal,
- Un espace de représentation et de réception,
- La mairie et l'office du tourisme.

Diagnostic

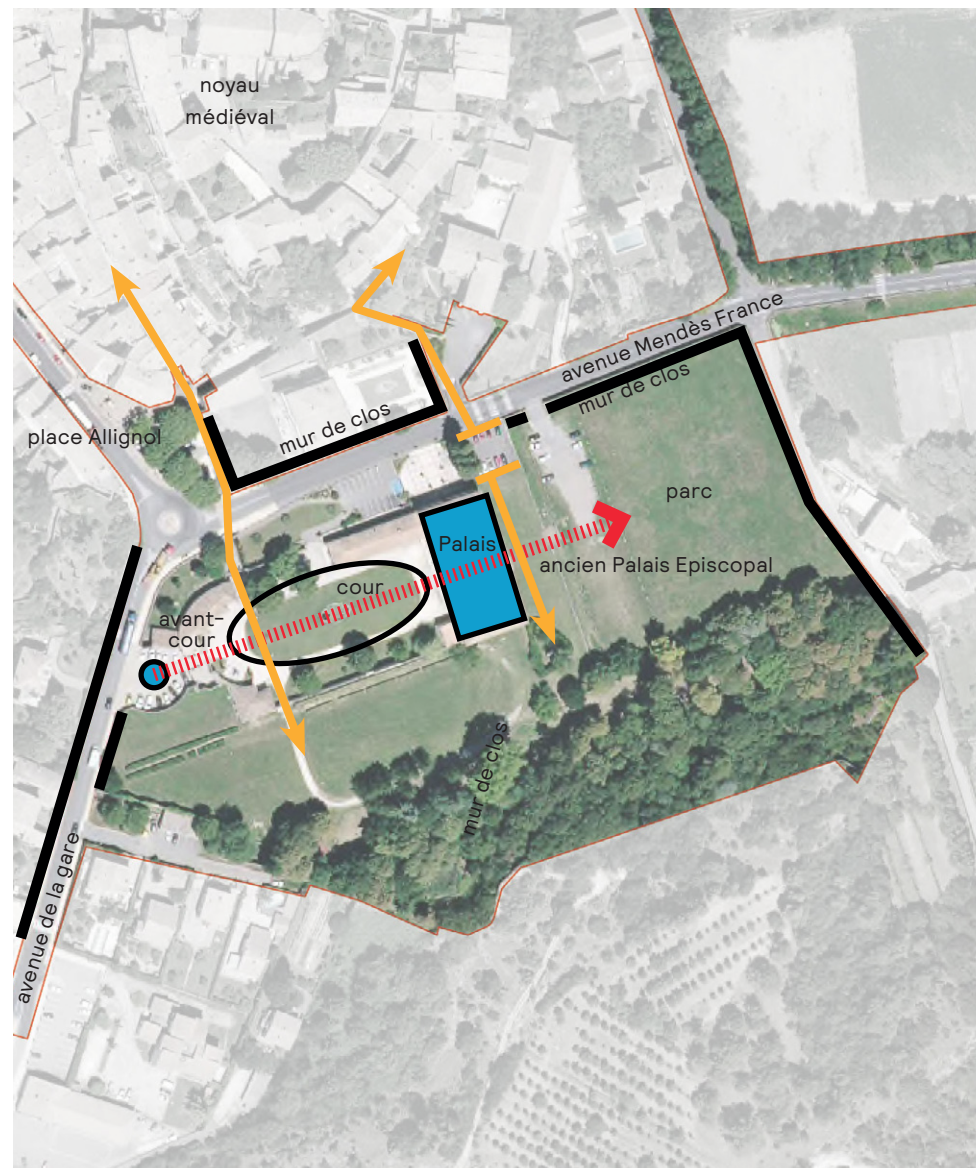
- Une logique avant-cour / cour / bâtiment / parc / vue sur le Rhône, à préserver,
- Un parc confidentiel aux accès discrets,
- Un parc vieillissant (végétation et équipements),
- Une façade qualitative entre parvis, parking et stationnement,
- Une aire de jeu renouvelée,
- l'absence de mise en sécurité des ouvrages délaissés,
- Un grand parking non-aménagé et non signalé (extensible en période touristique).

Enjeux

- Qualifier la logique de construction de l'ensemble (avant-cour / cour / bâtiment / parc / vue sur le Rhône),
- Améliorer et multiplier les accès au parc,
- Réhabiliter le parc.

Pistes de réflexion

- Créer une halte vélo en lien avec la Viarhônga,
- Étudier avec la CRMH la possibilité d'aménager et de signaler le grand parking en tant que parking principal d'entrée de bourg.



LA PLACE NOTRE DAME DU RHÔNE ET L'ESCALIER DES CÈDRES

Fonction

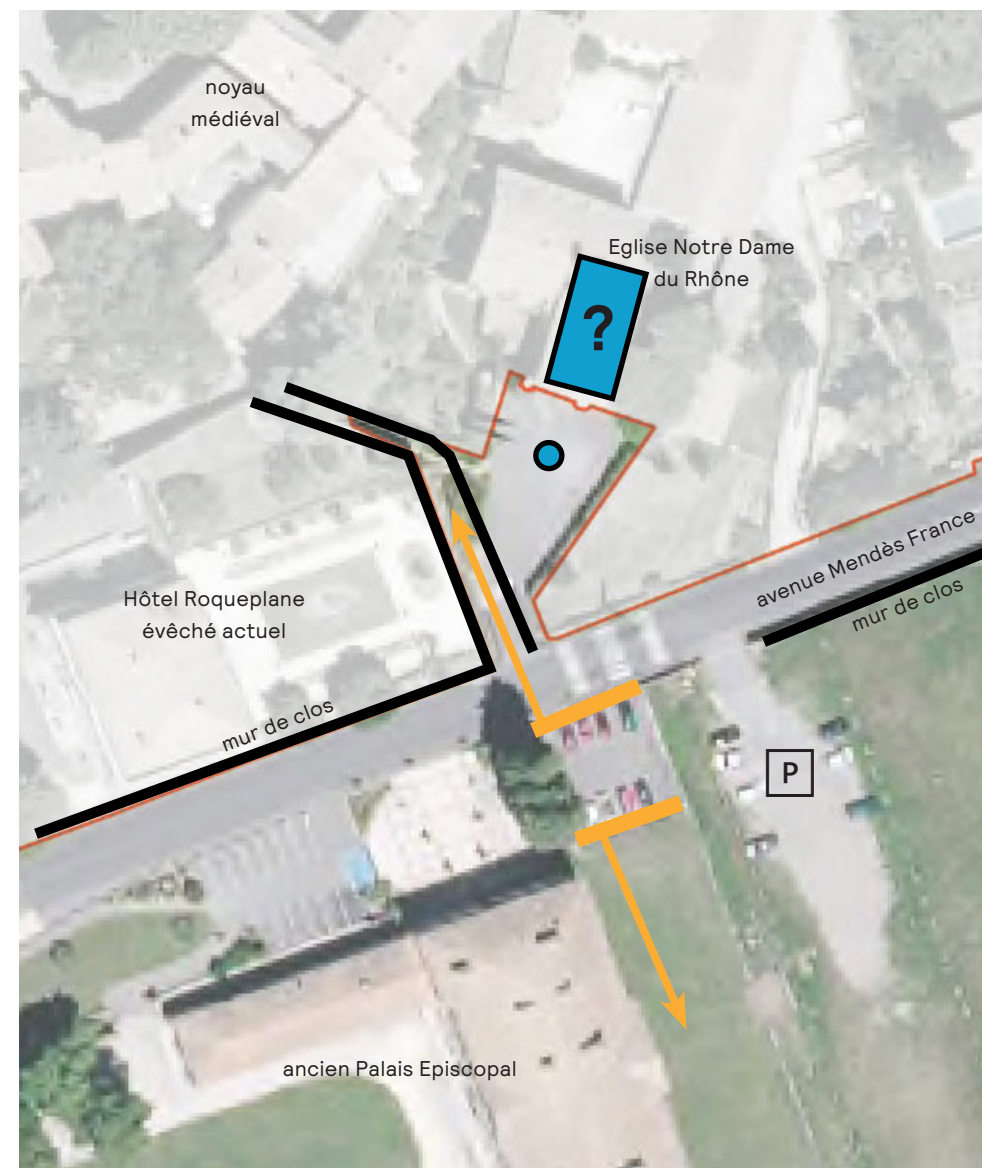
- Parvis d'accueil de la chapelle,
- Escalier d'accès au noyau médiéval.

Diagnostic

- Un espace délaissé en attente d'un projet de réaffectation de la chapelle (salle de musique, d'expositions, ...?),
- Un escalier difficile d'accès mais offrant des points de vue successifs et remarquables sur le grand paysage,
- L'absence d'accès au parc du Palais Épiscopal.

Enjeux

- Définir la fonction de l'ensemble «place + chapelle» afin de pouvoir le qualifier,
- Aménager au maximum le parcours de l'escalier et renforcer sa signalétique.



LA PLACE ALLIGNOL

Fonction

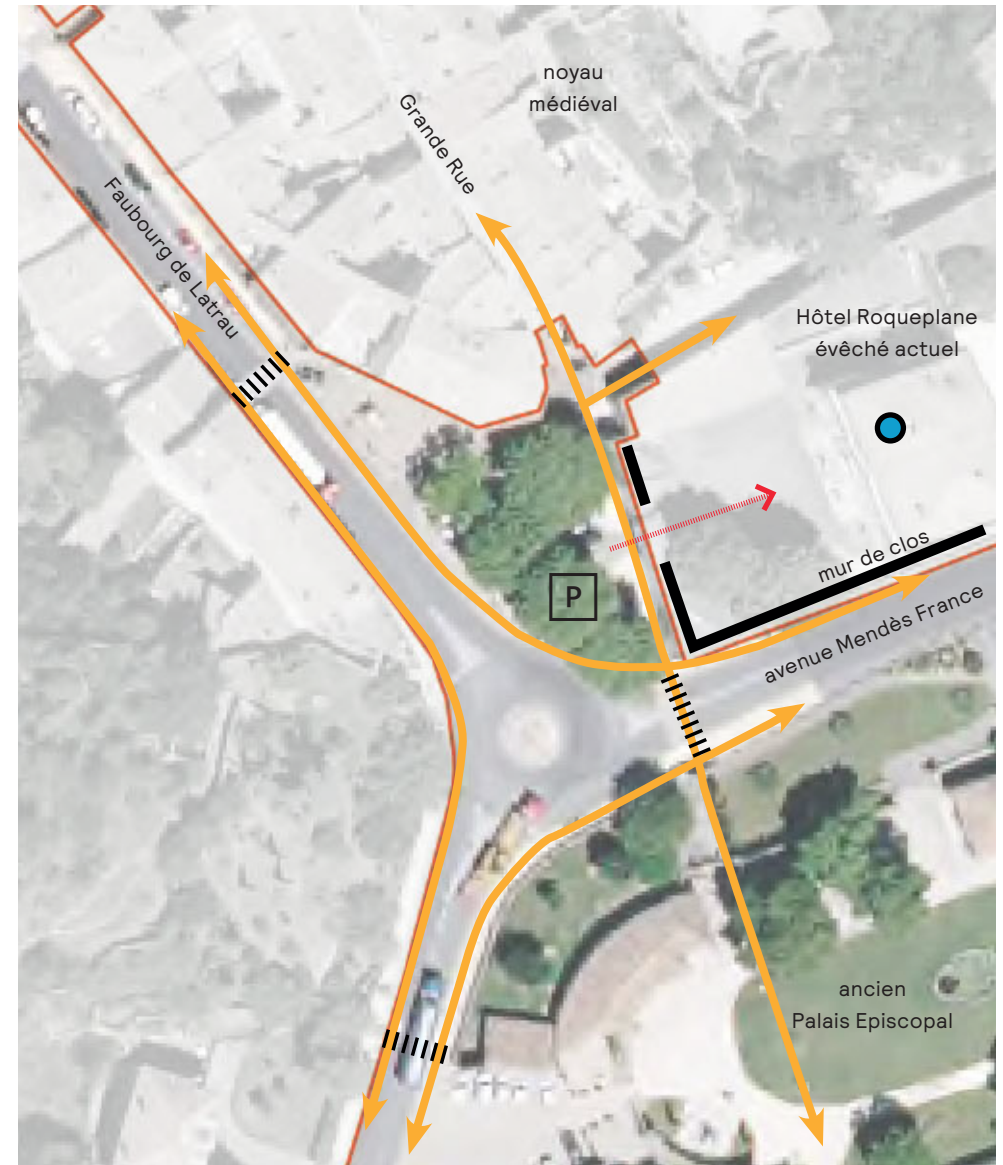
- Porte d'entrée du noyau médiéval depuis l'avenue de la Gare,
- Lieu de passage vers le parc du Palais Épiscopal depuis la Grande Rue.

Diagnostic

- Les platanes et la calade de galets offrent une image typique de Viviers,
- Le stationnement anarchique brouille la lecture de l'espace,
- Aucun accueil, aucune information ne sont offerts aux visiteurs.

Enjeux

- Retrouver la fonction d'accueil et de distribution de la place,
- Redonner une place aux piétons, sous les platanes.



LES FAUBOURGS OU LA RD 86

Fonction

- Traversée de Viviers.

Diagnostic

- Un long parcours minéral, horizontal et vertical (mur de clos), ponctué de points de vue sur le patrimoine historique, de tâches végétales et de petits espaces de respiration,
- Une désertification commerciale liée, entre autre, au manque de stationnement le long des voies,
- Des accroches au noyau médiéval trop discrètes dans le paysage urbain,

NOTA :

LA COMMUNE INSTALLE ACTUELLEMENT DES MATS FLEURIS AU NIVEAU DE CES ACCROCHES. A VERIFIER A L'USAGE SI CETTE MISE EN VALEUR EST SUFFISANTE.

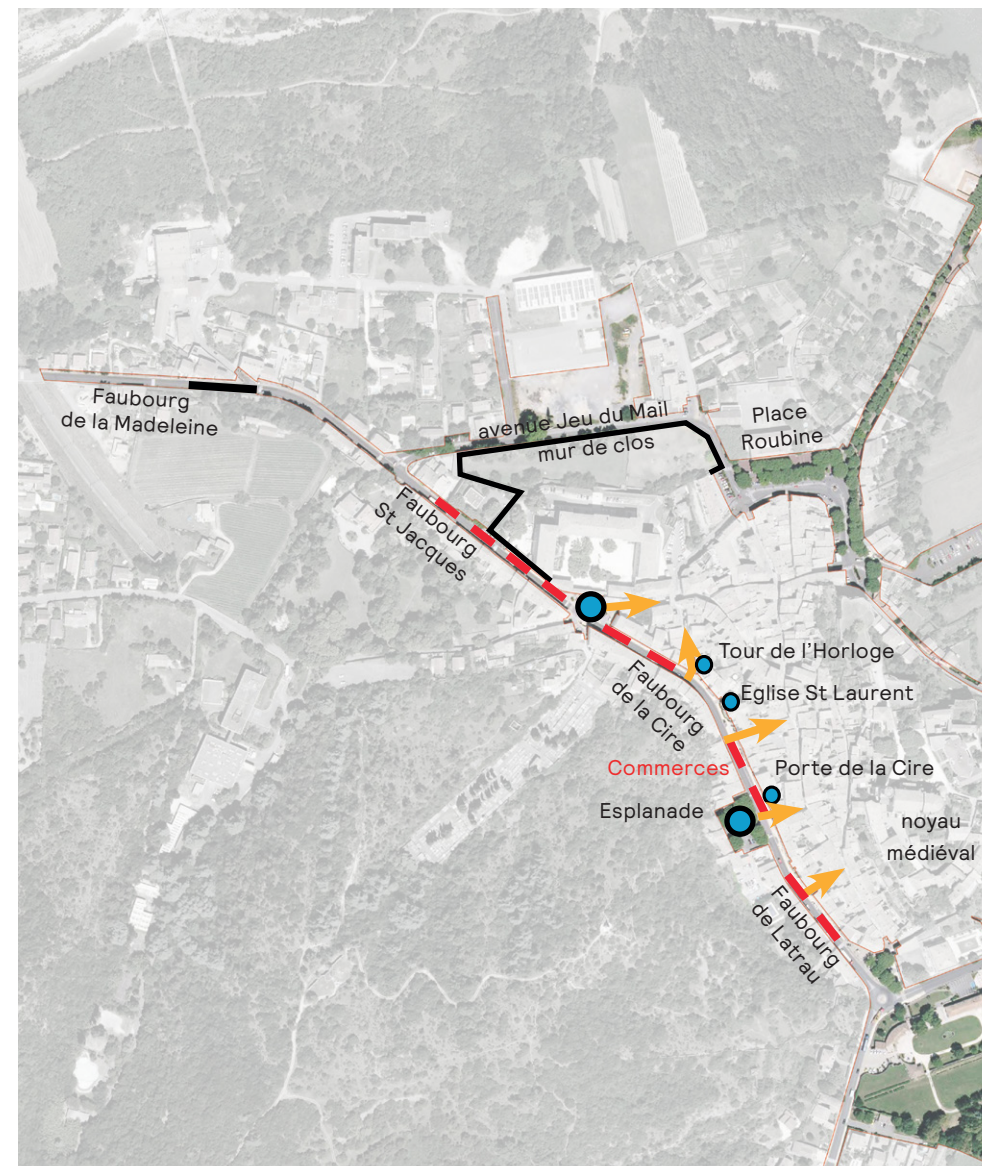
- Des espaces piétons récemment requalifiés mais étroits,
- Une ambiance sonore et une insécurité liées au passage incessant des poids-lourds,

NOTA :

LE PROJET DE «DEVIATION DU TEIL» POURRAIT GENERER UNE BAISSSE DU TRAFIC POIDS-LOURDS SUR LES FAUBOURGS. A VERIFIER A L'USAGE.

Enjeux

- «Accrocher» le noyau médiéval et les espaces de respiration aux faubourg,
- Si l'impact de la déviation du Teil est positif, réduire la largeur des voies au profit de l'espace piéton et du stationnement lié aux commerces de proximité.



LA PLACE DE L'ESPLANADE

Fonction

- Un parking.

Diagnostic

- Un espace de respiration arboré, le long du faubourg,
- Un espace à l'abri des nuisances du faubourg grâce à une surélévation,
- Un espace encombré par le stationnement, desservant d'autres stationnements à l'arrière.

Enjeux

- Redonner de la place aux piétons,
- Affirmer l'accroche avec le noyau médiéval,
- Retrouver de la qualité urbaine.



LA PLACE RIQUET

Fonction

- Porte d'entrée du noyau médiéval depuis l'entrée Nord du centre-bourg,
- Espace de distribution entre les faubourgs, le noyau médiéval et le quartier Barulas (centre culturel, piscine et tennis, camping),
- Parvis d'entrée du Grand Séminaire.

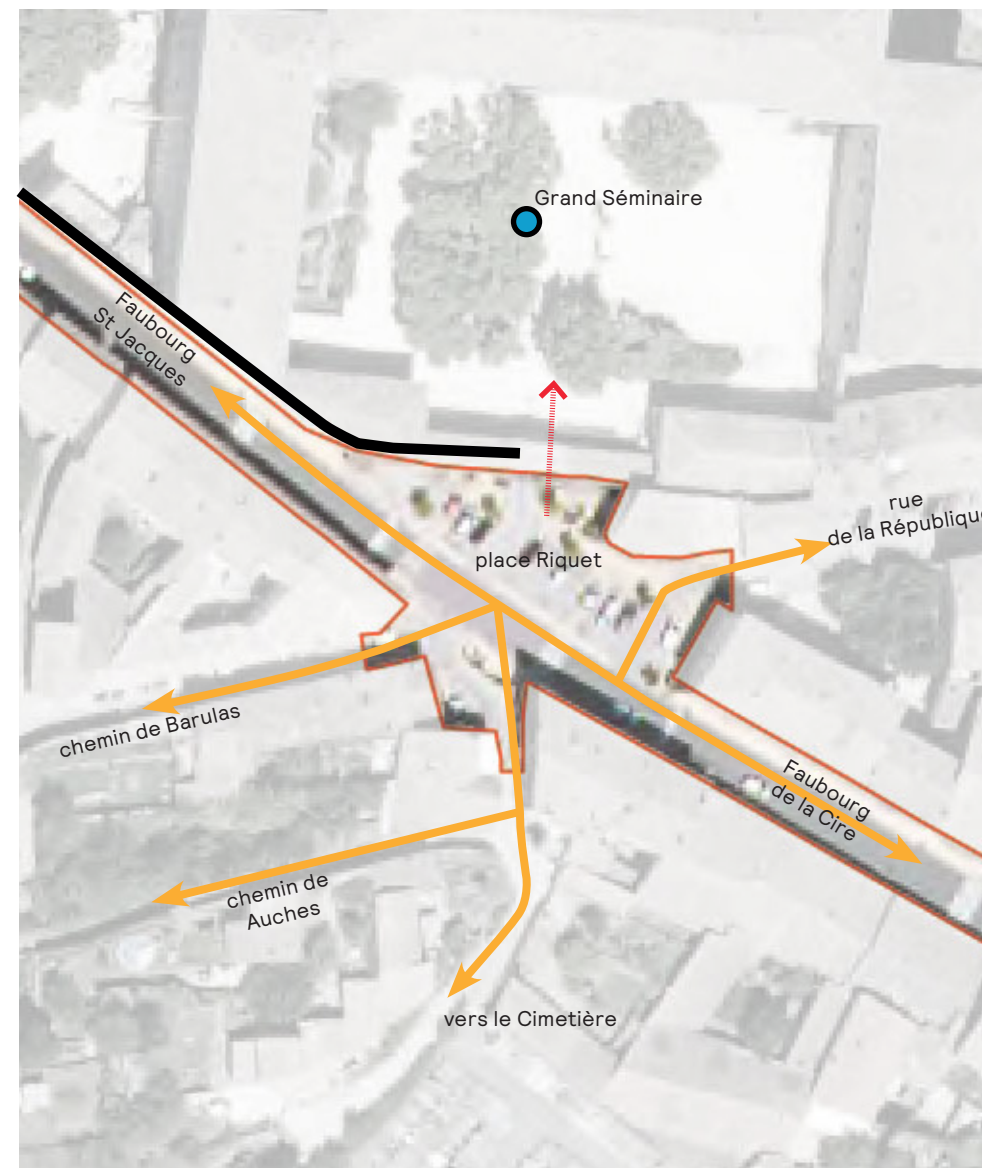
Diagnostic

- Un espace brouillé et occupé par le stationnement,
- La nécessité de proposer quelques places d'arrêt minute, liées à la Poste et aux commerces.

Enjeux

- Donner à voir la porte d'entrée du noyau médiéval,
- Revaloriser le parvis du Grand Séminaire.

NOTA : RÉCEMMENT RÉAMÉNAGÉE (2012/2013), LA PLACE RIQUET NE FERA PAS L'OBJET D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT DANS LE PLAN GUIDE.



LA FRICHE BILLON ET L'AVENUE DU JEU DE MAIL

Fonction

- Accès à la place de la Roubine depuis les faubourgs.

Diagnostic

L'avenue du Jeu de Mail

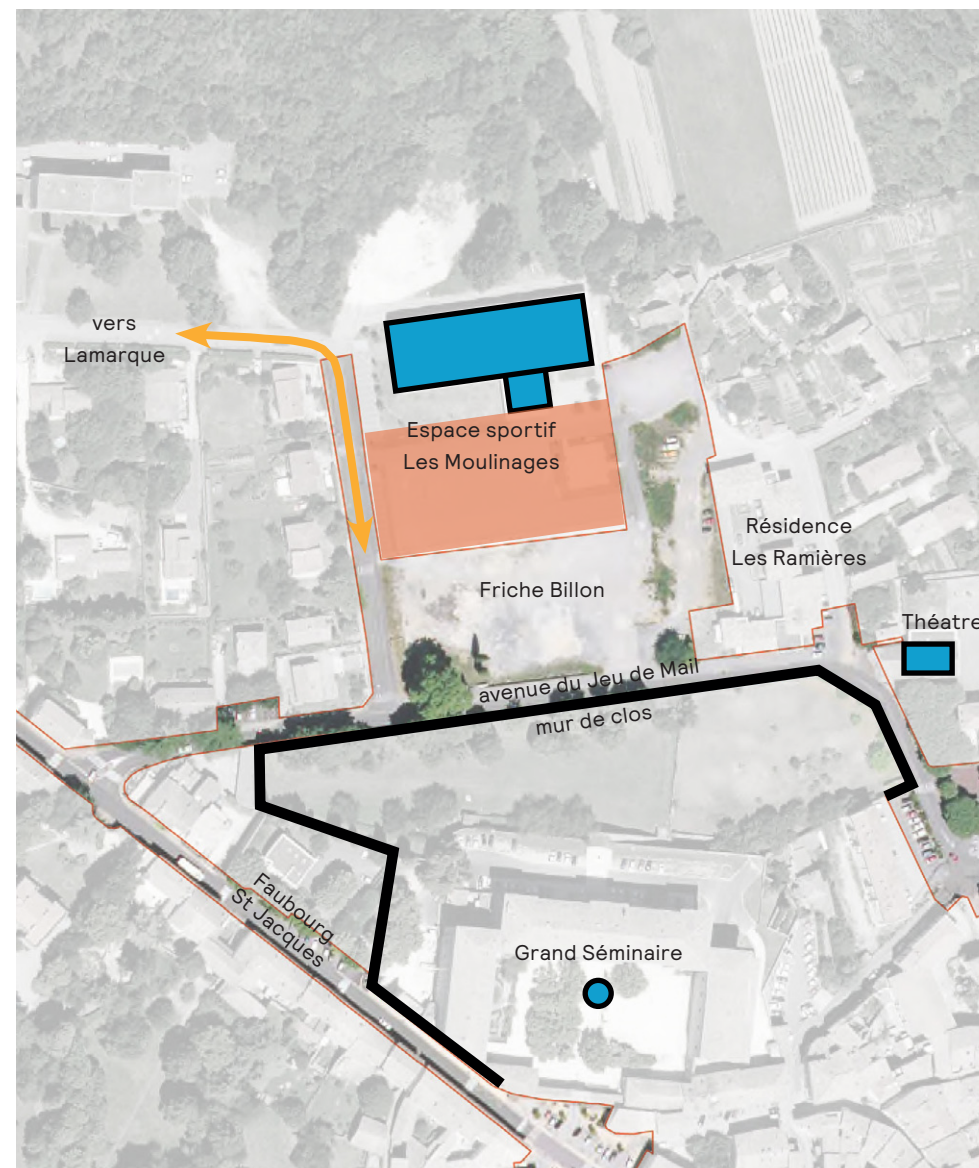
- Peu d'espace laissé aux piétons,
- Le sentiment d'être «hors la ville», au pied du mur de clos du Grand Séminaire,
- La disparition de l'espace piéton en arrivant au théâtre.

La friche Billon

- Une friche en attente de projet,
- L'absence de lien avec l'espace sportif des Moulinages, et au-delà, le quartier Lamarque,
- L'absence de limite avec la résidence des Ramières.

Enjeux

- Connecter les espaces aux faubourgs et à la place Roubine,
- Redimensionner, sécuriser et requalifier les itinéraires piétons,
- Mettre en valeur le théâtre,
- Accueillir les cars scolaires et du Grand Séminaire.



LA PLACE DE LA ROUBINE

Fonction

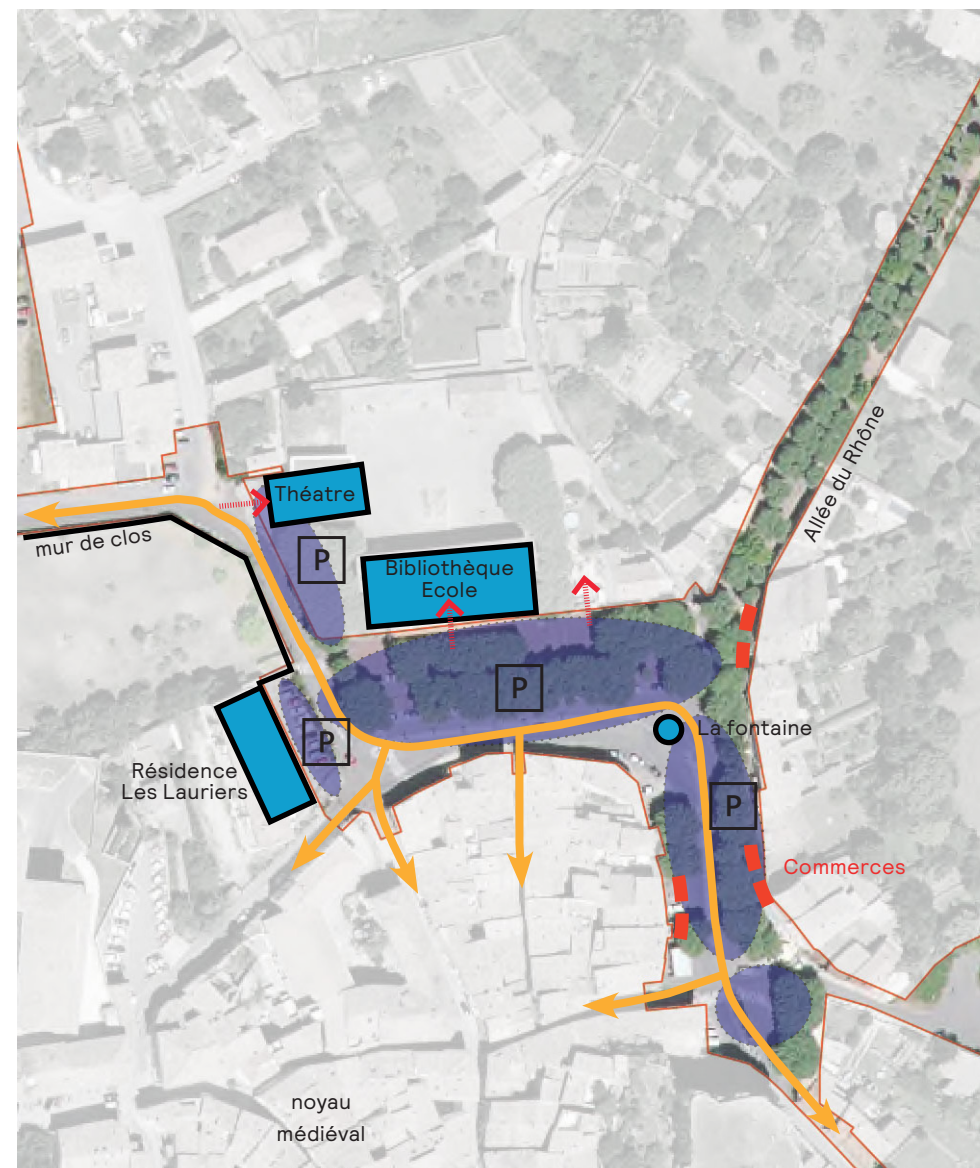
- Espace public majeur du centre-bourg.
- Pôle commercial et place du marché (le mardi matin),
- Espace de distribution entre toutes les entités paysagères, historiques et fonctionnelles du centre-bourg.

Diagnostic

- Une multiplication de sous-espaces,
- Un schéma de circulation peu lisible et non hiérarchisé,
- Une fontaine «rond-point» qui ne participe pas à l'animation de la place piétonne,
- Un espace encombré par le stationnement, au détriment des piétons,
- L'absence de lieu de convivialité,
- La résidence des Lauriers et son parking qui dénotent dans le paysage.

Enjeux

- Libérer l'espace du stationnement tout en conservant quelques places «arrêt minute» pour les commerces,
- Réduire l'emprise des circulations au bénéfice de l'espace piéton,
- Redonner toute sa splendeur à la place, tout en définissant et articulant des sous-espaces qualitatifs, liés aux différents équipements, commerces ou entités urbaines.



LE PARKING ET LE CHEMIN RURAL DU CREUX

Fonction

- Un parking.

Diagnostic

- Un parking déconnecté de la trame urbaine,
- 3 voies de circulation pour 2 bandes de stationnement = une sur-consommation d'enrobé, une sur-production de minéralité,
- Un traitement paysager inexistant.

Enjeux

- Intégrer le parking à la trame paysagère de la plaine cultivée,
- Optimiser le parking et ses voies de circulations.



LE CHEMIN DE LA BRÈCHE

Fonction

- Lien entre la Roubine et l'avenue Mendès France.

Diagnostic

- Un espace très contraint sous la falaise du noyau médiéval,
- Un belvédère sur la plaine cultivée et le Rhône,
- L'absence de place pour les déplacements.

Enjeux

- Aménager et sécuriser les itinéraires piétons et vélos, au détriment de l'espace de la voiture.
- Valoriser ce parcours de découverte atypique, entre ville, campagne et nature.

Pistes de réflexion

- Mettre la voie en sens unique et créer un accès vers le Creux (cf. PLU emplacement n°17),
- Ou mettre la voie sens unique et viabiliser l'accès via la voie de la CNR et le Chemin du Creux,
- Voire piétonniser totalement et viabiliser le parcours Creux ou Allée du Rhône / voie de la CNR / avenue Mendès France.



L'AMBIANCE NOCTURNE



En terme d'identité nocturne des espaces, il est souvent important de confronter la réalité des perceptions sur le terrain, avec l'image mentale que nous en avons.

En effet, la pratique de l'espace nocturne n'est finalement pas si souvent développé, et la mémoire des lieux et détails souvent tronquée, influencée par les composantes diurnes, mais aussi par le contexte de vision (la découverte d'un lieu, depuis la route, le cheminement, à pied ou en déplacement rapide), peuvent complètement influencer notre vision.







RELEVÉS LUMINEUX

L'éclairage public

La teinte utilisée est le Sodium Haute pression, différentes typologies d'éclairage apportent des résultats parfois très contrastés. (Quelques relevés effectués «à la volée», afin d'avoir une base de connaissance de l'état existant).

La vétusté du matériel et la mise en oeuvre d'une requalification des espaces publics offre une belle opportunité de remise à plat de la stratégie lumineuse.







POINTS SAILLANTS DE L'IDENTITÉ NOCTURNE

Les Mises en valeur

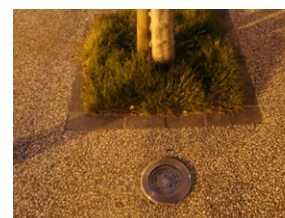
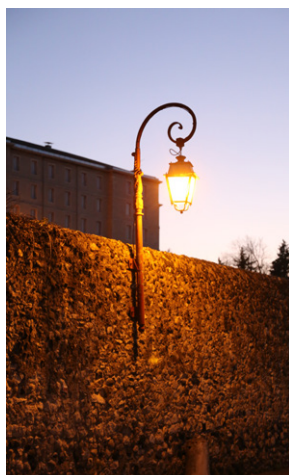
Au cœur de l'identité nocturne uniquement dominée par la teinte sodium, on perçoit quelques effets de mise en valeur.

- Portion de Falaise
- Arbre place Allignol
- Palais Episcopal
- Tour de l'Horloge

Malheureusement ces mises en lumière sont soit :

- Isolées du contexte.
- Partiellement défailtantes (voir complètement ex place Riquet)
- Sous la même teinte sodium que l'environnement et peinent donc à se détacher.





MOBILIER EXISTANT

Une Gamme réduite, mais vétuste

L'ensemble de l'éclairage public est d'une grande uniformité, à travers une gamme res-sérée.

Une lanterne de style «Quatre Faces» est dé-cliné sur candélabres, simple feu en top, en bouquet de trois lanternes, ou sur consoles «crosses d'évêque» en façade.

On retrouve également des lanternes fonction-nelles en extérieur de la ville.

Ainsi que quelques dispositifs complémentaires de type de balises autonomes aux passages piétons, et encastrés de sol de mise en valeur.





POTENTIALITÉS

Mises en valeur

De nombreux autres points pourraient être support à l'animation lumineuse.
(certains l'ont d'ailleurs déjà été, cependant les dispositifs vétustes (ou trop énergivores) n'ont pas été remplacés).

- Scénographier les perspectives et voûtes végétales.
- Mettre en valeur les bâtiments et fond de scène
- Souligner l'altimétrie de la falaise, des remparts, des murs de clos.



LES BESOINS ISSUS DE LA CONCERTATION



Les diagnostics ont été enrichis par 4 jours de concertation, en résidence, du mercredi 24 au samedi 27 janvier 2018, afin de recueillir les besoins de tous.

1/ Un « diagnostic en marchant » a été organisé avec les membres du Comité Technique.

2/ Six rencontres avec les personnes-ressources de la commune ont été organisées autour des thèmes :

- Habitat – Présents : ComCom Draga + Urbanis
- Equipements scolaires, culturels et culturels – Présents : Théâtre municipal, Maison Diocésaine, Evêché
- Commerces et activités – Présents : commerçants de la place de la Roubine + CCI
- Qualité de vie et d'usage – Présents : Association des Citoyens du Territoire Historique de Viviers (ACTHIV)
- Patrimoine – Présents : Association « Il faut sauver Viviers » + Association CICP (Centre International Construction et Patrimoine)
- Tourisme – Présents : Office du tourisme + ComCom Draga



L'atelier de concertation n°1 – Le Recueil des besoins

3/ Un atelier de concertation « recueil des besoins »

L'atelier a réuni entre 65 et 70 personnes. Les personnes présentes faisaient surtout parti du monde associatif autour du centre-bourg. Il serait intéressant pour les autres temps de la concertation de sensibiliser les jeunes et les « autres habitants et usagers ».

Il est vrai que les habitants ne sont pas encore habitués à ce mode de co-construction des projets, dès les phases amont de réflexion. Pendant longtemps, la concertation s'est limitée à des réunions publiques où des projets « ficelés » étaient présentés et où personne n'avait son mot à dire.

Il est aussi apparu une confusion des compétences. Si les participants ont bien compris le principe « PSMV + ABF », ils semblent un peu perdus sur l'OPAH-RU et le tourisme, compétences aujourd'hui attribuées à la ComCom Draga.

NOTA : LE DOCUMENT RETRANSCRIT LE PLUS FIDÈLEMENT POSSIBLE LES INFORMATIONS, OBSERVATIONS OU OPINIONS DES DIFFÉRENTES PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA RÉSIDENCE (PERSONNES RESOURCES, PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AU DIAGNOSTIC EN MARCHANT, PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À L'ATELIER DE CONCERTATION N° 1).

TOUTES CES INFORMATIONS, OBSERVATIONS OU OPINIONS, QUI POUR CES DERNIÈRES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS, VIENNENT S'AJOUTER À LA PROPRE PERCEPTION QUE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE S'EST FAITE DES LIEUX. ELLES PERMETTENT D'ALIMENTER SA RÉFLEXION AFIN DE RÉPONDRE AUX OBJECTIFS FIXÉS PAR LA COMMUNE.

NOTA : LES SUJETS ET BESOINS « HORS-PÉRIMÈTRE DE LA MISSION » NE SONT PAS RAPPORTÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.

LE DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Les dires de chacun

- Redéfinir la signalisation routière afin d'inciter les visiteurs à pénétrer dans le centre bourg, à atteindre les commerces.

- Définir des parcs de stationnement en entrée de bourg afin d'alléger la circulation dans le centre. Ces parcs doivent être équipés : toilettes publiques, points vélos, signalétique patrimoniale et commerciale...

- Rénover le jardin de la mairie, le jardin d'honneur, libérer la porte d'entrée du stationnement... afin que l'ensemble du « palais épiscopal » retrouve toute sa splendeur.

- Place Allignol. La MOE pose la question : est-ce qu'un parking est à l'image de la qualité voulue pour l'entrée de ville Sud ?

- Place de l'Esplanade : conserver le stationnement en lien avec l'école maternelle en face.

- Chemin de Barulas : privilégier les piétons et les vélos

- Place Riquet : le stationnement n'est pas respecté. Il bouche la perspective vers la rue de la République.

- Les faubourgs : aménagement de l'espace, par tranches successives, de très belle quali-



té. A poursuivre. En attente : mise en place de potées fleuries sur mâts, aux entrées du noyau médiéval.

- Entre le Grand Séminaire et le Crédit Agricole : les piétons ne trouvent plus leur place à cause du stationnement.

- Faubourg de la Madeleine : le manque de place ne permet pas de proposer de la qualité et du confort pour les piétons.

- Secteur Billon : Création d'un parking « hiver », extensible en été. Accueil des cars du Grand Séminaire. Etudier la possibilité d'accueil des cars scolaires et des cars pour les croisiéristes (pour qu'ils n'aient plus à circuler place de la Roubine).

- Théâtre / École / bibliothèque :
Créer un parvis convivial et sécurisé
Sécuriser l'accueil et les parcours des enfants.
Créer un espace « vélos » abrités.

- Résidence des Lauriers : seules les places de stationnement le long du bâtiment sont privatisées.

La localisation du point d'alimentation des voitures électriques ne doit pas être bloquant pour le projet, sa localisation peut être re-questionnée.

RENCONTRE DES PERSONNES-RESSOURCES

Les dires de chacun

HABITAT

- problématiques : 27% de logements vacants, contraintes du règlement du PSMV, « produit immobilier » non attractif pour les jeunes ménages, Viviers perd de sa population tous les ans (100 à 200 personnes, solde migratoire)
- besoins : stationnement privé par logement (cf. article US 12 du PSMV)

EQUIPEMENTS SCOLAIRES, CULTURELS ET CULTUELS

- Besoins théâtres : création d'une parvis convivial et sécurisé (capacité d'accueil du théâtre : 150 assis, 200 debout). 100 soirées / an. Le théâtre ne fonctionne pas l'été; la raison invoquée est l'absence de climatisation.

- Besoins école : Sécuriser l'accueil et les parcours des enfants jusqu'à l'espace sportif et à la dépose/repose des cars sur le futur parking Billon.

- Besoins Grand Séminaire : besoins d'une dépose/repose des visiteurs par car, sur le futur parking Billon.

COMMERCE ET ACTIVITÉS

Problématiques :

- Le développement commercial n'est pas possible place de la Roubine, parce qu'il n'y a pas de locaux vacants.
- L'absence de signalétique nuit à la lisibilité des commerces.
- D'avril à septembre, il est très difficile de stationner place de la Roubine.
- Au fil des années, le marché « s'est cassé la figure ».



- Le parking du Creux n'est pas utilisé car les voitures s'y font vandaliser. Ce vandalisme tend à se propager sur la place de la Roubine. Les commerçants se garent devant leur boutique au détriment de leur clientèle.
- Depuis l'aménagement de la contre-allée de la place de la Roubine (+/- 1980), la place a perdu de sa convivialité.
- Il y a un brouhaha constant sur la place : la falaise fait réverbération.

Besoins :

- Des places de stationnement « minute » pour les clients.
- Le respect de la réglementation des places de stationnement.

QUALITÉ DE VIE ET D'USAGE

Constat : La place de la Roubine est la rotule entre tous les espaces et équipements de la commune.

Problématiques :

- Désertification du centre-bourg = mort du commerce.
- Viviers est devenue une cité dortoir.

- Il y a trop de voitures (en circulation et en stationnement) sur la place de la Roubine. La voiture doit seulement y être tolérée.
- Les poids-lourds « tuent » les faubourgs.

Besoins :

- Ne pas oublier le lien jusqu'aux immeubles Lamarque et l'école maternelle (+ projet de parking derrière l'école)
- A l'ouverture de la déviation du Teil : faire un arrêté municipal pour interdire le transit des camions.
- Les aménagements périphériques doivent profiter au noyau médiéval.
- Besoin d'un transport alternatif depuis les parkings périphériques vers le noyau médiéval (idée reprise en atelier de concertation, avec l'exemple de voiturettes de golf électriques, mises à disposition sur le futur parking Billon).
- Besoin d'un funiculaire entre la place de la Roubine et le belvédère.

PATRIMOINE

Constat : Au regard de la qualité du patrimoine de la commune, Viviers a les moyens d'être indépendante du point de vue touristique.

Le patrimoine de la commune est un levier de développement local à exploiter... mais sous-exploité.

Problématiques :

- Viviers n'apparaît pas sur les cartes touristiques

TOURISME

« LE PORT »

Constats :

- Avec plus de 700 touchés par an (touchés = bateaux), le port de Viviers fait partie du top 3 des escales sur le Rhône après Lyon et Avignon. Soit +/- 70 000 visiteurs / an, de mars à novembre.
- Possibilité de 2/3 bateaux en même temps.
- C'est une population à forte majorité anglophone et principalement constituée de seniors.
- Au départ de cette escale : visite de la ville avec guide (50%), excursions en cars vers l'arrière-pays et les gorges de l'Ardèche (50%).
- Le port de Viviers constitue donc un maillon fort de l'économie touristique locale.



Problématiques :

- En pension complète sur les bateaux, les croisiéristes dépensent peu à Viviers, malgré un pouvoir d'achat élevé.
- Le port n'offre pas un espace de qualité (manque de cohérence, de mobilier), malgré l'énorme potentiel du site.
- Manque des guinguettes, un marché artisanal, boutique « souvenirs » ...
- Absence de signalétique

Besoins :

- Aménager et animer le port
- Dépose/ repose de 2/3 cars par bateau, soit 700 cars sur la saison.

« LA VIARHONA »

Constat :

- La Via Rhôna arrive de Châteauneuf du Rhône, travers le pont et descend plain Sud vers Bourg Saint Andéol ; elle ne traverse pas Viviers.
- En 2015, plus de 500 cyclotouristes en itinérance ont été accueillis à l'Office de tourisme

de Viviers.

- L'itinéraire est à 5 minutes à pied du centre ancien et par conséquent des commerces.

Problématique :

- Depuis le pont, il n'est pas proposé de boucles de découverte de la commune et de ses alentours.
- Pourtant le département a aménagé un parking « Via Rhôna » au Nord du port.

Besoins :

- Signalétique depuis le pont
- Définition de boucles de découverte
- aménagement d'un point d'accueil / réparation de vélos

« LES CAMPING-CARS »

Constat :

- Une forte demande « historique »
- 25 à 30 camping-cars / an

Problématiques :

- Le camping a augmenté son prix de 5 à 15€ la nuit.

Besoins :

- Une aire de service et de vidange pour les camping-cars.

« LES VISITEURS »

Constat :

- 18 147 nuitées / an couvertes par l'offre d'hébergement.
- 5 536 visites à l'Office de Tourisme
- Un tourisme qui s'étire tout au long de l'année (pic en juillet/août)

Pas de problématiques / pas de besoins.



ATELIER DE CONCERTATION N°1

Les dires de chacun

ESPACES PUBLICS

- Aucun espace public de Viviers n'est « pay-sagé » ... car ils servent avant tout de parking.
- Ressenti, ambiance : « c'est mort ! »
- Multiplier les animations et les commerces.
- Le jardin de la mairie est à réhabiliter.
- Rendre la place de la Roubine aux piétons.
- Les pavés et calades ne sont pas confortables pour la marche des plus fragiles.
- Aménager, végétaliser le secteur Billon.
- Aménager les parcours piétons entre le secteur Billon et le centre ancien.

- Installer et multiplier des toilettes publiques.

- Sévir sur la propreté et les déjections canines. Mieux communiquer sur les règles du « mieux vivre ensemble ».

- Convivialité : proposer des lieux pour se poser, discuter. Mettre les bancs en face à face, plutôt que face à la rue.

- Place de la Roubine : mettre des jeux à la sortie de l'école.

- Développer « l'envie » d'aller au port : aménagement qualitatif, guinguettes, marché d'artisanat d'art...

PATRIMOINE

- Mettre en place une charte de signalisation afin de faire découvrir la commune.

- Faire des visites « animées » pour les touristes.

- Trouver le moyen d'inciter les propriétaires à

rénover leur habitation.

- Mettre en place des concours (ex : peinture des façades et des volets), des prix (ex : fleurissement).

IDENTITÉ

- Flécher Viviers depuis la sortie de l'autoroute.

- Renforcer l'animation culturelle, « dans et hors les murs », autour du caractère médiéval de la commune.

- La ville est sale, elle doit être « toilettée ».

- Retrouver le caractère « ville d'eau », remettre les fontaines en marche.

- Eclairer les monuments.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Il manque un projet global pour Viviers, une politique générale.



- Développer l'artisanat d'art.

- Mettre en place des kiosques sur la place de la Roubine et sur le port.

- Signaler les commerces et le camping.

MARCHÉ

- Le marché doit être maintenu et agrandi (2 fois par semaine).

- Faire un marché couvert.

- Faire un marché aux fleurs.

- La localisation du marché place de la Roubine n'est pas remise en cause ; c'est l'organisation et le fonctionnement de la place qui posent problème.

DÉPLACEMENTS

- Les véhicules en transit, sur la RD86, ne « connaissent » pas Viviers. La signalétique est à améliorer afin d'attiser leur curiosité.

- Mettre l'allée du Rhône en sens unique depuis la place de la Roubine.

- Le chemin de la Brèche est beaucoup trop dangereux, il doit être rendu aux piétons.

- Privilégier 1/ les piétons, 2/ les vélos, 3/ les voitures.

- Développer les transports en commun dans et autour du noyau médiéval.

- Développer la location de vélos courte durée (type Vélib ou Vélov)

- Aménager un parcours vélos entre le point d'entrée de la Via Rhôna et le camping.

- Les stationnements le long du mur du Grand Séminaire bloquent et rendent dangereux le parcours des piétons.

- Multiplier les parcours bucoliques entre le centre-bourg et le Rhône, à travers les « jardins ».

STATIONNEMENT

- Par manque de place et/ou par flemme de devoir marcher quelques mètres, la place de la Roubine devient un parking sauvage.

- Des arrêts-minute doivent être créés et respectés devant les commerces.

- Interdire le stationnement longue durée place de la Roubine.

- Faire respecter la réglementation du stationnement le soir et le week-end.

- Privatiser des places de stationnement dans l'espace public.

SÉCURITÉ

- Le parking du Creux n'est pas sécurisé, il faut installer des caméras.



ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION



UN TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

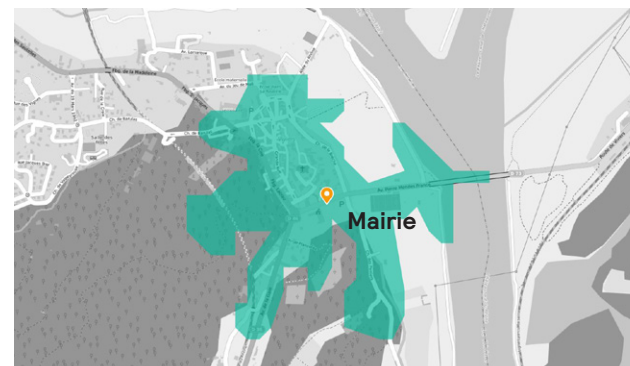
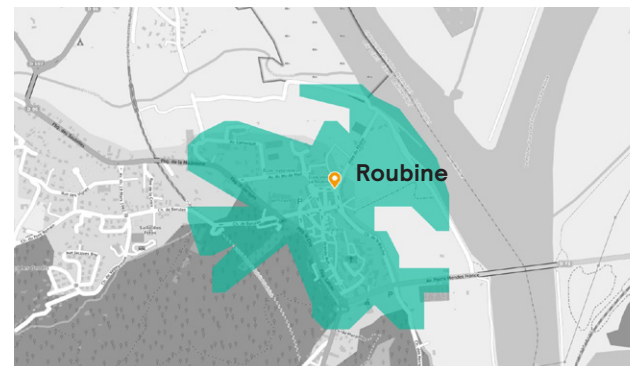
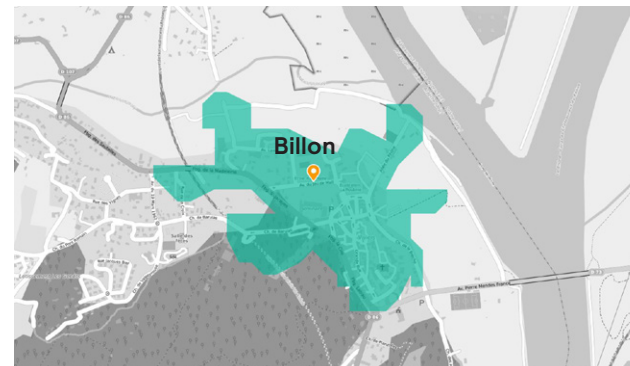
Enjeux

- Valoriser les entrées de ville
- Hiérarchie et lisibilité des itinéraires piétons, vélos, voitures

Pistes de réflexion / Le chemin de la Brèche

- La mise en sens unique « sortant de la Roubine »
 - L'utilisation de l'emplacement réservé n°17 au PLU (schéma 1)
 - La viabilisation du Chemin du Creux et de la voie CNR (schéma 2)
- Voire piétonniser totalement et viabiliser le parcours Creux ou Allée du Rhône / voie de la CNR / avenue Mendès France.
- + Possibilité de mettre en sens unique l'Allée du Rhône

Isochrone Géoportail / 10 minutes





DES ESPACES PUBLICS BIEN TROP SOUVENT DOMINÉS PAR LE STATIONNEMENT

Enjeux

Reporter le stationnement des faubourgs et de la Place de la Roubine :

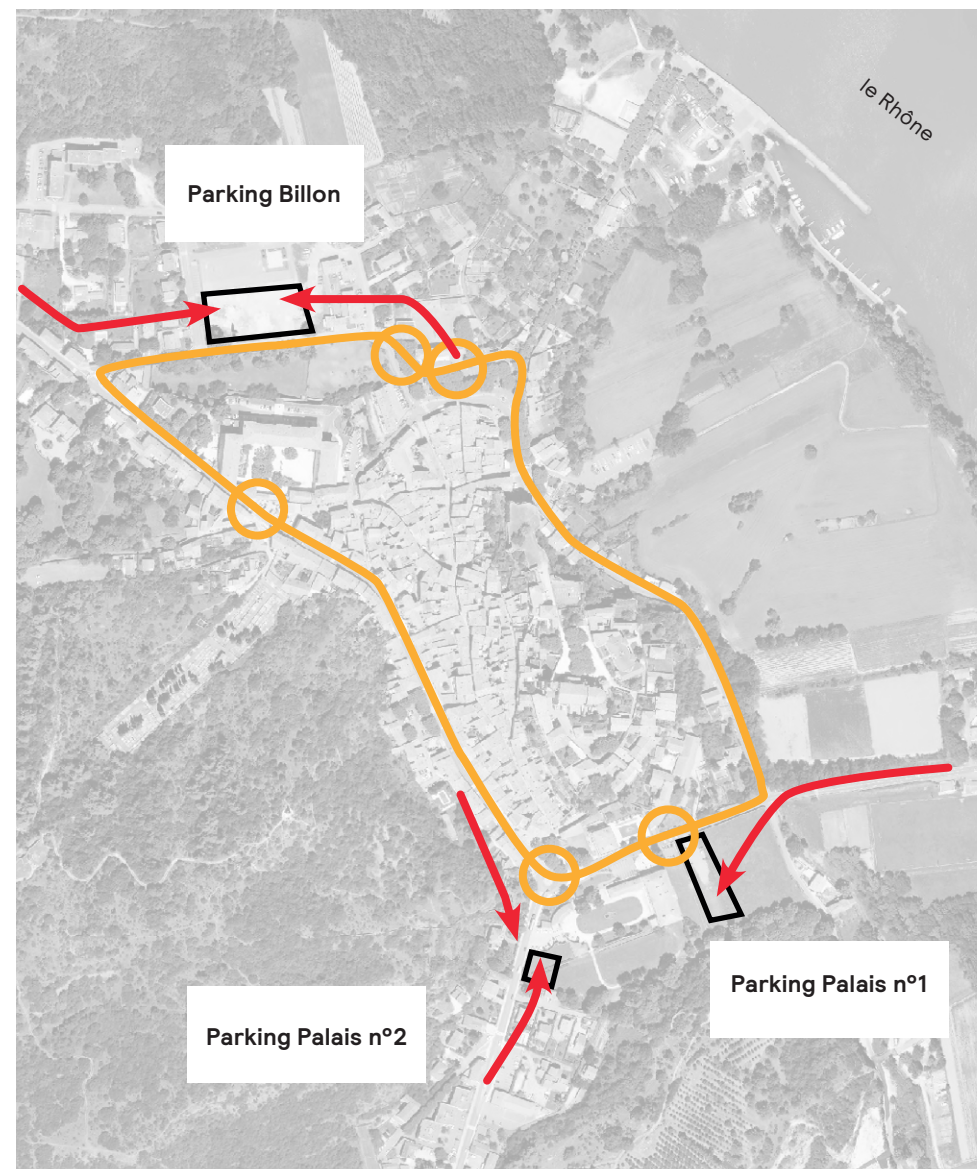
- pour qualifier les espaces stratégiques,
- retrouver de la qualité urbaine
- redonner de la place aux piétons

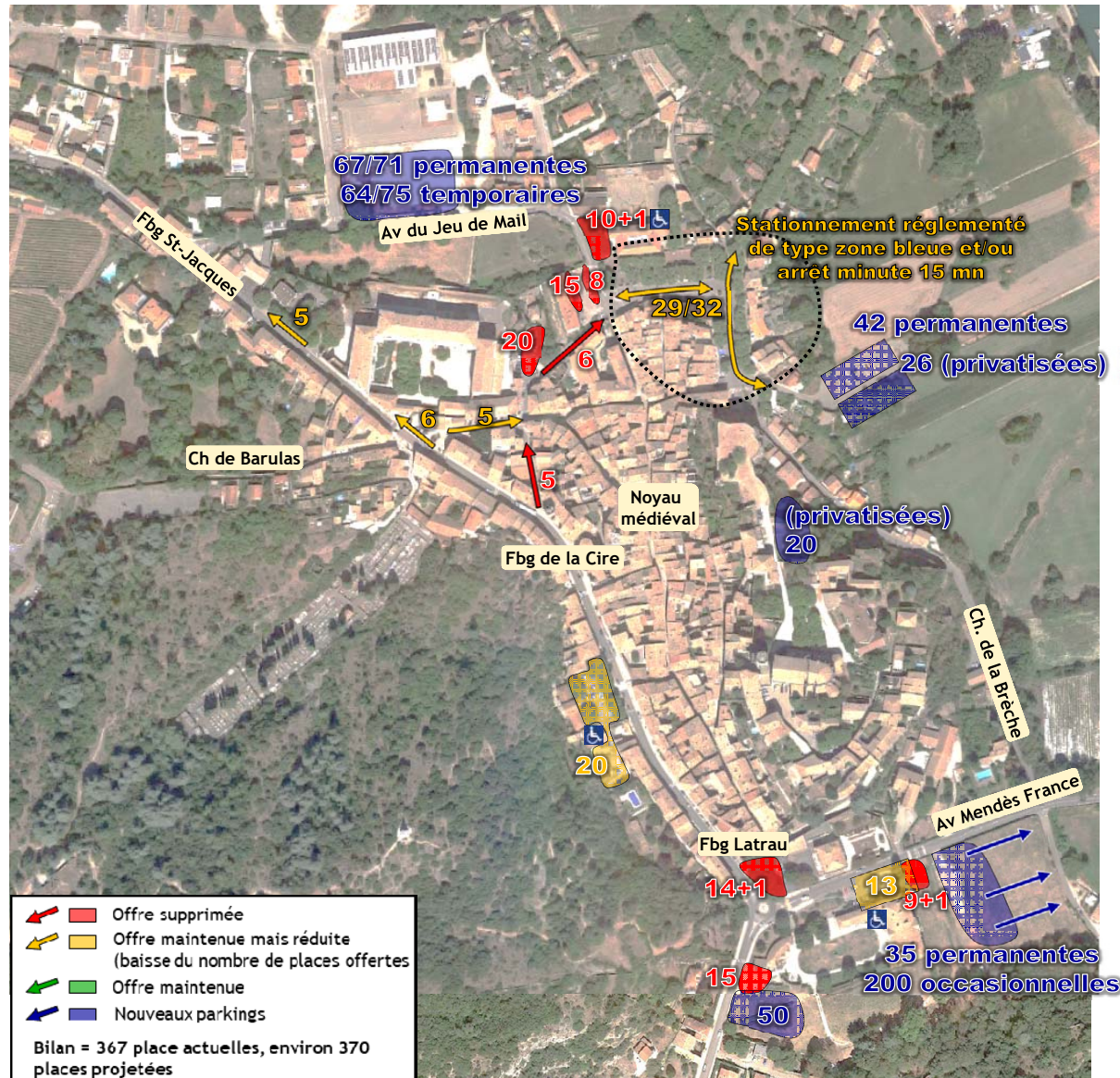
Pistes de réflexion / l'organisation du stationnement

+ Equiper les parkings d'entrée (Billon et Palais Épiscopal) : signalétique, toilettes publiques, halte vélos

ATTENTION !

LE PALAIS ÉPISCOPAL ET SON PARC SONT CLASSÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES. LA SUPPRESSION DES STATIONNEMENTS PLACE PROSPER ALIGNOL ET PARKING DE L'AVANT-COUR, QUI PERMETTRAIENT DE LIBÉRER LES PERSPECTIVES, SUPPOSE L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING DE SUBSTITUTION DANS L'ENCEINTE DU PALAIS. UNE ÉTUDE PRÉALABLE AVEC LA CRMH EST INDISPENSABLE AVANT DE POURSUIVRE CETTE PISTE.





DES ESPACES PUBLICS COMPLÉMENTAIRES ET LARGEMENT RÉPARTIS AUTOUR DU NOYAU MÉDIÉVAL

Enjeux

- Raviver la qualité des espaces publics
- Mettre en lumière les espaces et leurs limites bâties et/ou naturelles
- « Accrocher » le noyau médiéval aux faubourgs
- Favoriser les déplacements entre les espaces
- Relier les pôles d'attractivité entre eux
- Donner envie de découvrir Viviers

NOTA : LA SIGNALÉTIQUE ROUTIÈRE, COMMERCIALE, TOURISTIQUE ET PATRIMONIALE NE FAIT PAS PARTIE DE LA PRÉSENTE MISSION.

Pistes de réflexion / Donner envie de découvrir Viviers

- Maintenir la circulation tout autour du noyau médiéval, via la place de la Roubine
- Continuer à faire passer les cars des croisiéristes et des lignes régulières sur la place de la Roubine





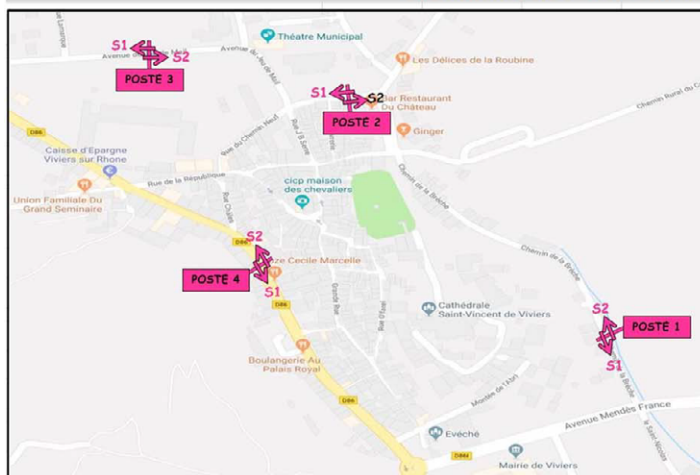


ANNEXES

RELEVÉS DÉTAILLÉS DES COMPTAGES AUTOMATIQUES DE TRAFIC



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune		VIVIERS	
Du mercredi 17 janvier 2018 au mardi 23 janvier 2018			
Localisation	POSTE 1 - CHEMIN DE LA BRECHE		
Sens 1 vers	Avenue Mendès France		
Sens 2 vers	Place de la Roubine		
Localisation du compteur			
Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	1
2	7	1801	1
Coordonnées du compteur			
Latitude		44,481872	
Longitude		4,692425	
Limitation vitesse (en Km/h)			
50			

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Deux sens			
	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	725	6	731	0,8%	490	3	493	0,6%	1 215	9	1 224	0,7%
Débit Moyen Jours ouvrés	797	8	805	1,0%	538	6	544	1,1%	1 335	14	1 349	1,0%
Débit vendredi	833	7	840	0,8%	563	8	571	1,4%	1 396	15	1 411	1,1%
Débit samedi	626	5	631	0,8%	430	6	436	1,4%	1 056	11	1 067	1,0%
Débit Moyen Dim. & Fériés	471	1	472	0,2%	298	0	298	0,0%	769	1	770	0,1%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	696	6	702	0,9%	472	3	475	0,6%	1 168	9	1 177	0,8%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	29	0	29	0,0%	18	0	18	0,0%	47	0	47	0,0%
Débit Moyen horaire	30	0	30	0,8%	20	0	21	0,6%	51	0	51	0,7%

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	17	15	26	26
Vitesse moyenne de jour	17	15	26	26
Vitesse moyenne de nuit	19	15	28	0
Nbre d'excès de vitesse	0	0	0	0
V85	29	26	38	37
V50	17	15	31	31
V15	5	5	9	10

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



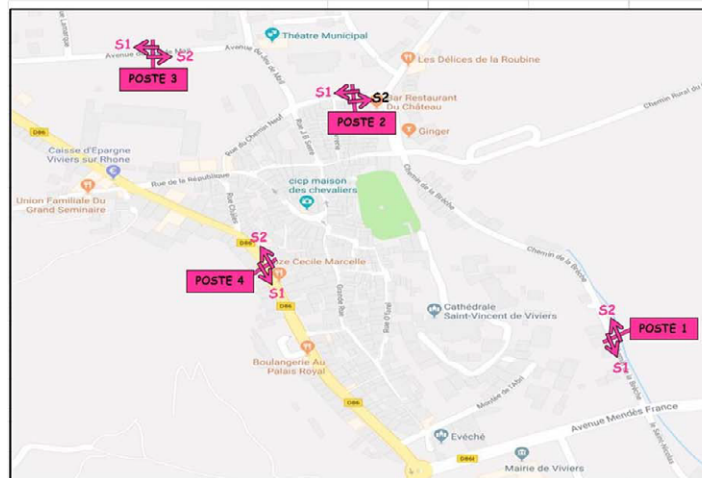
Viviers // Études préalables // Phase 1 - Diagnostics

Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire

																								Dép.	PR		Ind.			
POSTE 1 - CHEMIN DE LA BRECHE												Sens 2 vers						Place de la Roubine						7	1801	1				
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
mercredi 17-janv.	VL	0	0	0	0	0	4	10	20	42	6	14	49	28	26	38	48	48	68	48	27	25	12	5	1	519	0	68	509	10
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	2	6	0
	TV	0	0	0	0	0	4	10	20	44	7	14	49	29	26	39	49	48	68	48	27	25	12	5	1	525	0	68	515	10
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	4,5%	14,3%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%	2,6%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%			1,2%	0,0%
jeudi 18-janv.	VL	1	1	0	0	1	3	12	23	44	23	27	31	26	25	36	48	66	77	59	34	16	10	6	4	573	0	77	557	16
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	1	5	0
	TV	1	1	0	0	1	3	12	24	44	23	28	32	27	25	36	49	66	77	59	34	16	10	6	4	578	0	77	562	16
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%	0,0%	3,6%	3,1%	3,7%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%			0,9%	0,0%
vendredi 19-janv.	VL	3	1	0	0	1	1	11	20	38	30	34	35	35	32	27	52	57	70	40	31	18	8	12	7	563	0	70	538	25
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	8	0	3	8	0
	TV	3	1	0	0	1	1	11	21	38	33	34	36	35	32	27	53	58	70	41	31	18	8	12	7	571	0	70	546	25
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,8%	0,0%	9,1%	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%	1,7%	0,0%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%			1,5%	0,0%
samedi 20-janv.	VL	4	2	0	1	1	2	11	13	15	26	25	45	30	21	23	41	34	46	25	30	13	7	8	7	430	0	46	405	25
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	3	6	0
	TV	4	2	0	1	1	2	12	13	15	29	25	45	30	21	24	42	34	46	25	30	13	7	8	7	436	0	46	411	25
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8,3%	0,0%	0,0%	10,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%			1,5%	0,0%
dimanche 21-janv.	VL	9	6	4	0	2	1	8	6	14	15	29	39	23	16	14	20	18	24	19	9	5	11	5	1	298	0	39	270	28
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TV	9	6	4	0	2	1	8	6	14	15	29	39	23	16	14	20	18	24	19	9	5	11	5	1	298	0	39	270	28
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
lundi 22-janv.	VL	1	0	0	0	1	1	16	15	29	31	31	33	35	39	45	45	53	57	43	25	12	6	3	0	521	0	57	515	6
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	3	0
	TV	1	0	0	0	1	1	16	16	29	31	32	34	35	39	45	45	53	57	43	25	12	6	3	0	524	0	57	518	6
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,3%	0,0%	0,0%	3,1%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%			0,6%	0,0%
mardi 23-janv.	VL	0	0	0	0	2	2	12	17	44	35	37	40	23	24	26	49	58	57	42	27	15	6	8	3	527	0	58	512	15
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	8	0	1	8	0
	TV	0	0	0	0	2	2	13	17	45	36	38	41	23	25	27	49	58	58	42	27	15	6	8	3	535	0	58	520	15
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,7%	0,0%	2,2%	2,8%	2,6%	2,4%	0,0%	4,0%	3,7%	0,0%	0,0%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%			1,5%	0,0%
Moyenne semaine	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	3	1	1	0	1	2	11	16	32	24	28	39	29	26	30	43	48	57	39	26	15	9	7	3	490	0	57	472	18
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	3	0
	TV	3	1	1	0	1	2	11	16	32	25	28	40	29	26	30	44	48	57	39	26	15	9	7	3	493	0	57	475	18
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,0%	0,0%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%			0,6%	0,0%
Moyenne des jours ouvrés	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	1	0	0	0	1	2	12	19	39	25	29	38	29	29	34	48	56	66	46	29	17	8	7	3	538	0	66	524	14
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	1	6	0
	TV	1	0	0	0	1	2	12	20	40	26	30	39	29	29	34	49	56	66	46	29	17	8	7	3	544	0	66	530	14
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0%	2,5%	3,8%	3,3%	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%			1,1%	0,0%



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune	VIVIERS
Du mercredi 17 janvier 2018 au mardi 23 janvier 2018	
Localisation	POSTE 2 - PLACE DE LA ROUBINE
Sens 1 vers	Avenue du Jeu de Mail
Sens 2 vers	Chemin de la Brèche

Localisation du compteur			
Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	2
2	7	1801	3

Coordonnées du compteur	
Latitude	44,484473
Longitude	4,689493

Limitation vitesse (en Km/h)
50

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Deux sens			
	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	558	4	562	0,7%	1 060	10	1 070	0,9%	1 618	14	1 632	0,9%
Débit Moyen Jours ouvrés	603	4	607	0,7%	1 053	1	1 055	0,1%	1 656	5	1 662	0,3%
Débit vendredi	617	5	622	0,8%	1 199	11	1 210	0,9%	1 816	16	1 832	0,9%
Débit samedi	502	1	503	0,2%	911	7	918	0,8%	1 413	8	1 421	0,6%
Débit Moyen Dim.& Fériés	404	0	404	0,0%	778	3	781	0,4%	1 182	3	1 185	0,3%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	542	4	546	0,7%	1 030	10	1 040	1,0%	1 572	14	1 586	0,9%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	16	0	16	0,0%	30	0	30	0,0%	46	0	46	0,0%
Débit Moyen horaire	23	0	23	0,7%	44	0	45	0,9%	67	1	68	0,9%

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	24	15	16	15
Vitesse moyenne de jour	24	15	16	15
Vitesse moyenne de nuit	25	15	17	15
Nbre d'excès de vitesse	0	0	0	0
V85	38	25	27	26
V50	25	15	16	15
V15	8	5	5	5

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire

																								Dép.	PR		Ind.			
POSTE 2 - PLACE DE LA ROUBINE												Sens 1 vers Avenue du Jeu de Mail												7	1801		2			
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
mercredi 17-janv.	VL	0	0	0	0	0	2	7	21	43	38	31	51	44	23	39	43	65	84	48	33	23	11	3	1	610	0	84	604	6
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	0	1	3	0
	TV	0	0	0	0	0	2	7	21	43	39	31	51	44	23	39	43	65	84	49	34	23	11	3	1	613	0	84	607	6
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%			0,5%	0,0%
jeudi 18-janv.	VL	1	0	1	0	1	3	7	22	50	35	32	35	35	28	25	59	61	72	47	33	19	9	8	4	587	0	72	569	18
	PL	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	6	0	1	5	1
	TV	1	0	1	1	1	3	7	22	50	36	32	36	35	29	25	59	62	72	47	34	19	9	8	4	593	0	72	574	19
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	#####	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	0,0%	2,8%	0,0%	3,4%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%			0,9%	5,3%
vendredi 19-janv.	VL	5	0	0	0	0	2	8	21	41	28	32	38	38	29	28	65	65	74	57	43	19	9	7	8	617	0	74	595	22
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	5	0	2	5	0
	TV	5	0	0	0	0	2	8	21	41	29	32	38	38	29	28	67	65	75	57	44	19	9	7	8	622	0	75	600	22
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,0%	0,0%	1,3%	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%			0,8%	0,0%
samedi 20-janv.	VL	6	2	0	1	1	0	13	19	18	26	34	55	42	23	25	50	40	35	42	35	16	7	10	2	502	0	55	480	22
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0
	TV	6	2	0	1	1	0	13	19	18	26	34	55	42	23	25	50	40	35	42	36	16	7	10	2	503	0	55	481	22
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%			0,2%	0,0%
dimanche 21-janv.	VL	8	4	2	1	2	0	5	12	26	30	28	55	33	27	15	27	30	36	23	20	5	10	3	2	404	0	55	382	22
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TV	8	4	2	1	2	0	5	12	26	30	28	55	33	27	15	27	30	36	23	20	5	10	3	2	404	0	55	382	22
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
lundi 22-janv.	VL	3	0	0	0	0	0	9	22	32	34	39	41	43	37	36	60	60	52	52	34	11	9	9	1	584	0	60	571	13
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	2	5	0
	TV	3	0	0	0	0	0	9	22	33	35	40	43	43	37	36	60	60	52	52	34	11	9	9	1	589	0	60	576	13
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,0%	2,9%	2,5%	4,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%			0,9%	0,0%
mardi 23-janv.	VL	0	0	0	0	0	1	9	19	37	43	41	57	39	27	31	50	76	70	50	34	15	7	8	4	618	0	76	605	13
	PL	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	2	5	1
	TV	0	0	0	1	0	1	9	19	37	43	41	58	40	27	32	52	76	70	50	34	15	7	8	4	624	0	76	610	14
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	#####	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	2,5%	0,0%	3,1%	3,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%			0,8%	7,1%
Moyenne semaine	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	3	1	0	0	1	1	8	19	35	33	34	47	39	28	28	51	57	60	46	33	15	9	7	3	558	0	60	542	16
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	1	4	0
	TV	3	1	0	0	1	1	8	19	35	34	34	48	39	28	28	52	57	60	46	34	15	9	7	3	562	0	60	546	16
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%			0,7%	0,0%
Moyenne des jours ouvrés	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	2	0	0	0	0	2	8	21	41	36	35	44	40	29	32	55	65	70	51	35	17	9	7	4	603	0	70	588	15
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	1	4	0
	TV	2	0	0	0	0	2	8	21	41	37	35	45	40	29	32	56	65	70	51	36	17	9	7	4	607	0	70	592	15
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%			0,7%	0,0%



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire																														
POSTE 2 - PLACE DE LA ROUBINE										Sens 2 vers					Chemin de la Brèche										Dép.		PR		Ind.	
																									7		1801		3	
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
mercredi 17-janv.	VL	2	0	0	0	4	7	27	52	147	76	75	100	80	60	83	81	99	106	71	42	23	12	14	4	1 165	0	147	1 134	31
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	0	3	0	1	0	2	0	0	0	0	0	15	0	6	15	0
	TV	2	0	0	0	4	7	27	52	147	76	75	103	86	60	86	81	100	106	73	42	23	12	14	4	1 180	0	147	1 149	31
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	7,0%	0,0%	3,5%	0,0%	1,0%	0,0%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%			1,3%	0,0%
jeudi 18-janv.	VL	0	0	1	3	1	5	29	71	154	68	74	62	62	85	60	122	72	93	78	35	21	13	8	5	1 122	0	154	1 099	23
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	1	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	10	0	3	10	0
	TV	0	0	1	3	1	5	29	72	157	68	74	62	62	86	61	124	72	95	78	35	21	13	8	5	1 132	0	157	1 109	23
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%	1,6%	1,6%	0,0%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%			0,9%	0,0%
vendredi 19-janv.	VL	4	0	1	2	3	10	31	65	142	72	81	57	65	80	59	127	90	98	79	58	43	15	14	3	1 199	0	142	1 162	37
	PL	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	11	0	5	11	0
	TV	4	0	1	2	3	10	31	67	143	73	82	57	65	80	59	127	90	103	80	58	43	15	14	3	1 210	0	143	1 173	37
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,0%	0,7%	1,4%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,9%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%			0,9%	0,0%
samedi 20-janv.	VL	3	3	1	1	2	6	17	33	51	72	82	97	50	39	61	74	83	57	65	41	35	9	13	16	911	1	97	866	45
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	7	0	3	6	1
	TV	3	3	1	1	2	6	17	33	52	75	82	97	50	40	61	74	83	58	65	41	35	9	14	16	918	1	97	872	46
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,1%	0,0%	0,8%			0,7%	2,2%
dimanche 21-janv.	VL	11	3	2	0	3	3	8	31	43	70	76	115	57	49	48	41	43	53	45	38	14	16	7	2	778	0	115	747	31
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3	0	2	3	0
	TV	11	3	2	0	3	3	8	31	43	71	76	115	57	49	48	41	45	53	45	38	14	16	7	2	781	0	115	750	31
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%			0,4%	0,0%
lundi 22-janv.	VL	3	0	2	1	7	4	27	72	140	59	67	76	59	81	60	113	83	102	74	34	20	16	10	2	1 112	0	140	1 083	29
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	5	0	0	1	0	0	2	1	3	1	2	0	0	0	0	0	16	0	5	16	0
	TV	3	0	2	1	7	4	27	73	145	59	67	77	59	81	62	114	86	103	76	34	20	16	10	2	1 128	0	145	1 099	29
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	3,4%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	3,2%	0,9%	3,5%	1,0%	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%			1,5%	0,0%
mardi 23-janv.	VL	1	0	0	1	4	6	31	65	149	82	86	73	59	65	54	100	89	114	72	32	23	18	5	5	1 134	0	149	1 112	22
	PL	0	0	0	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	9	0	3	9	0
	TV	1	0	0	1	4	6	31	68	151	83	86	73	59	66	54	100	90	115	72	32	23	18	5	5	1 143	0	151	1 121	22
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,4%	1,3%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	1,1%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%			0,8%	0,0%
Moyenne semaine	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	3	1	1	1	3	6	24	56	118	71	77	83	62	66	61	94	80	89	69	40	26	14	10	5	1 060	1	118	1 030	30
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	10	0	2	10	0
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%	1,7%	1,4%	0,0%	1,2%	1,6%	0,0%	1,6%	0,0%	1,2%	1,1%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%			1,0%	0,0%
Moyenne des jours ouverts	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	2	0	1	1	4	6	29	65	146	71	77	74	65	74	63	109	87	103	75	40	26	15	10	4	1 053	0	146	1 119	28
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	1	0	1	1	1	2	1	0	0	0	0	0	1	0	2	11	0
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	1,4%	0,0%	0,0%	1,3%	1,5%	0,0%	1,6%	0,9%	1,1%	1,9%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%			1,0%	0,0%



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune	VIVIERS
Du mardi 27 février 2018 au samedi 3 mars 2018	
Localisation	POSTE 2 (Contre Allée)
Sens vers	Avenue du Jeu de Mail

Localisation du compteur			
Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	7

Coordonnées du compteur	
Latitude	44,484473
Longitude	4,689493

Limitation vitesse (en Km/h)
50

Débit (Véhicules)	Sens Unique			
	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	176	0	176	0,0%
Débit Moyen Jours ouvrés	186	0	186	0,0%
Débit vendredi	222	0	222	0,0%
Débit samedi	152	0	152	0,0%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	171	0	171	0,0%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	5	0	5	0,0%
Débit Moyen horaire	7	0	7	0,0%

Vitesse (km/h)	Sens Unique	
	VL	PL
Vitesse moyenne/période	16	0
Vitesse moyenne de jour	16	0
Vitesse moyenne de nuit	18	0
Nbre d'excès de vitesse	0	0
V85	27	0
V50	16	0
V15	5	0

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire																																													
POSTE 2 (Contre Allée)																								Sens vers						Avenue du Jeu de Mail										Dép.		PR		Ind.	
																								7		1801		7																	
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
mardi 27-févr.	VL	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	25	14	32	26	21	13	4	1	4	3	0	149	0	32	146	3															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	2	25	14	32	26	21	13	4	1	4	3	0	149	0	32	146	3															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
mercredi 28-févr.	VL	0	0	0	0	0	1	4	10	37	20	12	18	6	4	8	7	6	5	7	6	1	0	0	0	152	0	37	151	1															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	0	0	1	4	10	37	20	12	18	6	4	8	7	6	5	7	6	1	0	0	0	152	0	37	151	1															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
jeudi 1-mars	VL	0	0	0	1	0	2	5	6	37	11	6	5	11	11	6	24	26	30	15	4	4	2	2	1	209	0	37	203	6															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	1	0	2	5	6	37	11	6	5	11	11	6	24	26	30	15	4	4	2	2	1	209	0	37	203	6															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
vendredi 2-mars	VL	0	0	0	0	0	2	3	8	41	13	7	11	17	20	3	25	18	22	9	11	5	1	1	5	222	0	41	214	8															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	0	0	2	3	8	41	13	7	11	17	20	3	25	18	22	9	11	5	1	1	5	222	0	41	214	8															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
samedi 3-mars	VL	2	0	0	1	0	0	2	3	6	12	14	17	2	11	7	7	14	17	18	5	6	4	2	2	152	0	18	145	7															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	2	0	0	1	0	0	2	3	6	12	14	17	2	11	7	7	14	17	18	5	6	4	2	2	152	0	18	145	7															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
Moyenne semaine	VL	0	0	0	0	0	1	3	6	24	11	8	10	8	14	8	19	18	19	12	6	3	2	2	2	176	0	24	171	5															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	0	0	1	3	6	24	11	8	10	8	14	8	19	18	19	12	6	3	2	2	2	176	0	24	171	5															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															
	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
Moyenne des jours ouverts	VL	0	0	0	0	0	1	3	7	29	11	7	9	9	15	8	22	19	20	11	6	3	2	2	2	186	0	29	181	5															
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0															
	TV	0	0	0	0	0	1	3	7	29	11	7	9	9	15	8	22	19	20	11	6	3	2	2	2	186	0	29	181	5															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%															



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune VIVIERS

Du mercredi 17 janvier 2018 au mardi 23 janvier 2018

Localisation POSTE 3 - AVENUE DU JEU DE MAIL

Sens 1 vers D86

Sens 2 vers Place de la Roubine

Localisation du compteur

Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	4
2	7	1801	4

Coordonnées du compteur

Latitude 44,484939

Longitude 4,687279

Limitation vitesse (en Km/h)

50

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Deux sens			
	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	707	3	710	0,4%	577	8	585	1,4%	1 284	11	1 295	0,8%
Débit Moyen Jours ouvrés	767	4	771	0,5%	649	10	659	1,5%	1 416	14	1 430	1,0%
Débit vendredi	798	2	800	0,3%	657	12	669	1,8%	1 455	14	1 469	1,0%
Débit samedi	595	3	598	0,5%	429	1	430	0,2%	1 024	4	1 028	0,4%
Débit Moyen Dim.& Fériés	524	2	526	0,4%	365	1	366	0,3%	889	3	892	0,3%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	682	3	685	0,4%	565	8	573	1,4%	1 247	11	1 258	0,9%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	25	0	25	0,0%	12	0	12	0,0%	37	0	37	0,0%
Débit Moyen horaire	29	0	30	0,4%	24	0	24	1,4%	54	0	54	0,8%

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	33	23	35	28
Vitesse moyenne de jour	33	23	35	28
Vitesse moyenne de nuit	34	15	34	0
Nbre d'excès de vitesse	0	0	0	0
V85	44	36	46	38
V50	35	25	37	32
V15	21	8	27	13

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire																														
POSTE 3 - AVENUE DU JEU DE MAIL								Sens 1 vers				D86														Dép.	PR		Ind.	
																										7	1801		4	
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
mercredi 17-janv.	VL	0	0	0	0	1	4	10	23	75	45	38	47	80	23	43	67	71	78	54	33	15	16	8	0	731	0	80	718	13
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	1	3	0
	TV	0	0	0	0	1	4	10	23	76	45	38	47	80	24	43	67	71	78	54	33	16	16	8	0	734	0	80	721	13
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%			0,4%	0,0%
jeudi 18-janv.	VL	0	0	0	1	1	3	12	25	80	49	51	46	55	43	44	61	64	88	61	34	25	15	6	7	771	0	88	753	18
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	6	0	2	6	0
	TV	0	0	0	1	1	3	12	25	80	49	51	48	55	43	44	62	66	89	61	34	25	15	6	7	777	0	89	759	18
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	3,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%			0,8%	0,0%
vendredi 19-janv.	VL	3	0	0	0	1	3	7	24	71	44	51	49	54	55	37	89	84	77	52	35	25	11	18	8	798	0	89	765	33
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0
	TV	3	0	0	0	1	3	7	24	73	44	51	49	54	55	37	89	84	77	52	35	25	11	18	8	800	0	89	767	33
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%			0,3%	0,0%
samedi 20-janv.	VL	3	3	0	0	1	2	7	26	27	49	51	81	49	19	32	42	44	40	44	23	8	13	19	12	595	0	81	555	40
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	3	0
	TV	3	3	0	0	1	2	7	26	27	50	52	81	49	19	32	43	44	40	44	23	8	13	19	12	598	0	81	558	40
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%			0,5%	0,0%
dimanche 21-janv.	VL	11	4	2	1	4	2	4	15	30	45	41	78	41	26	23	42	29	32	34	28	12	12	5	3	524	1	78	492	32
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	1	2	0
	TV	11	4	2	1	4	2	4	15	30	45	41	78	42	26	23	42	29	33	34	28	12	12	5	3	526	1	78	494	32
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%			0,4%	0,0%
lundi 22-janv.	VL	1	0	1	0	0	2	11	17	67	39	42	57	51	52	31	82	66	74	58	33	15	20	15	3	737	0	82	715	22
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0	3	9	1
	TV	1	0	1	0	0	2	11	18	68	39	43	57	52	52	34	84	66	74	58	33	15	20	15	4	747	0	84	724	23
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,6%	1,5%	0,0%	2,3%	0,0%	1,9%	0,0%	8,8%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	1,3%			1,2%	4,3%
mardi 23-janv.	VL	0	1	0	1	2	2	11	25	53	51	60	65	57	51	44	74	76	73	67	32	28	15	10	5	803	0	76	782	21
	PL	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	2	4	0
	TV	0	1	0	1	2	2	11	26	53	51	60	65	59	51	44	75	76	73	67	32	28	15	10	5	807	0	76	786	21
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%			0,5%	0,0%
Moyenne semaine	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	3	1	0	0	1	3	9	22	58	46	48	60	55	38	36	65	62	66	53	31	18	15	12	5	707	0	66	682	25
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	3	0
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	0,0%	0,0%	1,8%	0,0%	0,0%	1,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%			0,4%	0,0%
Moyenne des jours ouverts	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit
	VL	1	0	0	0	1	3	10	23	69	46	48	53	59	45	40	75	72	78	58	33	22	15	11	5	767	0	78	746	21
	PL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	4	0
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	1,7%	0,0%	2,4%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%			0,5%	0,0%



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire

POSTE 3 - AVENUE DU JEU DE MAIL																								Sens 2 vers				Place de la Roubine												Dép.		PR		Ind.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
																								7		1801		4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune VIVIERS

Du mardi 27 février 2018 au samedi 3 mars 2018

Localisation	POSTE 4 - D86
Sens 1 vers	Avenue Mendès France
Sens 2 vers	Avenue du Jeu de Mail

Localisation du compteur

Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	9
2	7	1801	10

Coordonnées du compteur

Latitude	44,48175
Longitude	4,688991

Limitation vitesse (en Km/h)

50

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Deux sens			
	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	4 637	243	4 880	5,0%	4 161	234	4 395	5,3%	8 798	477	9 275	5,1%
Débit Moyen Jours ouvrés	4 753	294	5 047	5,8%	4 234	275	4 509	6,1%	8 987	569	9 556	6,0%
Débit vendredi	5 675	242	5 917	4,1%	5 294	338	5 632	6,0%	10 969	580	11 549	5,0%
Débit samedi	4 185	52	4 237	1,2%	3 877	92	3 969	2,3%	8 062	144	8 206	1,8%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	4 439	232	4 671	5,0%	3 991	216	4 207	5,1%	8 430	448	8 878	5,0%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	198	11	209	5,3%	170	18	188	9,6%	368	29	397	7,3%
Débit Moyen horaire	193	10	203	5,0%	173	10	183	5,3%	367	20	386	5,1%

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	43	38	42	37
Vitesse moyenne de jour	42	38	41	37
Vitesse moyenne de nuit	52	42	50	40
Nbre d'excès de vitesse	4 593	0	3 431	0
V85	53	47	51	46
V50	44	40	43	38
V15	33	31	32	31

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire

																									Dép.	PR	Ind.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
POSTE 4 - D86													Sens 1 vers												Avenue Mendès France												7	1801	9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																



Classification de vitesse TV/PL - Synthèse de l'analyse



Commune VIVIERS

Du mardi 27 février 2018 au samedi 3 mars 2018

Localisation POSTE 5 - AVENUE MENDES FRANCE

Sens 1 vers Chemin de la Brèche

Sens 2 vers D86

Localisation du compteur

Sens	Dép.	Sec.	Ind.
1	7	1801	8
2	7	1801	8

Coordonnées du compteur

Latitude	44,480904
Longitude	4,692211

Limitation vitesse (en Km/h)

50

Débit (Véhicules)	Sens 1				Sens 2				Deux sens			
	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL	VL	PL	TV	%PL
Débit Moyen Journalier Semaine	2 656	70	2 726	2,6%	2 743	98	2 841	3,4%	5 399	168	5 567	3,0%
Débit Moyen Jours ouvrés	2 548	86	2 634	3,3%	2 622	113	2 735	4,1%	5 170	199	5 369	3,7%
Débit vendredi	3 616	81	3 697	2,2%	3 719	129	3 848	3,4%	7 335	210	7 545	2,8%
Débit samedi	3 106	25	3 131	0,8%	3 241	52	3 293	1,6%	6 347	77	6 424	1,2%
Débit Moyen de Jour (6h - 22h)	2 530	69	2 599	2,7%	2 620	93	2 713	3,4%	5 150	162	5 312	3,0%
Débit Moyen de Nuit (22h - 06h)	126	1	127	0,8%	123	5	128	3,9%	249	6	255	2,4%
Débit Moyen horaire	111	3	114	2,6%	114	4	118	3,4%	225	7	232	3,0%

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2	
	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	42	35	43	38
Vitesse moyenne de jour	42	35	43	37
Vitesse moyenne de nuit	44	35	49	41
Nbre d'excès de vitesse	1 257	0	2 899	0
V85	49	45	54	47
V50	43	36	44	41
V15	34	26	34	30

V85, V50, V15 : Vitesse en dessous de laquelle roulent 85%, 50%, 15% des usagers



23 rue Fauchier
13002 Marseille
Tél : 04 91 47 56 63
Fax : 04 91 62 59 80
contact@horizonconseil.com
www.horizonconseil.com



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire

POSTE 5 - AVENUE MENDES FRANCE																								Sens 1 vers				Chemin de la Brèche												Dép.		PR		Ind.	
																								7		1801		8																	
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
mardi 27-févr.	VL	4	1	4	9	31	47	87	276	173	122	82	166	179	214	185	232	257	278	110	49	29	26	11	6	2 578	1	278	2 465	113															
	PL	0	0	0	1	0	2	3	10	9	8	6	8	10	6	4	7	7	10	7	3	3	1	0	0	105	0	10	102	3															
	TV	4	1	4	10	31	49	90	286	182	130	88	174	189	220	189	239	264	288	117	52	32	27	11	6	2 683	1	288	2 567	116															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	10,0%	0,0%	4,1%	3,3%	3,5%	4,9%	6,2%	6,8%	4,6%	5,3%	2,7%	2,1%	2,9%	2,7%	3,5%	6,0%	5,8%	9,4%	3,7%	0,0%	0,0%	3,9%			4,0%	2,6%															
mercredi 28-févr.	VL	4	7	2	6	28	58	62	196	167	107	101	101	97	92	103	92	84	84	59	37	17	9	3	4	1 520	2	196	1 408	112															
	PL	1	0	0	0	1	0	1	2	12	6	8	12	11	10	10	7	3	5	4	0	1	0	0	1	95	0	12	92	3															
	TV	5	7	2	6	29	58	63	198	179	113	109	113	108	102	113	99	87	89	63	37	18	9	3	5	1 615	2	198	1 500	115															
	%PL	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%	0,0%	1,6%	1,0%	6,7%	5,3%	7,3%	10,6%	10,2%	9,8%	8,8%	7,1%	3,4%	5,6%	6,3%	0,0%	5,6%	0,0%	0,0%	20,0%	5,9%			6,1%	2,6%															
jeudi 1-mars	VL	1	3	0	6	22	35	66	234	222	162	145	125	130	187	170	188	194	234	127	94	62	30	16	12	2 465	0	234	2 370	95															
	PL	0	0	0	0	0	0	1	3	6	4	2	4	3	1	8	7	2	7	2	2	1	0	0	0	53	0	8	53	0															
	TV	1	3	0	6	22	35	67	237	228	166	147	129	133	188	178	195	196	241	129	96	63	30	16	12	2 518	0	241	2 423	95															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,5%	1,3%	2,6%	2,4%	1,4%	3,1%	2,3%	0,5%	4,5%	3,6%	1,0%	2,9%	1,6%	2,1%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%			2,2%	0,0%															
vendredi 2-mars	VL	6	0	4	8	30	48	73	274	314	250	218	219	161	262	294	279	286	281	229	162	110	45	35	28	3 616	0	314	3 457	159															
	PL	0	0	0	0	0	1	0	3	8	10	5	10	7	7	5	5	9	4	1	3	2	1	0	0	81	0	10	80	1															
	TV	6	0	4	8	30	49	73	277	322	260	223	229	168	269	299	284	295	285	230	165	112	46	35	28	3 697	0	322	3 537	160															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%	1,1%	2,5%	3,8%	2,2%	4,4%	4,2%	2,6%	1,7%	1,8%	3,1%	1,4%	0,4%	1,8%	1,8%	2,2%	0,0%	0,0%	2,2%			2,3%	0,6%															
samedi 3-mars	VL	18	15	9	8	7	19	30	78	166	229	263	239	153	157	312	313	264	238	186	190	79	55	46	32	3 106	7	313	2 952	154															
	PL	0	1	0	0	0	0	2	0	2	1	3	3	2	1	2	4	0	1	1	1	0	0	1	0	25	0	4	23	2															
	TV	18	16	9	8	7	19	32	78	168	230	266	242	155	158	314	317	264	239	187	191	79	55	47	32	3 131	7	317	2 975	156															
	%PL	0,0%	6,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,3%	0,0%	1,2%	0,4%	1,1%	1,2%	1,3%	0,6%	0,6%	1,3%	0,0%	0,4%	0,5%	0,5%	0,0%	0,0%	2,1%	0,0%	0,8%			0,8%	1,3%															
Moyenne semaine	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
	VL	7	5	4	7	24	41	64	212	208	174	162	170	144	182	213	221	217	223	142	106	59	33	22	16	2 656	4	223	2 530	126															
	PL	0	0	0	0	0	1	1	4	7	6	5	7	7	5	6	6	4	5	3	2	1	0	0	0	70	0	7	69	1															
	TV	7	5	4	7	24	42	65	216	215	180	167	177	151	187	219	227	221	228	145	108	60	33	22	16	2 726	4	228	2 599	127															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,4%	1,5%	1,9%	3,3%	3,3%	3,0%	4,0%	4,6%	2,7%	2,7%	2,6%	1,8%	2,2%	2,1%	1,9%	1,7%	0,0%	0,0%	0,0%	2,6%			2,7%	0,8%															
Moyenne des jours ouvrés	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit															
	VL	4	3	3	7	28	47	72	245	219	160	137	153	142	189	188	198	205	219	131	86	55	28	16	13	2 548	3	245	2 427	121															
	PL	0	0	0	0	0	1	1	5	9	7	5	9	8	6	7	7	5	7	4	2	2	1	0	0	86	0	9	85	1															
	TV	4	3	3	7	28	48	73	250	228	167	142	162	150	195	195	205	210	226	135	88	57	29	16	13	2 634	3	250	2 512	122															
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	1,4%	2,0%	3,9%	4,2%	3,5%	5,6%	5,3%	3,1%	3,6%	3,4%	2,4%	3,1%	3,0%	2,3%	3,5%	3,4%	0,0%	0,0%	3,3%			3,4%	0,8%															



Classification de vitesse TV/PL - Débit horaire																																					
POSTE 5 - AVENUE MENDES FRANCE								Sens 2 vers			D86																					Dép.		PR		Ind.	
														7		1801		8																			
Jour	Type	00h	01h	02h	03h	04h	05h	06h	07h	08h	09h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit							
mardi 27-févr.	VL	5	5	5	3	9	26	54	147	98	160	203	199	197	181	192	194	264	316	280	101	36	28	7	1	2 711	1	316	2 650	61							
	PL	0	0	1	0	2	3	3	12	16	14	10	8	8	5	7	9	12	7	5	8	1	0	0	0	131	0	16	125	6							
	TV	5	5	6	3	11	29	57	159	114	174	213	207	205	186	199	203	276	323	285	109	37	28	7	1	2 842	1	323	2 775	67							
	%PL	0,0%	0,0%	16,7%	0,0%	18,2%	10,3%	5,3%	7,5%	14,0%	8,0%	4,7%	3,9%	3,9%	2,7%	3,5%	4,4%	4,3%	2,2%	1,8%	7,3%	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	4,6%			4,5%	9,0%							
mercredi 28-févr.	VL	5	4	0	2	7	13	29	49	52	94	106	116	125	73	101	101	119	118	101	77	52	17	9	8	1 378	0	125	1 330	48							
	PL	0	1	0	0	2	1	0	12	6	14	10	10	14	2	12	5	1	0	2	2	2	2	2	1	101	0	14	94	7							
	TV	5	5	0	2	9	14	29	61	58	108	116	126	139	75	113	106	120	118	103	79	54	19	11	9	1 479	0	139	1 424	55							
	%PL	0,0%	20,0%	0,0%	0,0%	22,2%	7,1%	0,0%	19,7%	10,3%	13,0%	8,6%	7,9%	10,1%	2,7%	10,6%	4,7%	0,8%	0,0%	1,9%	2,5%	3,7%	10,5%	18,2%	11,1%	6,8%			6,6%	12,7%							
jeudi 1-mars	VL	4	2	2	3	3	7	34	92	115	135	146	182	160	158	164	180	255	306	275	183	114	88	35	25	2 668	2	306	2 587	81							
	PL	0	0	0	1	2	3	1	11	7	6	4	5	7	5	5	7	6	7	1	0	0	0	0	1	79	0	11	72	7							
	TV	4	2	2	4	5	10	35	103	122	141	150	187	167	163	169	187	261	313	276	183	114	88	35	26	2 747	2	313	2 659	88							
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	40,0%	30,0%	2,9%	10,7%	5,7%	4,3%	2,7%	2,7%	4,2%	3,1%	3,0%	3,7%	2,3%	2,2%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,8%	2,9%			2,7%	8,0%							
vendredi 2-mars	VL	15	7	4	6	5	19	37	108	165	173	208	235	213	192	222	262	358	407	391	287	173	92	70	70	3 719	4	407	3 523	196							
	PL	1	1	1	0	2	2	5	9	12	12	11	9	8	7	4	12	13	8	6	4	2	0	0	0	129	0	13	122	7							
	TV	16	8	5	6	7	21	42	117	177	185	219	244	221	199	226	274	371	415	397	291	175	92	70	70	3 848	5	415	3 645	203							
	%PL	6,3%	12,5%	20,0%	0,0%	28,6%	9,5%	11,9%	7,7%	6,8%	6,5%	5,0%	3,7%	3,6%	3,5%	1,8%	4,4%	3,5%	1,9%	1,5%	1,4%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%			3,3%	3,4%							
samedi 3-mars	VL	37	14	8	4	17	20	24	37	103	155	225	277	249	166	215	217	286	325	295	267	92	76	75	57	3 241	4	325	3 009	232							
	PL	0	0	0	0	1	1	0	1	3	6	3	4	6	5	1	3	3	3	6	4	0	0	2	0	52	0	6	48	4							
	TV	37	14	8	4	18	21	24	38	106	161	228	281	255	171	216	220	289	328	301	271	92	76	77	57	3 293	4	328	3 057	236							
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,6%	4,8%	0,0%	2,6%	2,8%	3,7%	1,3%	1,4%	2,4%	2,9%	0,5%	1,4%	1,0%	0,9%	2,0%	1,5%	0,0%	0,0%	2,6%	0,0%	1,6%			1,6%	1,7%							
	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit							
Moyenne semaine	VL	13	6	4	4	8	17	36	87	107	143	178	202	189	154	179	191	256	294	268	183	93	60	39	32	2 743	4	294	2 620	123							
	PL	0	0	0	0	2	2	2	9	9	10	8	7	9	5	6	7	7	5	4	4	1	0	1	0	98	0	10	93	5							
	TV	13	6	4	4	10	19	38	96	116	153	186	209	198	159	185	198	263	299	272	187	94	60	40	32	2 841	4	299	2 713	128							
	%PL	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	20,0%	10,5%	5,3%	9,4%	7,8%	6,5%	4,3%	3,3%	4,5%	3,1%	3,2%	3,5%	2,7%	1,7%	1,5%	2,1%	1,1%	0,0%	2,5%	0,0%	3,4%			3,4%	3,9%							
	Type	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Journée	Mini	Maxi	Jour	Nuit							
Moyenne des jours ouvrés	VL	7	5	3	4	6	16	39	99	108	141	166	183	174	151	170	184	249	287	262	162	94	56	30	26	2 622	3	287	2 525	97							
	PL	0	1	1	0	2	2	2	11	10	12	9	8	9	5	7	8	8	6	4	4	1	1	1	1	113	0	12	105	8							
	TV	7	6	4	4	8	18	41	110	118	153	175	191	183	156	177	192	257	293	266	166	95	57	31	27	2 735	4	293	2 630	105							
	%PL	0,0%	16,7%	25,0%	0,0%	25,0%	11,1%	4,9%	10,0%	8,5%	7,8%	5,1%	4,2%	4,9%	3,2%	4,0%	4,2%	3,1%	2,0%	1,5%	2,4%	1,1%	1,8%	3,2%	3,7%	4,1%			4,0%	7,6%							



